



Société financière Manuvie

États financiers consolidés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018

Responsabilité en matière d'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints, approuvés par le conseil d'administration, incombe à la direction de la Société Financière Manuvie. La direction doit par ailleurs s'assurer que toute l'information contenue dans le rapport annuel aux actionnaires est conforme à ces états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les exigences comptables du Bureau du surintendant des institutions financières Canada. Lorsqu'il existe d'autres méthodes de comptabilisation ou qu'il s'est avéré nécessaire de recourir à des estimations et au jugement, la direction a retenu les montants qui présentent la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société de la manière la plus adéquate dans les circonstances.

Des contrôles, des politiques et des procédés internes appropriés ont été mis en place de façon à assurer une information financière pertinente et fiable. Les systèmes de contrôle interne sont régulièrement évalués par la direction et le service d'audit interne de la Société.

L'actuaire désigné par le conseil d'administration (l'« actuaire désigné ») est chargé de veiller à ce que les hypothèses retenues et les méthodes employées pour le calcul des provisions mathématiques soient justes, compte tenu des circonstances, et que les provisions correspondent aux engagements futurs de la Société envers les titulaires de ses contrats d'assurance et de rente.

Il incombe au conseil d'administration de s'assurer que la direction assume ses responsabilités en matière d'information financière et de passer en revue et d'approuver en dernier ressort les états financiers consolidés. Ces responsabilités relèvent essentiellement du comité d'audit, dont les membres sont des administrateurs externes et indépendants nommés par le conseil d'administration.

Le comité d'audit tient périodiquement des réunions avec la direction ainsi qu'avec les auditeurs internes, les auditeurs externes et l'actuaire désigné; ces réunions portent sur le contrôle interne du processus de présentation de l'information financière ainsi que sur les questions d'audit et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés dressés par la direction et en recommande l'adoption au conseil d'administration. Il soumet aussi à l'approbation du conseil d'administration et des actionnaires la nomination des auditeurs externes ainsi que les honoraires de ces derniers.

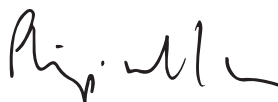
Les états financiers consolidés ont été audités par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeurs externes de la Société, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis). Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a libre et plein accès à la direction et au comité d'audit.



Roy Gori
Président et chef de la direction

Toronto, Canada

Le 13 février 2019



Philip Witherington
Chef des finances

Rapport de l'actuaire désigné aux actionnaires

J'ai évalué les provisions mathématiques et les montants à recouvrer au titre de la réassurance de la Société Financière Manuvie pour ses états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017 et leur variation dans les comptes de résultat consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément à la pratique actuarielle généralement reconnue au Canada, notamment en procédant à la sélection d'hypothèses et de méthodes d'évaluation appropriées.

À mon avis, le montant des provisions mathématiques, net des montants à recouvrer au titre de la réassurance, constitue une provision appropriée à l'égard de la totalité des obligations envers les titulaires de contrats, et les états financiers consolidés présentent une image fidèle des résultats de l'évaluation.



Steven Finch
Actuaire désigné

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société Financière Manuvie (la « Société »), qui comprennent les états de la situation financière consolidés aux 31 décembre 2018 et 2017, et les comptes de résultat consolidés, les états du résultat global consolidés, les états des variations des capitaux propres consolidés et les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- du rapport de gestion;
- des informations contenues dans le rapport annuel, outre les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Nous nous attendons à obtenir le rapport annuel après la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous effectuerons sur le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de la Société pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Ernst + Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états de la situation financière consolidés ci-joints de la Société Financière Manuvie (la « Société ») aux 31 décembre 2018 et 2017, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés connexes pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes (collectivement appelés les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board.

Rapport sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en date du 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013), et notre rapport daté du 13 février 2019 exprime une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité des présents états financiers incombe à la direction de la Société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers de la Société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits ont impliqué la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprenaient l'obtention et le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Nos audits comportaient également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons nos audits constituent un fondement raisonnable à notre opinion.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeurs de la Société Financière Manuvie depuis 1905.

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant

Aux actionnaires et au conseil d'administration de la Société Financière Manuvie

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société Financière Manuvie en date du 31 décembre 2018, selon les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (cadre de 2013) (les « critères du COSO »). À notre avis, la Société Financière Manuvie (la « Société ») maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière en date du 31 décembre 2018, selon les critères du COSO.

Nous avons également effectué l'audit, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis) (« PCAOB »), des états de la situation financière consolidés de la Société aux 31 décembre 2018 et 2017, et des comptes de résultat consolidés, des états du résultat global consolidés, des états des variations des capitaux propres consolidés et des tableaux des flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes annexes, et notre rapport daté du 13 février 2019 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

La direction de la Société est responsable du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et de l'appréciation qu'elle fait de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui figure dans le rapport de gestion. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu à tous les égards importants.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre appréciation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'une entité est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été établis, aux fins de la publication de l'information financière, conformément aux Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board. Il comprend les politiques et procédures qui : 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la Société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers selon les Normes internationales d'information financière telles que publiées par l'International Accounting Standards Board et que les encaissements et décaissements de la Société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société; et 3) fournissent une assurance raisonnable quant à la prévention ou à la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence significative sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 13 février 2019

États de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2018	2017
Actif		
Trésorerie et titres à court terme	16 215 \$	15 965 \$
Titres d'emprunt	185 594	174 000
Actions cotées	19 179	21 545
Créances hypothécaires	48 363	44 742
Placements privés	35 754	32 132
Avances sur contrats	6 446	5 808
Prêts aux clients de la Banque	1 793	1 737
Immeubles	12 777	13 810
Autres placements	27 543	24 483
Total des placements (note 3)	353 664	334 222
Autres actifs		
Revenus de placement à recevoir	2 427	2 182
Primes arriérées	1 369	1 148
Dérivés (note 4)	13 703	15 569
Actifs de réassurance (notes 7 et 8)	43 053	30 359
Actifs d'impôt différé (note 5)	4 318	4 569
Goodwill et immobilisations incorporelles (note 6)	10 097	9 840
Divers	8 431	7 337
Total des autres actifs	83 398	71 004
Actif net des fonds distincts (note 22)	313 209	324 307
Total de l'actif	750 271 \$	729 533 \$
Passif et capitaux propres		
Passif		
Passifs des contrats d'assurance (note 7)	328 654 \$	304 605 \$
Passifs des contrats de placement (note 8)	3 265	3 126
Dépôts de clients de la Banque	19 684	18 131
Dérivés (note 4)	7 803	7 822
Passifs d'impôt différé (note 5)	1 814	1 281
Autres passifs	15 190	14 927
	376 410	349 892
Dettes à long terme (note 10)	4 769	4 784
Instruments de fonds propres (note 11)	8 732	8 387
Passif net des fonds distincts (note 22)	313 209	324 307
Total du passif	703 120	687 370
Capitaux propres		
Actions privilégiées (note 12)	3 822	3 577
Actions ordinaires (note 12)	22 961	22 989
Surplus d'apport	265	277
Résultats non distribués des actionnaires	12 704	10 083
Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires :		
Régimes de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(426)	(364)
Titres disponibles à la vente	(265)	179
Couvertures de flux de trésorerie	(127)	(109)
Surplus de réévaluation des immeubles	20	21
Conversion des établissements à l'étranger	7 010	4 360
Total des capitaux propres des actionnaires	45 964	41 013
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	94	221
Participations ne donnant pas le contrôle	1 093	929
Total des capitaux propres	47 151	42 163
Total du passif et des capitaux propres	750 271 \$	729 533 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.



Roy Gori
Président et chef de la direction



John Cassaday
Président du conseil d'administration

Comptes de résultat consolidés

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA, sauf les montants par action)

	2018	2017
Produits		
Primes		
Primes brutes	39 150 \$	36 361 \$
Primes cédées à des réassureurs	(15 138)	(8 151)
Primes, montant net	24 012	28 210
Revenus de placement (note 3)		
Revenus de placement	13 560	13 649
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur le programme de couverture à grande échelle	(9 028)	5 718
Revenus de placement, montant net	4 532	19 367
Autres produits (note 14)	10 428	10 746
Total des produits	38 972	58 323
Prestations et charges		
Aux titulaires de contrats et bénéficiaires		
Sinistres et prestations bruts (note 7)	27 878	24 994
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	2 907	20 023
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	35	173
Prestations et charges cédées à des réassureurs	(5 153)	(8 158)
Diminution (augmentation) des actifs de réassurance (note 7)	(9 733)	2 269
Prestations et sinistres, montant net	15 934	39 301
Frais généraux	7 957	7 233
Frais de gestion des placements (note 3)	1 708	1 673
Commissions	6 173	6 116
Charges d'intérêts	1 275	1 139
Taxes sur primes, montant net	406	360
Total des prestations et charges	33 453	55 822
Résultat avant impôts sur le résultat	5 519	2 501
Charge d'impôt (note 5)	(632)	(239)
Résultat net	4 887 \$	2 262 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	214 \$	194 \$
Titulaires de contrats avec participation	(127)	(36)
Actionnaires	4 800	2 104
	4 887 \$	2 262 \$
Résultat net attribué aux actionnaires	4 800	2 104
Dividendes sur actions privilégiées	(168)	(159)
Résultat net attribué aux porteurs d'actions ordinaires	4 632 \$	1 945 \$
Résultat par action		
Résultat de base par action ordinaire (note 12)	2,34 \$	0,98 \$
Résultat dilué par action ordinaire (note 12)	2,33	0,98
Dividende par action ordinaire	0,91	0,82

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États du résultat global consolidés

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars CA)

	2018	2017
Résultat net	4 887 \$	2 262 \$
Autres éléments du résultat global, nets des impôts :		
Éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net :		
Profits (pertes) de change liés à ce qui suit :		
Conversion des établissements à l'étranger	3 078	(2 256)
Couvertures d'investissements nets	(428)	227
Titres financiers disponibles à la vente :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice	(458)	601
Reclassement des (profits) pertes réalisés nets et des pertes de valeur en résultat net	13	(32)
Couvertures de flux de trésorerie :		
Profits (pertes) latents survenus au cours de l'exercice	(34)	110
Reclassement des pertes réalisées en résultat net	16	13
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(1)	1
Total des éléments qui pourraient ultérieurement être reclassés en résultat net	2 186	(1 336)
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
Modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(62)	53
Réserve de réévaluation des immeubles	(1)	30
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net	(63)	83
Autres éléments du résultat global, nets des impôts	2 123	(1 253)
Total du résultat global, net des impôts	7 010 \$	1 009 \$
Total du résultat global attribué aux :		
Participations ne donnant pas le contrôle	212 \$	192 \$
Titulaires de contrats avec participation	(127)	(27)
Actionnaires	6 925	844

Impôts sur le résultat inclus dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre
(en millions de dollars CA)

	2018	2017
Charge (recouvrement) d'impôt lié aux éléments suivants :		
Profits (pertes) de change latents liés à la conversion des établissements à l'étranger	1 \$	(1)\$
Profits (pertes) de change latents liés aux couvertures d'investissements nets	(62)	48
Profits (pertes) latents sur les titres financiers disponibles à la vente	(151)	284
Reclassement des profits (pertes) réalisés et des recouvrements/pertes de valeur en résultat net sur les titres financiers disponibles à la vente	26	7
Profits (pertes) latents sur les couvertures de flux de trésorerie	31	49
Reclassement des profits (pertes) réalisés en résultat net sur les couvertures de flux de trésorerie	4	3
Modifications apportées aux régimes de retraite et aux autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	4	37
Réserve de réévaluation des immeubles	1	9
Total de la charge (du recouvrement) d'impôt	(146)\$	436 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

États des variations des capitaux propres consolidés

Exercices clos les 31 décembre (en millions de dollars CA)	2018	2017
Actions privilégiées		
Solde au début de l'exercice	3 577 \$	3 577 \$
Émises (note 12)	250	–
Frais d'émission, nets des impôts	(5)	–
Solde à la fin de l'exercice	3 822	3 577
Actions ordinaires		
Solde au début de l'exercice	22 989	22 865
Rachetées (note 12)	(269)	–
Émises à l'exercice d'options sur actions	59	124
Émises dans le cadre des régimes de réinvestissement des dividendes et d'achat d'actions	182	–
Solde à la fin de l'exercice	22 961	22 989
Surplus d'apport		
Solde au début de l'exercice	277	284
Exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	(10)	(22)
Charge au titre des options sur actions	10	15
Acquisition de participation ne donnant pas le contrôle	(12)	–
Solde à la fin de l'exercice	265	277
Résultats non distribués des actionnaires		
Solde au début de l'exercice	10 083	9 759
Résultat net attribué aux actionnaires	4 800	2 104
Actions ordinaires rachetées (note 12)	(209)	–
Dividendes sur actions privilégiées	(168)	(159)
Dividendes sur actions ordinaires	(1 802)	(1 621)
Solde à la fin de l'exercice	12 704	10 083
Cumul des autres éléments du résultat global des actionnaires		
Solde au début de l'exercice	4 087	5 347
Variation des profits (pertes) de change latents liés aux établissements à l'étranger	2 650	(2 029)
Variation des écarts actuariels sur les régimes de retraite et les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	(62)	53
Variation des profits (pertes) latents sur les titres financiers disponibles à la vente	(443)	572
Variation des profits (pertes) latents sur les instruments dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(18)	123
Variation de la réserve de réévaluation des immeubles	(1)	20
Quote-part des autres éléments du résultat global d'entreprises associées	(1)	1
Solde à la fin de l'exercice	6 212	4 087
Total des capitaux propres des actionnaires à la fin de l'exercice	45 964	41 013
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation		
Solde au début de l'exercice	221	248
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux titulaires de contrats avec participation	(127)	(36)
Autres éléments du résultat global attribués aux titulaires de contrats	–	9
Solde à la fin de l'exercice	94	221
Participations ne donnant pas le contrôle		
Solde au début de l'exercice	929	743
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	214	194
Autres éléments du résultat global attribués aux participations ne donnant pas le contrôle	(2)	(2)
Apports (distributions), montant net	(48)	(6)
Solde à la fin de l'exercice	1 093	929
Total des capitaux propres à la fin de l'exercice	47 151 \$	42 163 \$

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Tableaux des flux de trésorerie consolidés

Exercices clos les 31 décembre

(en millions de dollars CA)

	2018	2017
Activités d'exploitation		
Résultat net	4 887 \$	2 262 \$
Ajustements :		
Augmentation des passifs des contrats d'assurance	2 907	20 023
Augmentation des passifs des contrats de placement	35	173
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance, compte non tenu des transactions de coassurance (note 7)	893	2 269
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	212	230
Autres amortissements	747	560
(Profits) pertes nets réalisés et latents et pertes de valeur sur les actifs	8 727	(7 188)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	930	(331)
Frais de restructuration	156	–
Charge au titre des options sur actions	10	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	19 504	18 013
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	(316)	(222)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	19 188	17 791
Activités d'investissement		
Achats et avances hypothécaires	(101 172)	(87 224)
Cessions et remboursements	82 111	70 720
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	(128)	227
Diminution nette de la trésorerie découlant de la vente et de l'achat de filiales et d'entreprises	187	(10)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(19 002)	(16 287)
Activités de financement		
Augmentation (diminution) des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	(189)	(29)
Remboursement de dette à long terme (note 10)	(400)	(607)
Émission d'instruments de fonds propres, montant net (note 11)	597	2 209
Rachat d'instruments de fonds propres (note 11)	(450)	(899)
Emprunt garanti découlant d'opérations de titrisation	250	741
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	1 490	261
Dividendes payés au comptant aux actionnaires	(1 788)	(1 780)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	(60)	(6)
Actions ordinaires rachetées (note 12)	(478)	–
Actions ordinaires émises, montant net (note 12)	59	124
Actions privilégiées émises, montant net (note 12)	245	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(724)	14
Trésorerie et titres à court terme		
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(538)	1 518
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	822	(658)
Solde au début de l'exercice	15 098	14 238
Solde aux 31 décembre	15 382	15 098
Trésorerie et titres à court terme		
Début de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	15 965	15 151
Paievements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(867)	(913)
Trésorerie et titres à court terme, montant net aux 1^{er} janvier	15 098	14 238
Fin de l'exercice		
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	16 215	15 965
Paievements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	(833)	(867)
Trésorerie et titres à court terme, montant net aux 31 décembre	15 382 \$	15 098 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie		
Intérêts reçus	10 952 \$	10 596 \$
Intérêts versés	1 212	1 118
Impôts payés	461	1 360

Les notes des présents états financiers consolidés en font partie intégrante.

Notes des états financiers consolidés

Page	Note
118	Note 1 Nature des activités et principales méthodes comptables
126	Note 2 Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière
129	Note 3 Placements et revenus de placement
138	Note 4 Instruments dérivés et instruments de couverture
145	Note 5 Impôts sur le résultat
147	Note 6 Goodwill et immobilisations incorporelles
150	Note 7 Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance
159	Note 8 Passifs des contrats de placement
161	Note 9 Gestion du risque
168	Note 10 Dette à long terme
169	Note 11 Instruments de fonds propres
170	Note 12 Capital social et résultat par action
172	Note 13 Gestion des fonds propres
173	Note 14 Produits tirés des contrats de service
174	Note 15 Rémunération fondée sur des actions
176	Note 16 Avantages futurs du personnel
181	Note 17 Participations dans des entités structurées
184	Note 18 Engagements et éventualités
186	Note 19 Information sectorielle
188	Note 20 Parties liées
189	Note 21 Filiales
191	Note 22 Fonds distincts
192	Note 23 Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les <i>Signature</i> Notes établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)
198	Note 24 Chiffres correspondants

Notes des états financiers consolidés

(en millions de \$ CA, sauf les montants par action ou sauf indication contraire)

Note 1 Nature des activités et principales méthodes comptables

a) Entité présentant l'information financière

La Société Financière Manuvie (« SFM ») est une société dont les actions se négocient en Bourse, qui détient La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (« Manufacturers »), société canadienne d'assurance vie. La SFM et ses filiales (collectivement, « Manuvie » ou la « Société »), groupe et chef de file des services financiers, exercent leurs activités principalement en Asie, au Canada et aux États-Unis. Le réseau international de salariés, d'agents et de partenaires de distribution de Manuvie offre des produits de protection financière et de gestion de patrimoine à des particuliers et à des entreprises ainsi que des services de gestion d'actifs aux clients institutionnels. La Société exerce ses activités sous le nom de Manuvie au Canada et en Asie, et sous le nom de John Hancock aux États-Unis.

La SFM est située au Canada et constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada). Les présents états financiers consolidés ont été dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les présents états financiers consolidés doivent être lus avec la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion de 2018 qui traite d'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, puisque l'exposé entourant le risque de marché et le risque d'illiquidité comprend certaines informations qui sont considérées comme faisant partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Le 13 février 2019, le conseil d'administration de la SFM a autorisé la publication des présents états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date.

b) Base d'établissement

Pour dresser les états financiers consolidés selon les IFRS, la direction doit exercer son jugement, effectuer des estimations et poser des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables, sur les montants inscrits à l'actif et au passif et sur l'information à fournir relativement aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, et sur les montants inscrits aux produits et charges pour la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les procédés d'estimation les plus importants portent sur les hypothèses utilisées dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance et de placement, l'évaluation de la dépréciation d'actifs, les hypothèses portant sur le calcul de l'obligation et de la charge au titre des régimes de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi, le calcul des impôts sur le résultat et des positions fiscales incertaines et l'évaluation à la juste valeur de certains placements. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes font périodiquement l'objet d'une révision. Les révisions des estimations comptables sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel les révisions sont effectuées et dans les exercices ultérieurs touchés par ces révisions. Bien que ces estimations puissent varier, la direction estime que les montants comptabilisés sont appropriés. Les principales méthodes comptables employées et les jugements les plus importants posés par la direction aux fins de l'application de ces méthodes comptables pour l'établissement des présents états financiers consolidés sont résumés ci-après.

c) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale (non dans le cadre d'une liquidation involontaire ou d'une vente en catastrophe) entre des intervenants du marché à la date d'évaluation, c'est-à-dire une valeur de sortie.

Lorsqu'ils sont disponibles, les cours du marché sont utilisés pour établir la juste valeur. Si les cours du marché ne sont pas disponibles, la juste valeur est habituellement déterminée à l'aide d'autres techniques d'évaluation telles que les flux de trésorerie actualisés, l'évaluation matricielle, les services de prix établis par consensus et d'autres techniques. Les cours établis par des courtiers sont généralement utilisés lorsque les prix des fournisseurs publics externes ne sont pas disponibles.

La Société a mis en place un processus qui comprend un examen des variations des prix sur le marché, une comparaison des prix des différents fournisseurs et une comparaison de l'évaluation matricielle interne, laquelle utilise principalement des données externes observables. Un jugement est posé pour ajuster les données externes observables afin de tenir compte d'éléments comme les facteurs de liquidité et de crédit.

La Société classe ses évaluations à la juste valeur selon une hiérarchie à trois niveaux. Cette hiérarchie accorde un ordre de priorité aux données utilisées dans les techniques d'évaluation. Un niveau est attribué à chaque évaluation à la juste valeur en fonction des données de plus bas niveau ayant une importance dans l'évaluation de la juste valeur dans son ensemble. Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

Niveau 1 – Évaluations à la juste valeur qui reflètent les cours non ajustés dans un marché actif pour des actifs et passifs identiques auxquels la Société peut avoir accès à la date d'évaluation reflétant les opérations sur le marché.

Niveau 2 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données autres que des cours de marché inclus dans le niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement. Ces données comprennent des cours pour des actifs et des passifs semblables dans des marchés actifs, des cours pour des actifs ou des passifs identiques ou semblables dans des marchés inactifs, des données observables qui ne sont pas des cours (comme les taux d'intérêt, le risque de crédit, etc.) et des données tirées de marchés

observables ou étayées par ces derniers. La plupart des titres d'emprunt sont classés dans le niveau 2. De plus, le niveau 2 comprend des instruments dérivés qui sont évalués à l'aide de modèles utilisant des données observables sur le marché, y compris des swaps de taux d'intérêt, des swaps d'actions et des contrats de change à terme.

Niveau 3 – Évaluations à la juste valeur utilisant des données importantes non observables sur le marché. Ces dernières comprennent les évaluations d'actifs et de passifs qui découlent de données dont certaines ou la totalité ne peuvent être observées sur le marché, y compris les hypothèses en matière de risque. Les titres du niveau 3 comprennent les titres moins liquides comme les titres structurés adossés à des créances, les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales, certaines obligations à long terme et d'autres titres dont le prix est peu ou pas observable. Certains instruments financiers dérivés et les immeubles de placement sont aussi inclus dans le niveau 3.

d) Périmètre de consolidation

La SFM consolide les états financiers de toutes les entités, y compris certaines entités structurées qu'elle contrôle. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société exerce un contrôle sur une entité lorsqu'elle a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité, qu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses activités, lesquels sont importants par rapport aux rendements variables totaux de l'entité, et que la Société a la capacité d'utiliser son pouvoir sur l'entité pour influencer sa part de rendements variables. Lorsqu'elle évalue si elle détient le contrôle, la direction doit poser des jugements importants pour examiner tous les faits et circonstances pertinents. Lorsqu'elle évalue le pouvoir décisionnel, la Société doit tenir compte de l'étendue de ses droits sur la direction de l'entité, du niveau des droits de vote qu'elle détient dans l'entité qui sont potentiellement ou actuellement exerçables, de l'existence d'ententes de gestion contractuelles qui pourraient donner à la Société le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité, et elle doit vérifier l'étendue des participations de tiers dans une entité, le cas échéant, afin d'évaluer si la possibilité d'un contrôle de fait existe. Lorsqu'elle évalue les rendements, la Société tient compte de l'importance des rendements variables financiers et autres directs et indirects qu'elle tire des activités d'une entité, en plus de l'importance relative de ces rendements. La Société doit aussi tenir compte du degré auquel ses participations sont alignées sur celles des autres parties qui investissent dans une entité, ainsi que du degré auquel cela peut jouer dans son propre intérêt.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les résultats consolidés de la SFM à compter de la date à laquelle le contrôle est établi, et sont exclus de la consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle cesse. La première évaluation du contrôle est effectuée au début de la relation de la Société avec l'entité et est revue à une date ultérieure si la Société acquiert le contrôle sur les décisions financières et opérationnelles clés de l'entité ou perd ce contrôle, si la Société augmente ou diminue sa participation dans l'entité, si les contrats de l'entité sont modifiés de sorte que l'exposition relative aux rendements variables s'en trouve aussi modifiée, ou si la capacité de la Société d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur ses rendements variables venait à changer.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés en utilisant des méthodes comptables uniformes pour les transactions et événements semblables se produisant dans des circonstances similaires. Les soldes intersociétés et les produits et les charges découlant d'opérations intersociétés ont été éliminés au moment de la préparation des états financiers consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont les participations de tiers dans les capitaux propres des filiales de la SFM et sont présentées dans le total des capitaux propres, séparément des capitaux propres des actionnaires de la SFM. Les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net et les autres éléments du résultat global des filiales de la SFM sont incluses respectivement dans le total du résultat net et le total des autres éléments du résultat global. Une exception se produit lorsque les actions de la filiale doivent être rachetées contre de la trésorerie à une date déterminée ou déterminable, auquel cas les participations de tiers dans les capitaux propres de la filiale sont présentées à titre de passif de la Société et les participations ne donnant pas le contrôle de tiers dans le résultat net et les autres éléments du résultat global de la filiale sont comptabilisées à titre de charges pour la Société.

La Société comptabilise les entités sur lesquelles elle exerce une influence notable (une « entreprise associée » ou une « coentreprise ») selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la Société comptabilise sa quote-part de l'actif net et des résultats financiers de l'entreprise associée ou de la coentreprise au moyen de méthodes comptables uniformes pour des transactions et événements semblables. La direction doit poser des jugements importants pour déterminer si les droits de vote, les relations de gestion contractuelles et d'autres relations avec l'entité, le cas échéant, permettent à la Société d'exercer une influence notable ou un contrôle conjoint sur l'entité. Les profits et pertes à la vente des entreprises associées ou des coentreprises sont inclus dans le résultat une fois qu'ils sont réalisés, alors que les pertes de valeur sont comptabilisées immédiatement lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Les profits et pertes sur les transactions commerciales avec les entreprises associées ou les coentreprises sont éliminés au prorata de la participation de la Société dans l'entreprise associée ou la coentreprise. Les placements dans les entreprises associées ou les coentreprises sont inclus dans les autres placements dans les états de la situation financière consolidés de la Société.

e) Placements

Les placements considérés comme des instruments financiers sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, des prêts et créances ou des actifs financiers disponibles à la vente (« DV »). La Société détermine le classement des actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale. Lors de la comptabilisation initiale des placements, la Société les évalue à leur juste valeur majorée, dans le cas des placements qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement imputables. Les placements sont classés comme des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils sont détenus à des fins de transaction, s'ils sont désignés par la direction selon la juste valeur ou s'ils sont désignés par la direction lorsqu'ils incluent un ou plusieurs dérivés incorporés. Les placements DV sont des actifs financiers non dérivés qui ne sont pas compris dans les catégories susmentionnées.

Les méthodes d'évaluation des placements de la Société sont décrites ci-dessus. Toutes les évaluations de la juste valeur sont effectuées conformément à IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur, selon les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs, et les instruments financiers non comptabilisés à la juste valeur dans les états de la situation financière consolidés sont présentés à la note 3. Les évaluations de la juste valeur sont effectuées par la Société et par des fournisseurs de services d'évaluation tiers. Lorsque la Société retient les services d'un fournisseur tiers, elle procède à diverses procédures afin de corroborer les informations liées aux prix. Ces procédures incluent notamment des demandes d'information et l'examen des techniques d'évaluation appliquées, des données utilisées pour l'évaluation et des rapports de contrôle des fournisseurs.

Le poste Trésorerie et titres à court terme se compose de la trésorerie, des comptes courants, des dépôts à un jour et dépôts à terme, et des titres à revenu fixe détenus afin de respecter les engagements de trésorerie à court terme. Les titres à court terme sont comptabilisés à leur juste valeur. Les titres à court terme sont composés de placements qui arrivent à échéance moins de un an après la date de l'achat. Le papier commercial et les obligations à escompte sont classés dans le niveau 2 puisque ces titres ne sont généralement pas négociés activement. Les paiements nets en cours de compensation et les découverts bancaires sont inscrits dans les autres passifs.

Les titres d'emprunt sont comptabilisés à la juste valeur. Les titres d'emprunt sont généralement évalués par des fournisseurs de services d'évaluation indépendants qui utilisent des modèles d'évaluation exclusifs qui tiennent compte des données actuelles du marché pour des instruments financiers semblables comportant des modalités et une qualité du crédit comparables (évaluation matricielle). Les données importantes comprennent, sans s'y limiter, les courbes de taux, les risques de crédit et les écarts de taux, l'évaluation de la volatilité et les taux de remboursement anticipé. Ces titres d'emprunt sont classés dans le niveau 2, mais ils peuvent être classés dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché. Les profits et pertes réalisés à la vente de titres d'emprunt et les profits et pertes latents sur des titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les titres d'emprunt DV sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global, à l'exception des profits et pertes de change latents qui sont comptabilisés en résultat. Les pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV sont comptabilisées individuellement en résultat lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Une perte de valeur est considérée comme ayant été subie lorsqu'il est jugé probable, selon le jugement de la direction, que la Société ne sera pas en mesure de recouvrer tous les montants exigibles selon les modalités contractuelles du titre d'emprunt.

Les actions comprennent les actions ordinaires et privilégiées et elles sont comptabilisées à la juste valeur. Les actions sont généralement classées dans le niveau 1, puisque leurs justes valeurs sont habituellement basées sur les cours du marché. Les profits et pertes réalisés à la vente d'actions et les profits et pertes latents sur les actions désignées à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Les profits et pertes latents sur les actions DV sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les pertes de valeur sur les actions DV sont comptabilisées individuellement en résultat lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur. Une perte de valeur est jugée s'être produite lorsque la juste valeur a chuté en deçà du coût de manière importante ou pendant une longue période. L'exercice du jugement est nécessaire pour déterminer si la baisse est importante ou prolongée.

Les créances hypothécaires sont comptabilisées au coût amorti et sont classées dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur en raison du caractère non observable de certaines données importantes utilisées pour l'évaluation. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement dans les revenus de placement. Des pertes de valeur sur les créances hypothécaires sont comptabilisées lorsqu'il n'y a plus d'assurance raisonnable que le plein montant du capital et des intérêts sera recouvré à l'échéance. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial inhérent à la créance hypothécaire. Les flux de trésorerie futurs prévus des créances hypothécaires douteuses sont généralement calculés en fonction de la juste valeur de toute garantie sous-jacente à la créance hypothécaire, déduction faite des coûts de réalisation prévus et des recouvrements d'assurance applicables. Des jugements importants sont posés pour déterminer la perte de valeur, y compris le calendrier et le montant des recouvrements futurs.

La Société comptabilise les titrisations de créances hypothécaires garanties et non garanties comme des opérations de financement garanties puisque le critère de comptabilisation comme une vente n'est pas respecté. Pour ces opérations, la Société continue de comptabiliser les créances hypothécaires et comptabilise un passif au poste Autres passifs égal au montant exigible à l'échéance. Les produits d'intérêts sur ces créances hypothécaires et les charges d'intérêts sur les emprunts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les placements privés, qui comprennent les prêts aux entreprises pour lesquels il n'y a pas de marché actif, sont comptabilisés au coût amorti et sont généralement classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur ou dans le niveau 3 si des données importantes ne sont pas observables sur le marché. Les profits et pertes réalisés sont comptabilisés immédiatement en résultat. Des pertes de valeur sur les placements privés sont comptabilisées lorsqu'il n'y a plus d'assurance que le plein montant du capital et des intérêts sera recouvré en temps opportun. Les pertes de valeur sont évaluées en fonction des flux de trésorerie futurs prévus actualisés au taux d'intérêt effectif initial inhérent au prêt. Des jugements importants sont posés pour déterminer la perte de valeur, y compris le calendrier et le montant des recouvrements futurs.

Les avances sur contrats sont comptabilisées à un montant équivalant à celui de l'encours du capital et sont classées dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Les avances sur contrats sont entièrement garanties par la valeur de rachat des contrats sous-jacents.

Les prêts aux clients de la Banque Manuvie du Canada (« Banque Manuvie » ou « Banque ») sont comptabilisés au coût amorti et classés dans le niveau 2 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur. Un prêt à un client de la Banque est considéré comme étant déprécié lorsqu'il existe une preuve objective de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements générateurs de pertes survenus après la comptabilisation initiale et ayant une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés du prêt.

Une fois constituées, les provisions pour pertes sur créances hypothécaires, sur placements privés et sur prêts aux clients de la Banque ne sont reprises que si les circonstances à l'origine de la perte de valeur n'existent plus. Les reprises de pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV ne sont comptabilisées que dans la mesure où les augmentations de la juste valeur peuvent être attribuées à des événements survenus après la comptabilisation de la perte de valeur. Les pertes de valeur des instruments de capitaux propres DV ne sont pas reprises en résultat. À la cession d'un actif déprécié, toute provision pour pertes est reprise.

En plus des pertes de valeur et des provisions pour pertes (recouvrements) sur créances comptabilisées dans les revenus de placement, l'évaluation des passifs des contrats d'assurance par l'entremise des hypothèses sur le rendement des placements prend en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements en titres à revenu fixe. Voir la note 7 d).

Des produits d'intérêts sont comptabilisés sur les titres d'emprunt, les créances hypothécaires, les placements privés, les avances sur contrats et les prêts aux clients de la Banque selon la comptabilité d'engagement et sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les primes, les escomptes et les coûts de transaction sont amortis sur la durée de vie des placements sous-jacents à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif pour tous les titres d'emprunt ainsi que les créances hypothécaires et les placements privés comptabilisés au coût amorti.

La Société comptabilise les placements achetés ou vendus à la date de transaction, à l'exception des prêts montés par la Société, lesquels sont comptabilisés à la date de règlement.

Les immeubles comprennent les immeubles à usage propre et les immeubles de placement. Les immeubles à usage propre sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé et les pertes de valeur cumulées. L'amortissement est calculé en fonction du coût d'un actif moins sa valeur résiduelle et est comptabilisé en résultat selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée s'échelonnant sur une période de 30 ans à 60 ans. Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat dans la mesure où la valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable. Lorsque les immeubles à usage propre sont inclus dans les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, la juste valeur des immeubles est utilisée dans l'évaluation des passifs des contrats d'assurance. Les immeubles à usage propre sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Un immeuble de placement est un immeuble détenu en vue d'en tirer des produits locatifs, pour réaliser une plus-value en capital ou les deux. Les immeubles de placement sont évalués à leur juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées en résultat. La juste valeur de ces immeubles est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur l'utilisation optimale de ceux-ci. Les techniques d'évaluation utilisées comprennent les flux de trésorerie actualisés, la méthode de capitalisation directe de même que l'analyse comparative des prix de vente, et elles tiennent compte de données observables et non observables. Ces données comprennent les baux existants et pris en charge, les données du marché provenant des transactions récentes comparables, les perspectives économiques futures et les hypothèses liées au risque de marché, les taux d'actualisation et les taux de rendement internes. Les immeubles de placement sont classés dans le niveau 3 à des fins de présentation de l'information sur la juste valeur.

Lorsqu'un immeuble passe de l'usage propre à un immeuble de placement, tout profit résultant de sa réévaluation à la juste valeur à la date du transfert est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global, dans la mesure où il ne constitue pas une reprise de perte de valeur antérieure. Les reprises de pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

Les autres placements comprennent les placements en actions de sociétés fermées et les placements immobiliers détenus dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et du pétrole et du gaz. Les placements en actions de sociétés fermées sont comptabilisés en tant qu'entreprises associées selon la méthode de la mise en équivalence (décrite à la note 1 d) ci-dessus), ou sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net ou classés comme DV et comptabilisés à la juste valeur. Les placements dans des actifs pétroliers et gaziers et les activités d'évaluation sont évalués au coût selon la méthode de la recherche fructueuse. Les terrains forestiers exploitables et les terres agricoles sont évalués à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont portées en résultat, à l'exception des bâtiments, de l'équipement et des plantes productrices qui sont comptabilisés au coût amorti. La juste valeur des autres placements est déterminée à l'aide de différentes techniques d'évaluation décrites à la note 3. Les autres placements qui sont évalués ou présentés à la juste valeur sont classés dans le niveau 3.

Les autres placements comprennent aussi les placements dans des baux adossés, lesquels sont comptabilisés au moyen de la méthode de la mise en équivalence. La valeur comptable selon la méthode de la mise en équivalence reflète le coût amorti des créances au titre des contrats de location et la dette sans recours connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

f) Goodwill et immobilisations incorporelles

Le goodwill représente l'écart entre la contrepartie d'achat d'une entreprise acquise et la quote-part de la Société des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill est initialement comptabilisé au coût, puis évalué au coût moins les pertes de valeur cumulées.

Le goodwill est soumis à un test de dépréciation au moins une fois l'an au niveau de l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou d'un groupe d'UGT, ou lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Aux fins du test de dépréciation, la Société affecte le goodwill à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui doit représenter au sein de l'entité le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. L'attribution est faite à ces UGT ou groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises qui a donné lieu

au goodwill. Toute perte de valeur possible du goodwill est décelée en comparant la valeur recouvrable d'une UGT ou d'un groupe d'UGT à sa valeur comptable. Le goodwill est diminué du montant correspondant à l'insuffisance, le cas échéant. Si l'insuffisance excède la valeur comptable du goodwill, la valeur comptable des actifs restants dans l'UGT ou le groupe d'UGT est proportionnellement réduite de l'excédent.

La valeur recouvrable d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur estimée diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Pour établir la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète l'appréciation actuelle du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Dans certains cas, les calculs détaillés les plus récents de la valeur recouvrable d'une UGT, effectués dans une période antérieure, sont utilisés dans le cadre du test de dépréciation du goodwill de la période considérée. Ceci s'applique uniquement lorsque l'UGT n'a fait l'objet d'aucun changement important, que la probabilité de dépréciation est faible d'après l'analyse des événements et circonstances courants, et que le montant recouvrable le plus récent excède considérablement la valeur comptable de l'UGT.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée comprennent le nom de marque John Hancock et certains contrats de gestion de placements. L'appréciation de la durée d'utilité indéterminée d'une marque repose sur la protection par voie de marques de commerce des noms de marque, lesquelles sont renouvelables indéfiniment, sur les marchés où ces produits de marque sont vendus et, pour les contrats de gestion de placement, sur la possibilité de renouveler indéfiniment ces contrats. En outre, aucune disposition légale, réglementaire ou contractuelle ne limite la durée d'utilité de ces immobilisations incorporelles. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie, mais est soumise à un test de dépréciation annuel, ou plus souvent si des éléments indiquent que sa valeur n'est pas recouvrable.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée comprennent les réseaux de distribution, les relations clients, les logiciels capitalisés, certains contrats de gestion de placements et d'autres droits contractuels acquis. Les réseaux de distribution, les relations clients et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, de 6 à 68 ans, selon la méthode linéaire ou en fonction des mesures de consommation des actifs. Les immobilisations incorporelles liées aux logiciels sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 3 à 5 ans. Ces immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont soumises à un test de dépréciation chaque période de présentation de l'information financière. S'il existe des indications de pertes de valeur, ces actifs feront l'objet d'un test de dépréciation.

g) Actifs divers

Les actifs divers comprennent les actifs d'un rabbi trust relatifs aux obligations au titre des prestations définies non capitalisées, les actifs au titre des prestations définies, le cas échéant (voir la note 1 o)), les coûts d'acquisition différés et les immobilisations et. Les coûts d'acquisition différés sont comptabilisés au coût moins l'amortissement cumulé. Ces coûts sont comptabilisés sur la période pendant laquelle des frais de rachat peuvent être imputés, ou sur la période pendant laquelle les produits sont gagnés. Les immobilisations sont comptabilisées au coût diminué de l'amortissement cumulé calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée, qui varie de 2 à 10 ans.

h) Fonds distincts

La Société gère plusieurs fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Le rendement des placements de ces fonds est transféré directement aux titulaires de contrats. Dans certains cas, la Société a fourni des garanties relativement à ces fonds.

L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur et comprend surtout des placements dans des fonds communs de placement, des titres d'emprunt, des actions, de la trésorerie, des placements à court terme ainsi que d'autres placements. En ce qui concerne l'exigence de consolidation en vertu des IFRS, lorsqu'elle évalue le degré de contrôle qu'elle exerce sur les placements sous-jacents, la Société tient compte de l'étendue de son pouvoir décisionnel, des droits détenus par d'autres parties, de sa rémunération à titre de gestionnaire de placements et de son exposition à la variabilité des rendements. La Société a déterminé qu'elle n'exerce pas le contrôle sur les placements sous-jacents puisqu'elle agit à titre d'agent au nom des titulaires de contrats de fonds distincts.

La méthode utilisée pour déterminer la juste valeur des placements détenus dans des fonds distincts est cohérente avec celle utilisée pour les placements détenus par le fonds général, tel qu'il est décrit ci-dessus à la note 1 e). Le passif des fonds distincts est évalué en fonction de la valeur de l'actif net des fonds distincts. Le rendement des placements de l'actif des fonds distincts appartient aux titulaires de contrats, et la Société n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable dont le placement sous-jacent est détenu avec les fonds distincts. Par conséquent, les revenus de placement gagnés par les fonds distincts et les charges engagées par les fonds distincts se contrebalancent et ne figurent pas de façon distincte dans les comptes de résultat consolidés. La rémunération que la Société tire de la gestion des fonds distincts est inscrite au poste Autres produits.

Les passifs liés aux garanties associées à certains fonds distincts, découlant de certains contrats d'assurance vie ou contrats de rente à capital variable, sont comptabilisés dans les passifs des contrats d'assurance de la Société. La Société détient les actifs soutenant ces garanties, lesquels sont comptabilisés dans les placements selon le type de placement.

i) Passifs des contrats d'assurance et de placement

La plupart des contrats émis par la Société sont considérés comme des contrats d'assurance, des contrats de placement ou des contrats de service. Les contrats en vertu desquels la Société accepte d'assumer un risque important d'assurance d'un titulaire de contrats sont classés comme des contrats d'assurance dans les états financiers consolidés. Un contrat est censé comporter un risque

important d'assurance si, et seulement si, un événement assuré pourrait obliger un assureur à consentir des paiements additionnels importants dans n'importe quelle circonstance, excluant les circonstances qui ne présentent aucune substance commerciale, au moment de la mise en place du contrat. Les contrats en vertu desquels la Société n'accepte pas d'assumer un risque important d'assurance sont classés comme contrats de placement ou considérés comme des contrats de service et sont comptabilisés respectivement selon IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, ou IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.

Lorsqu'un contrat a été classé comme un contrat d'assurance, il demeure un contrat d'assurance, même si le risque d'assurance est atténué de manière importante. Les contrats de placement peuvent être reclassés à titre de contrats d'assurance si le risque d'assurance devient important subséquemment.

Les passifs des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux produits tirés du placement net, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats en vigueur. Les passifs des contrats d'assurance sont présentés compte non tenu des actifs de réassurance aux états de la situation financière consolidés. Il revient à l'actuaire désigné de la Société de déterminer le montant des passifs des contrats d'assurance conformément aux normes de l'Institut canadien des actuaires. Les passifs des contrats d'assurance, nets des actifs de réassurance, ont été déterminés d'après la méthode canadienne axée sur le bilan (« MCAB »), comme l'autorise IFRS 4, *Contrats d'assurance*. Voir la note 7.

Les passifs des contrats de placement comprennent les contrats émis en faveur de particuliers et d'investisseurs institutionnels qui ne comportent pas de risque important d'assurance. Les passifs et dépôts des contrats de placement sont évalués à leur coût amorti, ou à leur juste valeur, au choix. Ce choix doit avoir pour effet de réduire l'incohérence comptable entre les actifs qui soutiennent ces contrats et les provisions mathématiques connexes. Les passifs des contrats de placement sont décomptabilisés lorsque le contrat arrive à échéance, est résilié ou est annulé.

Les dérivés incorporés dans des contrats d'assurance sont scindés s'ils ne sont pas jugés être étroitement liés au contrat d'assurance hôte et s'ils ne respectent pas la définition d'un contrat d'assurance. Ces dérivés incorporés sont présentés séparément dans les autres actifs ou les autres passifs, et sont évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur étant portées en résultat.

j) Actifs de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Société a recours à la réassurance pour gérer son exposition au risque. Les cessions en assurance à un réassureur ne libèrent pas la Société de ses obligations envers les titulaires de contrats. Elle demeure responsable envers ses titulaires de contrats à l'égard de la tranche réassurée dans la mesure où un réassureur ne respecte pas ses obligations relatives aux cessions de réassurance en vertu d'un traité de réassurance.

Les actifs de réassurance représentent l'avantage tiré des traités de réassurance en vigueur à la date de clôture, compte tenu de la situation financière du réassureur. Les montants recouvrables auprès des réassureurs sont estimés conformément aux dispositions du contrat de réassurance pertinent.

Les profits ou les pertes sur transactions de réassurance sont immédiatement comptabilisés en résultat à la date de la transaction et ne sont pas amortis. Les primes cédées et les sinistres remboursés sont présentés selon le montant brut aux comptes de résultat consolidés. Les actifs de réassurance ne sont pas portés en réduction des passifs des contrats d'assurance connexes et sont présentés distinctement aux états de la situation financière consolidés. Voir la note 7 a).

k) Autres instruments financiers comptabilisés comme passifs

La Société émet divers autres instruments financiers classés comme passifs, y compris des billets à payer, des billets à terme, des billets de premier rang, des débentures de premier rang, des billets subordonnés, des billets d'apport à l'excédent, des reçus de souscription et des actions privilégiées. Ces passifs financiers sont évalués au coût amorti, et les frais d'émission sont différés et amortis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

l) Impôts sur le résultat

La provision pour impôts sur le résultat est calculée d'après les lois fiscales et les taux d'imposition quasi adoptés à la date des états de la situation financière consolidés. La provision pour impôts sur le résultat comporte l'impôt exigible et l'impôt différé. L'impôt exigible et l'impôt différé liés aux éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et directement dans les capitaux propres sont comptabilisés de la même manière respectivement dans les autres éléments du résultat global et directement dans les capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant qui devrait être payable ou recouvrable pour l'exercice considéré, incluant tout ajustement aux impôts à payer des exercices antérieurs.

L'impôt différé est comptabilisé suivant la méthode axée sur le bilan et découle des différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leur base fiscale respective. L'impôt différé est évalué aux taux d'imposition quasi adoptés qui devraient être appliqués aux différences temporaires lorsqu'elles se résorberont.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où la réalisation future de l'avantage fiscal est probable. Les actifs d'impôt différé sont passés en revue chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable que l'avantage fiscal sera

réalisé. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de les compenser et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale sur la même entité imposable.

Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles qui sont liées aux participations dans des filiales, des entreprises associées et des coentreprises, lorsque la date à laquelle les différences temporaires se résorberont peut être contrôlée et qu'il est probable que celles-ci ne se résorberont pas dans un avenir prévisible.

La Société comptabilise des provisions pour les positions fiscales incertaines lorsqu'il est jugé probable que la Société devra effectuer un paiement sur des positions fiscales par suite des examens effectués par les administrations fiscales. Ces provisions sont constituées à l'aide des meilleures estimations de la Société quant au montant qui devra être payé. Les provisions sont reprises en résultat dans la période au cours de laquelle la direction établit qu'elles ne sont plus requises, ou selon les dispositions de la loi.

La Société est assujettie aux lois de l'impôt sur le résultat de divers pays. Les lois fiscales sont complexes et peuvent faire l'objet d'interprétations diverses par le contribuable et par l'administration fiscale responsable. La provision pour impôts sur le résultat et impôt différé représente l'interprétation de la direction des lois fiscales pertinentes et son estimation des incidences fiscales présentes et futures des transactions et des événements survenus au cours de l'exercice. La Société pourrait devoir modifier sa provision pour impôts sur le résultat ou ses soldes d'impôt différé si les administrations fiscales contestent avec succès la déductibilité ultime de certains éléments, si les estimations utilisées pour établir le montant de l'actif d'impôt différé qui doit être comptabilisé changent de façon importante, ou si de nouvelles informations indiquent le besoin de rajuster le montant d'impôt différé qui doit être comptabilisé. De plus, des événements futurs, comme des modifications des lois fiscales, des règlements sur les impôts, ou des interprétations de ces lois ou de ces règlements, pourraient avoir une incidence sur la provision pour impôts sur le résultat, les soldes d'impôt différé et le taux d'imposition effectif. De telles modifications pourraient avoir une incidence importante sur les montants présentés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice où elles surviennent.

m) Conversion des monnaies étrangères

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales de la Société sont évalués par chaque filiale en fonction de la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »).

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les actifs et les passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change moyen du trimestre considéré. Les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception de la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger et des résultats de la couverture de ces positions. Ces profits et pertes de change sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global jusqu'à la cession des établissements à l'étranger, ou la perte de l'influence notable ou du contrôle exercé sur cet établissement à l'étranger.

n) Rémunération fondée sur des actions

La Société offre une rémunération fondée sur des actions à certains salariés et administrateurs, comme il est décrit à la note 15. La charge de rémunération sous forme d'instruments de capitaux propres est calculée en fonction des meilleures estimations quant au nombre d'instruments dont les droits devraient être acquis, ces estimations faisant l'objet de révisions si des renseignements ultérieurs indiquent qu'il est probable que les renoncations réelles diffèrent des estimations initiales, à moins que les renoncations ne découlent de conditions de marché.

Les options sur actions sont passées en charges moyennant une hausse équivalente du surplus d'apport. Les unités d'actions temporairement incessibles et les unités d'actions différées sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. Les unités d'actions fondées sur le rendement sont passées en charges moyennant la comptabilisation d'une charge à payer correspondante basée sur des conditions de rendement particulières et la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM à la fin de chaque trimestre. La variation de la valeur des attributions résultant des variations de la valeur de marché des actions ordinaires de la SFM ou des variations des conditions de rendement particulières et des dividendes crédités est comptabilisée en résultat, compensée par l'incidence des swaps sur le rendement total utilisé pour gérer la variabilité du passif connexe.

Le coût de la rémunération fondée sur des actions est comptabilisé sur la période d'acquisition des droits applicables, sauf si l'employé est admissible à la retraite à la date d'attribution ou deviendra admissible à la retraite pendant la période d'acquisition des droits. Le coût de rémunération, attribuable aux options sur actions, aux unités d'actions temporairement incessibles et aux unités d'actions fondées sur le rendement attribuées aux salariés qui sont admissibles à la retraite à la date d'attribution ou qui deviendront admissibles à la retraite au cours de la période d'acquisition des droits, est comptabilisé respectivement à la date d'attribution ou sur la période allant de la date d'attribution à la date où l'employé devient admissible à la retraite.

Les cotisations de la Société au Programme international d'actionnariat (voir la note 15 d)) sont passées en charges lorsqu'elles sont engagées. En vertu du Programme international d'actionnariat, sous réserve de certaines conditions, la Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles d'un salarié jusqu'à concurrence de certains maximums. Le fiduciaire du programme utilise tous les montants versés pour acheter des actions ordinaires de la SFM sur le marché libre.

o) Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, dont des régimes agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont

habituellement capitalisés, ainsi que des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) à l'intention des dirigeants, et des régimes pour retraités et régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

L'obligation de la Société au titre des régimes de retraite à prestations définies et d'autres avantages postérieurs à l'emploi est calculée pour chaque régime à la valeur actualisée estimative des prestations futures que les salariés admissibles ont acquises en contrepartie des services rendus jusqu'à la date de clôture, en utilisant la méthode de la répartition des prestations. Le taux d'actualisation utilisé est fondé sur le rendement, à la date de clôture, de titres d'emprunt de sociétés de grande qualité qui ont approximativement la même échéance que les obligations et qui sont libellés dans la même monnaie que celle dans laquelle les prestations devraient être versées.

Pour établir le montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies de la Société, la juste valeur des actifs des régimes est déduite des obligations au titre des prestations définies. Lorsque ce calcul donne lieu à un excédent, l'actif pouvant être comptabilisé est limité à la valeur actualisée des avantages économiques futurs disponibles sous forme de remboursements futurs des régimes ou de diminutions des cotisations futures aux régimes (plafonnement de l'actif). L'actif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres actifs, et le passif des régimes à prestations définies est inclus dans les autres passifs.

Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies découlant de la réévaluation des régimes de retraite et des régimes de soins de santé pour retraités sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle elles se produisent, et elles ne sont pas reclassées en résultat dans les périodes subséquentes. Elles comprennent les écarts actuariels, l'incidence du plafonnement de l'actif, le cas échéant, et le rendement des actifs des régimes, excluant les montants compris dans les produits ou charges d'intérêts nets. Les variations du montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies en raison de la réévaluation des régimes d'invalidité sont comptabilisées en résultat au cours de la période où elles se produisent.

Le coût des régimes de retraite à prestations définies est comptabilisé sur les années de service des salariés jusqu'à la retraite, tandis que le coût des régimes de soins de santé pour retraités est comptabilisé sur les années de service des salariés qui précèdent l'admissibilité intégrale des droits à prestations. Le coût net des prestations de l'exercice est comptabilisé dans le résultat, et il correspond à la somme du coût des services rendus au cours de l'exercice, des produits ou des charges d'intérêts nets et tous les frais d'administration applicables, majorés par les coûts ou les crédits au titre des services passés découlant de modifications ou de réductions de régimes. Les produits ou charges d'intérêts nets sont déterminés en appliquant le taux d'actualisation au montant net de l'actif ou du passif des régimes à prestations définies. Le coût pour l'exercice considéré des régimes d'invalidité est la variation, depuis le dernier exercice, de l'obligation au titre des prestations définies, y compris tout écart actuariel.

Le coût des régimes de retraite à cotisations définies correspond à la cotisation fournie par la Société, laquelle est comptabilisée en résultat pendant les périodes où les services sont rendus par les salariés.

p) Instruments dérivés et instruments de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés (« dérivés »), y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles. Les dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont comptabilisés séparément comme des dérivés si leurs caractéristiques et risques économiques ne sont pas liés étroitement à ceux de l'instrument hôte, que les modalités du dérivé incorporé sont les mêmes que celles d'un dérivé autonome et que l'instrument hôte lui-même n'est pas comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur. Les dérivés ayant des profits latents sont présentés à titre d'actifs dérivés et les dérivés ayant des pertes latentes sont présentés à titre de passifs dérivés.

On détermine, pour chaque dérivé, si l'on applique la comptabilité de couverture. Lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée, les variations de la juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les revenus de placement. Voir la note 3 c).

Lorsque la Société a choisi d'appliquer la comptabilité de couverture, une relation de couverture est désignée et documentée dès sa mise en place. L'efficacité de la couverture est évaluée à sa mise en place et pendant toute sa durée. La comptabilité de couverture n'est appliquée que lorsque la Société s'attend à ce que chacune des relations de couverture soit hautement efficace dans la compensation des variations de juste valeur ou de flux de trésorerie attribuables au risque couvert. L'évaluation de l'efficacité de la couverture est mise en œuvre à la fin de chaque période de présentation de l'information financière à titre prospectif et rétrospectif. Lorsqu'il est établi qu'une relation de couverture n'est plus efficace, ou lorsque l'instrument de couverture ou l'élément couvert a été vendu ou qu'il est résilié, la Société cesse d'appliquer la comptabilité de couverture à titre prospectif. Dans de tels cas, si les dérivés ne sont ni vendus ni résiliés, toute variation subséquente de la juste valeur des dérivés est comptabilisée dans les revenus de placement.

Pour les dérivés qui sont désignés comme des instruments de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées selon la nature des risques couverts, comme il est expliqué ci-après.

Dans une relation de couverture de la juste valeur, les variations de la juste valeur des instruments de couverture sont comptabilisées dans les revenus de placement, compensant les variations de la juste valeur des éléments couverts, lesquels ne seraient pas autrement comptabilisés à la juste valeur. L'inefficacité de la couverture est comptabilisée dans les revenus de placement et découle des différences entre les variations de la juste valeur des instruments de couverture et des éléments couverts. Lorsqu'on cesse d'appliquer la comptabilité de couverture, la valeur comptable de l'élément couvert n'est plus ajustée et les ajustements de la juste valeur cumulés sont amortis aux revenus de placement sur la durée de vie restante de l'élément couvert à moins que celui-ci ne soit vendu, auquel cas le solde est comptabilisé immédiatement dans les revenus de placement.

Dans une relation de couverture de flux de trésorerie, la tranche efficace de la variation de la juste valeur de l'instrument de couverture est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global, tandis que la tranche inefficace est comptabilisée dans les revenus de placement. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les variations des flux de trésorerie couverts ou des transactions prévues couvertes sont comptabilisées en résultat. Les reclassements du cumul des autres éléments du résultat global touchent les revenus de placement, à l'exception des reclassements liés aux swaps sur le rendement total qui couvrent les unités d'actions temporairement inaccessibles, lesquels sont reclassés dans les frais généraux.

Les profits et les pertes sur les couvertures des flux de trésorerie dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés aussitôt dans les revenus de placement lorsque l'élément couvert est vendu ou que l'on ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise. Lorsque la couverture prend fin, mais que la réalisation de la transaction couverte prévue demeure hautement probable, les montants dans le cumul des autres éléments du résultat global sont reclassés dans les revenus de placement dans les périodes au cours desquelles la variation des flux de trésorerie couverts ou les transactions couvertes prévues sont portées en résultat.

Dans une relation de couverture d'un investissement net dans un établissement à l'étranger, les profits et les pertes liés à la tranche efficace de la couverture sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Les profits et les pertes dans le cumul des autres éléments du résultat global sont comptabilisés en résultat dans les périodes au cours desquelles les profits ou les pertes sur l'investissement net dans un établissement à l'étranger couvert sous-jacent sont portés en résultat.

q) Primes et charges connexes

Les primes brutes relatives à tous les types de contrats d'assurance, ainsi qu'aux contrats comportant un risque limité de mortalité ou de morbidité, sont habituellement comptabilisées à titre de produits lorsqu'elles sont exigibles. Les primes sont présentées compte non tenu des cessions en réassurance (voir la note 7).

r) Produits tirés des contrats de service

La Société comptabilise les produits tirés des contrats de service selon IFRS 15. Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client. Les produits sont comptabilisés à mesure que les obligations de prestation sont remplies, parce que le client reçoit et consomme simultanément les avantages des services rendus, mesurés au moyen d'une méthode fondée sur les extrants. Les produits connexes à une contrepartie variable sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulatif des produits constatés. Voir la note 14.

Note 2 Modifications de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

a) Modifications de méthodes comptables

I) IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui a été publiée en mai 2014 et remplace IAS 11, *Contrats de construction*, IAS 18, *Produits des activités ordinaires*, ainsi que les interprétations connexes. Des modifications d'IFRS 15 ont été publiées en avril 2016. IFRS 15 clarifie les principes de comptabilisation des produits des activités ordinaires, fournit un cadre solide pour comptabiliser les produits des activités ordinaires et les flux de trésorerie découlant de contrats avec les clients et rehausse les exigences de présentation d'informations qualitatives et quantitatives. IFRS 15 ne s'applique pas aux contrats d'assurance, aux instruments financiers, ni aux contrats de location. La Société a adopté IFRS 15 au moyen de la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives.

Les ententes de services de la Société sont généralement respectées au fil du temps, les produits d'exploitation étant mesurés et perçus des clients dans un court délai, à mesure que les services sont fournis.

L'adoption d'IFRS 15 n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société ni donné lieu à des ajustements transitoires.

II) IFRS 9, *Instruments financiers*, et modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, publiées en septembre 2016. IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et prévoit des révisions au classement et à l'évaluation, à la dépréciation des actifs financiers et à la comptabilité de couverture.

En réponse aux préoccupations concernant la différence entre la date d'entrée en vigueur d'IFRS 9, *Instruments financiers*, qui est le 1^{er} janvier 2018, et celle d'IFRS 17, *Contrats d'assurance*, qui est le 1^{er} janvier 2021, les modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, contiennent, à l'intention des sociétés dont les activités sont principalement liées à l'assurance, une exemption temporaire facultative d'application d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021. L'adoption de ces modifications a permis à la Société de reporter l'adoption d'IFRS 9 et de continuer d'appliquer IAS 39 jusqu'au 1^{er} janvier 2021.

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an la date d'expiration fixée pour l'exemption temporaire d'application d'IFRS 9 contenue dans IFRS 4 pour les sociétés dont les activités sont principalement liées à l'assurance. Les activités de la SFM sont principalement liées à l'assurance. Le report proposé est conditionnel à une consultation publique de l'IASB en 2019, qui

devrait donner lieu à un exposé-sondage suivi d'une période de commentaires. La Société continuera de surveiller les développements de l'IASB relativement au report.

Aux fins de comparaison avec les entités qui appliquent IFRS 9, les modifications d'IFRS 4 exigent des entités qui reportent l'adoption d'IFRS 9 qu'elles fournissent des informations additionnelles sur les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sur leur exposition au risque de crédit dans leurs états financiers. Les entités qui reportent l'adoption doivent fournir des informations sur les actifs financiers dont les modalités contractuelles correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû. L'application de ces exigences en matière d'informations à fournir n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société. Voir la note 3 a).

III) Modifications d'IFRS 2, Paiement fondé sur des actions

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications d'IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, publiées en juin 2016. Ces modifications ont été appliquées prospectivement. Les modifications précisent l'effet des conditions d'acquisition des droits et des conditions accessoires à l'acquisition des droits sur l'évaluation des paiements fondés sur des actions qui sont réglés en trésorerie; fournissent des indications sur le classement des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui comportent des modalités de règlement net à l'égard des obligations légales relatives aux retenues d'impôt à la source; et clarifient la comptabilisation d'une modification des modalités et conditions d'un paiement fondé sur des actions qui a pour effet que la transaction, qui a été considérée comme étant réglée en trésorerie, est reclassée comme étant réglée en instruments de capitaux propres. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IV) IFRIC 22, Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté IFRIC 22, *Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée*, publiée en décembre 2016. IFRIC 22 a été appliquée prospectivement. IFRIC 22 précise le taux de change à utiliser pour évaluer une transaction en monnaie étrangère lorsqu'un paiement anticipé est effectué ou encaissé et que des actifs ou passifs non monétaires sont comptabilisés avant la comptabilisation de la transaction sous-jacente. IFRIC 22 ne s'applique pas aux biens ou aux services comptabilisés à la juste valeur ou à la juste valeur de la contrepartie payée ou encaissée à une date autre que la date de la comptabilisation initiale de l'actif ou du passif non monétaire, ou à l'impôt, aux contrats d'assurance ou aux contrats de réassurance. Le taux de change en vigueur le jour du paiement anticipé est utilisé pour évaluer la transaction en monnaie étrangère. Si de multiples paiements anticipés sont effectués ou encaissés, chaque paiement est évalué séparément. L'adoption d'IFRIC 22 n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

V) Améliorations annuelles aux IFRS – Cycle 2014-2016

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a adopté les modifications figurant dans le Cycle 2014-2016 des Améliorations annuelles aux IFRS publiées par l'IASB en décembre 2016. Des modifications mineures apportées dans le cadre de ce cycle sont entrées en vigueur en 2017 et ont été adoptées par la Société au cours de cet exercice, les autres modifications étant entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018. Les modifications ont été appliquées de manière rétrospective. L'adoption de ces modifications n'a eu aucune incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

b) Modifications futures de méthodes comptables et de la présentation de l'information financière

I) IFRS 9, Instruments financiers

IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009 et modifiée en octobre 2010, novembre 2013 et juillet 2014, et s'applique de manière rétrospective ou de manière rétrospective modifiée aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. De plus, l'IASB a publié des modifications en octobre 2017 qui s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. La norme vise à remplacer IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

Le projet a été divisé en trois étapes : classement et évaluation, dépréciation d'actifs financiers et comptabilité de couverture. La méthodologie de classement et d'évaluation d'IFRS 9 en vigueur prévoit que les actifs financiers soient évalués au coût amorti ou à la juste valeur en fonction du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Le classement et l'évaluation des passifs financiers sont restés pratiquement les mêmes; toutefois, pour un passif financier désigné comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, des modifications ont été apportées à la comptabilisation de la variation de la juste valeur attribuable à la variation du risque de crédit associé à ce passif. Les profits et les pertes attribuables à l'évolution du risque de crédit propre à une entité sur ces passifs ne sont plus comptabilisés en résultat net, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global.

Des révisions à la comptabilité de couverture ont été publiées en novembre 2013 dans le cadre du projet d'IFRS 9. Cette modification présente un nouveau modèle de comptabilité de couverture ainsi que les informations correspondantes sur les activités de gestion du risque à fournir par les entités qui appliquent la comptabilité de couverture. Ce nouveau modèle représente un remaniement considérable de la comptabilité de couverture qui permettra aux entités de mieux refléter leurs activités de gestion du risque dans leurs états financiers.

Des révisions publiées en juillet 2014 remplacent le modèle de perte subie existant utilisé pour évaluer la provision pour pertes sur créances par un modèle fondé sur les pertes attendues. Des modifications ont aussi été apportées au classement et au modèle d'évaluation existants principalement afin de traiter de questions d'application précises soulevées par les premiers adoptants de la norme. Elles visent également à résoudre les non-concordances comptables dans le compte de résultat et les problèmes de volatilité à court terme relevés en raison du projet sur les contrats d'assurance.

La Société a décidé de reporter l'adoption d'IFRS 9 jusqu'au 1^{er} janvier 2021, tel qu'il est autorisé en vertu des modifications d'IFRS 4, *Contrats d'assurance*, présentées ci-dessus. La Société évalue l'incidence de cette norme.

II) IFRS 16, Contrats de location

IFRS 16, *Contrats de location*, a été publiée en janvier 2016 et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Elle remplacera IAS 17, *Contrats de location*, et IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. La Société adoptera IFRS 16 à compter du 1^{er} janvier 2019 et utilisera la méthode rétrospective modifiée sans retraitement des informations comparatives.

IFRS 16 présente les principes liés à la comptabilisation, à l'évaluation, à la présentation et aux informations à fournir pour les contrats de location applicables aux deux parties à un contrat. La norme entraîne la comptabilisation de la plupart des contrats de location au bilan des preneurs selon un modèle de comptabilisation unique, et élimine la distinction qui existait entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement. Les contrats de location concernant des actifs de faible valeur et les contrats de location de moins d'un an ne sont pas visés par cette comptabilisation. La comptabilisation au bilan se traduira par une majoration du bilan résultant de la comptabilisation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif correspondant. Le bailleur classera et comptabilisera ses contrats de location selon des dispositions en grande partie semblables à celles actuellement en vigueur, le classement actuel entre des contrats de location simple et des contrats de location-financement étant maintenu.

L'adoption d'IFRS 16 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

III) Interprétation 23 de l'IFRS Interpretation Committee (« IFRIC »), Incertitude relative aux traitements fiscaux

IFRIC 23, *Incertitude relative aux traitements fiscaux*, a été publiée en juin 2017 et s'applique de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. IFRIC 23 fournit des indications sur l'application des exigences d'IAS 12 relatives à la comptabilisation et à l'évaluation lorsqu'il y a de l'incertitude quant aux traitements fiscaux, y compris si les traitements fiscaux incertains doivent être considérés conjointement ou séparément, selon l'approche qui prédit le mieux la résolution de l'incertitude. L'adoption d'IFRIC 23 ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IV) Modifications d'IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

Des modifications d'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, ont été publiées en octobre 2017 et s'appliquent de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. Les modifications précisent qu'une entité applique IFRS 9, *Instruments financiers*, aux intérêts financiers dans une entreprise associée ou une coentreprise qui ne sont pas comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. IAS 39 s'appliquera à ces intérêts jusqu'à l'adoption d'IFRS 9. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

V) Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017

Les Améliorations annuelles – Cycle 2015-2017 ont été publiées en décembre 2017 et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'IASB a publié trois modifications mineures à des normes différentes dans le cadre des Améliorations annuelles, lesquelles modifications seront appliquées de manière prospective. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VI) Modifications d'IAS 19, Avantages du personnel

Des modifications d'IAS 19, *Avantages du personnel*, ont été publiées en février 2018 et s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019. L'application anticipée est permise. Les modifications touchent la comptabilisation dans le cas d'une modification, d'une réduction ou d'un règlement d'un régime qui se produit pendant une période de présentation de l'information financière. Des hypothèses actuarielles mises à jour doivent être utilisées pour déterminer le coût des services rendus et les charges d'intérêts nets pour le restant de la période de présentation de l'information financière après un tel événement. Les modifications précisent également de quelle manière la comptabilisation au titre du plafond de l'actif est touchée par ce type d'événement. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VII) Modifications d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises

Des modifications d'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, ont été publiées en octobre 2018 et sont en vigueur pour les regroupements d'entreprises survenant à compter du 1^{er} janvier 2020. L'application anticipée est permise. Les modifications renvoient la définition d'une entreprise et fournissent une méthode simplifiée pour évaluer si un ensemble d'activités et d'actifs acquis répond à la définition d'entreprise. L'application des modifications devrait se traduire par une diminution du nombre d'acquisitions qui seront admissibles à titre de regroupements d'entreprises. L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

VIII) Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers, et d'IAS 8, Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs

Des modifications d'IAS 1, *Présentation des états financiers*, et d'IAS 8, *Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs*, ont été publiées en octobre 2018. Les modifications s'appliquent de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020. Les modifications mettent à jour la définition de « significatif ». L'adoption de ces modifications ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

IX) IFRS 17, Contrats d'assurance

IFRS 17 a été publiée en mai 2017 et s'applique de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. Si une application rétrospective complète à un groupe de contrats s'avère impraticable, la méthode rétrospective modifiée ou la méthode à la juste valeur peuvent être utilisées. La norme remplacera IFRS 4, *Contrats d'assurance*, et modifiera considérablement la comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance ainsi que la présentation et les informations à fournir correspondantes dans les états financiers de la Société.

En novembre 2018, l'IASB a décidé provisoirement de reporter d'un an la date d'entrée en vigueur d'IFRS 17. Le report proposé est conditionnel à une consultation publique de l'IASB en 2019, qui devrait donner lieu à un exposé-sondage suivi d'une période de commentaires. La Société continuera de surveiller les développements de l'IASB relatifs à IFRS 17.

IFRS17 exige des entités qu'elles évaluent les passifs des contrats d'assurance au bilan comme étant le total a) des flux de trésorerie d'exécution – les estimations à jour des montants que la Société s'attend à percevoir pour les primes et à verser pour les sinistres, les prestations et les charges, y compris un ajustement pour tenir compte de l'échéancier et du risque qui y est lié et b) de la marge sur services contractuels – le profit qui sera généré par la couverture d'assurance.

Les principes à la base d'IFRS 17 diffèrent de la MCAB autorisée par IFRS 4. Bien qu'il existe de nombreuses différences, deux des principales différences sont indiquées ci-dessous :

- Selon IFRS 17, le taux d'actualisation utilisé pour estimer la valeur actualisée des passifs des contrats d'assurance est fondé sur les caractéristiques du passif, tandis que, selon la MCAB, la Société utilise les rendements actuels et projetés des actifs soutenant les provisions mathématiques pour évaluer les passifs. La différence dans l'approche pour établir le taux d'actualisation a également une incidence sur le moment où les résultats techniques liés aux placements sont générés. Selon la MCAB, les résultats techniques liés aux placements comprennent les résultats des placements et l'incidence des activités de placement. Cette incidence est directement liée à la MCAB. Selon IFRS 17, l'incidence des activités de placement se produira sur la durée de vie du nouvel actif.
- Selon IFRS 17, les profits découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés et amortis en résultat à mesure que les services sont fournis. Selon la MCAB, les profits (et les pertes) découlant des affaires nouvelles sont comptabilisés immédiatement en résultat.

La Société évalue les incidences de cette norme et prévoit qu'elles seront importantes sur ses états financiers consolidés. Par ailleurs, dans certains territoires, dont le Canada, cette norme pourrait avoir une incidence importante sur les positions fiscales et la situation des fonds propres réglementaires, ainsi que sur d'autres mesures financières qui reposent sur les valeurs comptables établies selon les IFRS.

Note 3 Placements et revenus de placement

a) Valeur comptable et juste valeur des placements

	Juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente ²	Divers ³	Valeur comptable totale ⁴	Total de la juste valeur ⁵
Au 31 décembre 2018					
Trésorerie et titres à court terme ⁶	1 080 \$	10 163 \$	4 972 \$	16 215 \$	16 215 \$
Titres d'emprunt ⁷					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	16 445	7 342	–	23 787	23 787
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	11 934	13 990	–	25 924	25 924
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 159	4 101	–	20 260	20 260
Sociétés	107 425	5 245	–	112 670	112 670
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	2 774	179	–	2 953	2 953
Actions cotées	16 721	2 458	–	19 179	19 179
Créances hypothécaires	–	–	48 363	48 363	48 628
Placements privés	–	–	35 754	35 754	36 103
Avances sur contrats	–	–	6 446	6 446	6 446
Prêts aux clients de la Banque	–	–	1 793	1 793	1 797
Immeubles					
Immeubles à usage propre ⁸	–	–	2 016	2 016	3 179
Immeubles de placement	–	–	10 761	10 761	10 761
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ^{9, 10}	14 720	101	8 617	23 438	24 211
Divers autres placements ¹¹	151	–	3 954	4 105	4 104
Total des placements	187 409 \$	43 579 \$	122 676 \$	353 664 \$	356 217 \$

Au 31 décembre 2017	Juste valeur par le biais du résultat net ¹	Disponibles à la vente ²	Divers ³	Valeur comptable totale	Total de la juste valeur ⁵
Trésorerie et titres à court terme ⁶	439 \$	11 429 \$	4 097 \$	15 965 \$	15 965 \$
Titres d'emprunt ⁷					
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	17 886	4 892	–	22 778	22 778
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	12 497	13 472	–	25 969	25 969
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 838	2 988	–	19 826	19 826
Sociétés	96 785	5 366	–	102 151	102 151
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires	3 018	258	–	3 276	3 276
Actions cotées	18 473	3 072	–	21 545	21 545
Créances hypothécaires	–	–	44 742	44 742	46 065
Placements privés	–	–	32 132	32 132	34 581
Avances sur contrats	–	–	5 808	5 808	5 808
Prêts aux clients de la Banque	–	–	1 737	1 737	1 742
Immeubles					
Immeubles à usage propre ⁸	–	–	1 281	1 281	2 448
Immeubles de placement	–	–	12 529	12 529	12 529
Autres placements					
Actifs alternatifs à long terme ^{9, 10}	12 018	88	8 624	20 730	21 053
Divers autres placements ¹¹	142	–	3 611	3 753	3 752
Total des placements	178 096 \$	41 565 \$	114 561 \$	334 222 \$	339 488 \$

¹ Le classement selon l'option de la juste valeur par le biais du résultat net a été choisi pour les titres servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance afin de réduire considérablement toute incohérence comptable découlant de variations de la juste valeur de ces actifs et de variations de la valeur des passifs des contrats d'assurance connexes. Si ce choix n'avait pas été fait, et qu'on avait plutôt choisi le classement comme DV, il y aurait eu une incohérence comptable puisque les variations des passifs des contrats d'assurance sont comptabilisées, non pas dans les autres éléments du résultat global, mais dans le résultat net.

² Les titres DV ne sont pas négociés activement par la Société, mais des ventes ont lieu lorsque les circonstances le justifient. Ces ventes se traduisent par le reclassement de tout profit (toute perte) latent cumulé du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net à titre de profit (perte) réalisé.

³ Comprend surtout des actifs classés comme des prêts et comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, et des baux adossés. Voir la note 1 e) pour plus de détails sur les méthodes comptables.

⁴ Les placements à revenu fixe présentés ci-dessus comprennent des titres d'emprunts, des créances hypothécaires, des placements privés et d'autres placements d'un montant d'environ 600 \$ qui sont surtout assortis de flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. Les placements à revenu fixe dont les flux de trésorerie ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts au 31 décembre 2018 comprennent des titres d'emprunts, des placements privés et d'autres placements dont la juste valeur s'élève respectivement à 105 \$, 230 \$ et 465 \$. La variation de la juste valeur de ces placements au cours de l'exercice s'est établie à 21 \$.

⁵ Les méthodes utilisées pour établir la juste valeur des placements sont décrites à la note 1 c) et à la note 3 g).

⁶ Comprennent des titres à court terme d'une durée à courir de moins de un an au moment de l'acquisition de 2 530 \$ (2 737 \$ en 2017), des équivalents de trésorerie d'une durée à courir de moins de 90 jours au moment de l'acquisition de 8 713 \$ (9 131 \$ en 2017) et des liquidités de 4 972 \$ (4 097 \$ en 2017).

⁷ Les titres d'emprunt comprennent des titres ayant une durée à courir de moins de un an et de moins de 90 jours au moment de l'acquisition respectivement de 870 \$ et 40 \$ (respectivement 1 768 \$ et 161 \$ en 2017).

⁸ Comprennent l'amortissement cumulé de 391 \$ (389 \$ en 2017).

⁹ Les actifs alternatifs à long terme comprennent des placements dans des actions de sociétés fermées de 6 769 \$, des placements dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure de 7 970 \$, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz de 3 416 \$, des placements dans les secteurs des terrains forestiers exploitables et des terres agricoles de 4 493 \$ et divers autres placements de 791 \$ (respectivement 4 959 \$, 7 355 \$, 2 813 \$, 5 033 \$ et 570 \$ en 2017). Les placements dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure incluent un groupe de placements dans le secteur de l'énergie hydroélectrique de 426 \$ pour lesquels la Société a un plan de vente approuvé. La vente de ces placements devrait être réalisée d'ici un an. Ce groupe destiné à être cédé est classé comme étant détenu en vue de la vente et évalué au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

¹⁰ En 2018, la Société a cédé les placements suivants à des parties liées : des actifs alternatifs à long terme dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure d'une valeur de 1 422 \$ ont été vendus à John Hancock Infrastructure Master Fund L.P. aux États-Unis, entreprise associée de la Société considérée comme étant une entité structurée en fonction des droits de vote des associés à laquelle la Société fournit des services de gestion et dont elle détient une participation de moins de 1 %; des immeubles commerciaux aux États-Unis d'une valeur de 510 \$ (395 \$ en 2017) ont été vendus à Manulife US Real Estate Investment Trust à Singapour, entreprise associée de la Société considérée comme étant une entité structurée en fonction des droits de vote des porteurs de parts à laquelle la Société fournit des services de gestion et dont elle détient environ 8,5 % (9,5 % en 2017) des parts; et des immeubles commerciaux aux États-Unis d'une valeur de 1 314 \$ ont été vendus à trois coentreprises nouvellement créées considérées comme étant des entités structurées en fonction des droits de vote. En 2017, des immeubles commerciaux aux États-Unis d'une valeur de 619 \$ ont été vendus à Hancock US Real Estate Fund, L.P., entreprise associée de la Société considérée comme étant une entité structurée en fonction des droits de vote des associés à laquelle la Société fournit des services de gestion et dont elle détient environ 11,7 % des parts de société en commandite.

¹¹ Comprennent des baux adossés de 3 575 \$ (3 273 \$ en 2017). Voir la note 1 e) pour plus de détails sur les méthodes comptables.

b) Placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence

Les autres placements comprennent les placements dans des entreprises associées et des coentreprises comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et sont présentés dans le tableau qui suit.

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Baux adossés	3 575 \$	51	3 273 \$	56
Terrains forestiers exploitables et terres agricoles	599	9	451	8
Immeubles	725	11	498	9
Divers	1 959	29	1 535	27
Total	6 858 \$	100	5 757 \$	100

La quote-part de la Société des profits et des dividendes tirés de ces placements pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 s'est établie respectivement à 369 \$ et 13 \$ (respectivement 291 \$ et 14 \$ en 2017).

c) Revenus de placement

	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Divers ¹	Total
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	18 \$	250 \$	– \$	268 \$
Profits (pertes) ²	(74)	62	–	(12)
Titres d'emprunt				
Produits d'intérêts	5 432	646	–	6 078
Profits (pertes) ²	(5 993)	(310)	–	(6 303)
Recouvrement (perte de valeur), montant net	18	–	–	18
Actions cotées				
Dividendes	484	72	–	556
Profits (pertes) ²	(1 596)	330	–	(1 266)
Perte de valeur	–	(43)	–	(43)
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	–	–	1 824	1 824
Profits (pertes) ²	–	–	56	56
Provisions, montant net	–	–	(8)	(8)
Placements privés				
Produits d'intérêts	–	–	1 729	1 729
Profits (pertes) ²	–	–	(83)	(83)
Perte de valeur, montant net	–	–	(10)	(10)
Avances sur contrats	–	–	371	371
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	–	–	81	81
Provisions, montant net	–	–	(1)	(1)
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	–	–	515	515
Profits (pertes) ²	–	–	445	445
Perte de valeur	–	–	–	–
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	689	–	(33)	656
Profits (pertes) ²	(2 251)	–	27	(2 224)
Autres placements				
Produits d'intérêts	–	–	74	74
Produits tirés des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	–	–	1 758	1 758
Profits (pertes) ²	283	–	(110)	173
Perte de valeur, montant net	(2)	(4)	(114)	(120)
Total des revenus de placement	(2 992)\$	1 00 \$	6 521 \$	4 532 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	6 139 \$	896 \$	4 046 \$	11 081 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	484	72	2 273	2 829
Perte de valeur, provisions et recouvrements, montant net	16	(47)	(133)	(164)
Divers	(271)	58	27	(186)
	6 368	979	6 213	13 560
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle				
Titres d'emprunt	(6 012)	18	–	(5 994)
Actions cotées	(1 454)	10	–	(1 444)
Créances hypothécaires	–	–	55	55
Placements privés	–	–	(83)	(83)
Immeubles	–	–	449	449
Autres placements	357	(4)	(140)	213
Dérivés, y compris le programme de couverture d'actions à grande échelle	(2 251)	–	27	(2 224)
	(9 360)	24	308	(9 028)
Total des revenus de placement	(2 992)\$	1 003 \$	6 521 \$	4 532 \$

Exercice clos le 31 décembre 2017	Juste valeur par le biais du résultat net	Disponibles à la vente	Divers ¹	Total
Trésorerie et titres à court terme				
Produits d'intérêts	7 \$	153 \$	– \$	160 \$
Profits (pertes) ²	22	(47)	–	(25)
Titres d'emprunt				
Produits d'intérêts	5 102	577	–	5 679
Profits (pertes) ²	3 690	(205)	–	3 485
Recouvrement (perte de valeur), montant net	16	(1)	–	15
Actions cotées				
Dividendes	524	79	–	603
Profits (pertes) ²	2 372	226	–	2 598
Perte de valeur	–	(14)	–	(14)
Créances hypothécaires				
Produits d'intérêts	–	–	1 685	1 685
Profits (pertes) ²	–	–	69	69
Provisions, montant net	–	–	(32)	(32)
Placements privés				
Produits d'intérêts	–	–	1 553	1 553
Profits (pertes) ²	–	–	43	43
Perte de valeur, montant net	–	–	10	10
Avances sur contrats	–	–	365	365
Prêts aux clients de la Banque				
Produits d'intérêts	–	–	68	68
Immeubles				
Produits locatifs, nets de l'amortissement ³	–	–	517	517
Profits (pertes) ²	–	–	341	341
Perte de valeur	–	–	(4)	(4)
Dérivés				
Produits d'intérêts, montant net	809	–	84	893
Profits (pertes) ²	(1 029)	–	84	(945)
Autres placements				
Produits d'intérêts	–	–	174	174
Produits tirés des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et autres	–	–	1 690	1 690
Profits (pertes) ²	441	(7)	50	484
Perte de valeur, montant net	–	–	(45)	(45)
Total des revenus de placement	11 954 \$	761 \$	6 652 \$	19 367 \$
Revenus de placement				
Produits d'intérêts	5 918 \$	730 \$	3 929 \$	10 577 \$
Dividendes, produits locatifs et autres produits	524	79	2 207	2 810
Perte de valeur, provisions et recouvrements, montant net	16	(15)	(71)	(70)
Divers	460	(51)	(77)	332
	6 918	743	5 988	13 649
Profits (pertes) réalisés et latents sur les actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance et de placement et sur les couvertures d'actions à grande échelle				
Titres d'emprunt	3 694	(8)	–	3 686
Actions cotées	2 200	35	–	2 235
Créances hypothécaires	–	–	69	69
Placements privés	–	–	40	40
Immeubles	–	–	350	350
Autres placements	329	(9)	121	441
Dérivés, y compris le programme de couverture d'actions à grande échelle	(1 187)	–	84	(1 103)
	5 036	18	664	5 718
Total des revenus de placement	11 954 \$	761 \$	6 652 \$	19 367 \$

¹⁾ Comprend surtout des revenus de placement sur des prêts comptabilisés au coût amorti, des immeubles à usage propre, des immeubles de placement, des instruments dérivés et instruments de couverture dans des relations de couverture de flux de trésorerie, des placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence, des placements dans les secteurs du pétrole et du gaz, et des baux adossés.

²⁾ Comprennent les profits (pertes) réalisés et latents nets sur les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, les immeubles de placement immobilier et les autres placements évalués à la juste valeur. Comprennent également les profits (pertes) réalisés nets sur les instruments financiers DV et les autres placements comptabilisés au coût amorti.

³⁾ Les produits locatifs tirés des immeubles de placement sont nets des charges d'exploitation directe.

d) Frais de gestion des placements

Le tableau suivant présente le total des frais de gestion des placements de la Société.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Liés aux placements	638 \$	625 \$
Liés aux fonds distincts, aux fonds communs et à d'autres fonds	1 070	1 048
Total des frais de gestion des placements	1 708 \$	1 673 \$

e) Immeubles de placement

Le tableau qui suit présente les produits locatifs et les charges d'exploitation directes des immeubles de placement.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Produits locatifs des immeubles de placement	1 013 \$	1 120 \$
Charges d'exploitation directes des immeubles de placement locatifs	(582)	(694)
Total	431 \$	426 \$

f) Titrisation de créances hypothécaires

La Société titrise certaines créances hypothécaires résidentielles à taux fixe et à taux variable assurées et non assurées et des marges de crédit hypothécaires au moyen de la création de titres adossés à des créances hypothécaires, en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada et d'un programme de titrisation des marges de crédit hypothécaire.

Les avantages reçus dans le cadre de la titrisation comprennent les écarts de taux d'intérêt entre l'actif et le passif connexe. Aucune perte sur créances n'est prévue sur les créances hypothécaires titrisées en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (« SCHL ») ou des programmes de titrisation des marges de crédit hypothécaire de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum puisqu'elles sont assurées par la SCHL ainsi que par d'autres programmes d'assurance tiers contre la défaillance des emprunteurs. Les hypothèques titrisées par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II ne sont pas assurées.

Les flux de trésorerie reçus grâce aux actifs titrisés et aux créances hypothécaires sous-jacents sont utilisés pour régler les passifs sous forme d'emprunts garantis connexes. Pour les transactions sur les obligations hypothécaires du Canada, les encaissements de capital sont déposés dans un compte en fiducie aux fins de règlement du passif au moment de l'échéance. Les actifs transférés et les flux de trésorerie connexes ne peuvent être transférés ni utilisés à d'autres fins. Pour les transactions portant sur les marges de crédit hypothécaire, les investisseurs ont droit à des paiements d'intérêts périodiques, et le reste des encaissements de capital sont attribués à la Société (le « vendeur ») au cours de la période de rechargement de la transaction et sont cumulés aux fins de règlement pendant une période d'accumulation, ou remboursés à l'investisseur mensuellement pendant une période de réduction, selon les modalités du billet.

Actifs titrisés et passifs au titre d'emprunts garantis

Au 31 décembre 2018

Programme de titrisation	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total	
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 285 \$	8 \$	2 293 \$	2 250 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada	1 525	–	1 525	1 524
Total	3 810 \$	8 \$	3 818 \$	3 774 \$

Au 31 décembre 2017

Programme de titrisation	Actifs titrisés			Passifs au titre d'emprunts garantis ²
	Créances hypothécaires titrisées	Trésorerie affectée et titres à court terme	Total	
Titrisation de marges de crédit hypothécaire ¹	2 024 \$	8 \$	2 032 \$	2 000 \$
Titrisation en vertu du Programme des obligations hypothécaires du Canada	1 480	–	1 480	1 523
Total	3 504 \$	8 \$	3 512 \$	3 523 \$

¹) La Banque Manuvie, filiale de la SFM, titrise une partie de ses créanciers liés aux marges de crédit hypothécaire par l'entremise de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum et de la Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire garanties par la SCHL à des investisseurs institutionnels. La Fiducie hypothécaire canadienne Platinum II finance l'achat des coparticipations auprès de la Banque Manuvie en émettant des billets à terme garantis par le fonds sous-jacent de marges de crédit hypothécaire non garanties à des investisseurs institutionnels. La trésorerie affectée se rapportant à la titrisation au moyen de marges de crédit hypothécaire est une provision établie en fonction des transactions. Des sorties seront effectuées sur la provision seulement si les flux de trésorerie des marges de crédit hypothécaire sous-jacents sont insuffisants pour satisfaire aux passifs au titre d'emprunts garantis.

²⁾ Les passifs au titre d'emprunts garantis comprennent principalement les billets de série 2011-1 à taux variable, lesquels devraient arriver à échéance le 15 décembre 2021 et les billets de série 2016-1 à taux variable, lesquels devraient arriver à échéance le 15 mai 2022. La Banque titrise également des créances hypothécaires amortissables garanties aux termes du programme de titres adossés à des créances hypothécaires (« TACH ») assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation*, soutenu par la SCHL. Pour se doter d'une source de financement à taux fixe, la Banque Manuvie participe aux programmes d'Obligations hypothécaires du Canada en vendant des TACH assurés en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* à la Fiducie du Canada pour l'habitation.

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actifs titrisés était de 3 843 \$ (3 533 \$ en 2017) et celle des passifs correspondants, de 3 756 \$ (3 503 \$ en 2017).

g) Évaluation de la juste valeur

Le tableau qui suit présente les justes valeurs, classées selon la hiérarchie des justes valeurs, des placements et de l'actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur.

Au 31 décembre 2018	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
Juste valeur par le biais du résultat net	1 080 \$	– \$	1 080 \$	– \$
Disponibles à la vente	10 163	–	10 163	–
Divers	4 972	4 972	–	–
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	16 445	–	16 445	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	11 934	–	11 934	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 159	–	15 979	180
Sociétés	107 425	–	106 641	784
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	13	–	6	7
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales	1 344	–	1 344	–
Autres actifs titrisés	1 417	–	1 417	–
Disponibles à la vente				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	7 342	–	7 342	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	13 990	–	13 990	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	4 101	–	4 064	37
Sociétés	5 245	–	5 125	120
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	2	–	–	2
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales	128	–	128	–
Autres actifs titrisés	49	–	49	–
Actions cotées				
Juste valeur par le biais du résultat net	16 721	16 718	–	3
Disponibles à la vente	2 458	2 456	2	–
Immeubles – immeubles de placement¹	10 761	–	–	10 761
Autres placements²	17 562	–	–	17 562
Actif net des fonds distincts³	313 209	276 178	32 584	4 447
Total	562 520 \$	300 324 \$	228 293 \$	33 903 \$

Au 31 décembre 2017	Total de la juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Trésorerie et titres à court terme				
Juste valeur par le biais du résultat net	439 \$	– \$	439 \$	– \$
Disponibles à la vente	11 429	–	11 429	–
Divers	4 097	4 097	–	–
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	17 886	–	17 886	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	12 497	–	12 497	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	16 838	–	16 599	239
Sociétés	96 785	2	96 073	710
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	8	–	7	1
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales	1 099	–	1 099	–
Autres actifs titrisés	1 911	–	1 886	25
Disponibles à la vente				
Gouvernement et organismes gouvernementaux canadiens	4 892	–	4 892	–
Gouvernement et organismes gouvernementaux américains	13 472	–	13 472	–
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	2 988	–	2 941	47
Sociétés	5 366	–	5 278	88
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	37	–	37	–
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales	138	–	138	–
Autres actifs titrisés	83	–	82	1
Actions cotées				
Juste valeur par le biais du résultat net	18 473	18 470	–	3
Disponibles à la vente	3 072	3 069	3	–
Immeubles – immeubles de placement¹	12 529	–	–	12 529
Autres placements²	16 203	–	–	16 203
Actif net des fonds distincts³	324 307	286 490	33 562	4 255
Total	564 549 \$	312 128 \$	218 320 \$	34 101 \$

¹⁾ Dans le cas des immeubles de placement, les données importantes non observables sont les taux de capitalisation (qui se sont situés entre 2,75 % et 8,75 % au cours de l'exercice et entre 3,50 % et 9,00 % au cours de 2017) et les taux de capitalisation finaux (qui se sont situés entre 3,65 % et 9,25 % au cours de l'exercice et entre 4,0 % et 9,25 % au cours de 2017). Les autres facteurs demeurant constants, la baisse du taux de capitalisation ou du taux de capitalisation final aura tendance à faire augmenter la juste valeur des immeubles de placement. Les variations de la juste valeur fondées sur les variations des données non observables ne peuvent habituellement pas être extrapolées, car la relation entre les variations données à titre indicatif de chaque donnée n'est généralement pas linéaire.

²⁾ Les autres placements évalués à la juste valeur sont détenus principalement dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure et des terrains forestiers exploitables. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société détenus dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure sont principalement les flux de trésorerie distribuables futurs, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse des flux de trésorerie distribuables futurs ou des valeurs finales aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des placements détenus dans les secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, tandis que la hausse du taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 8,95 % et 16,5 % (entre 9,20 % et 16,5 % en 2017). L'information à présenter sur les flux de trésorerie distribuables et la valeur finale n'est pas pertinente étant donné la disparité des estimations par projet. Les données importantes utilisées dans l'évaluation des placements de la Société dans le secteur des terrains forestiers exploitables sont le prix du bois d'œuvre et les taux d'actualisation. Les autres facteurs demeurant constants, la hausse du prix du bois d'œuvre aurait tendance à faire augmenter la juste valeur des terrains forestiers exploitables, alors que la hausse des taux d'actualisation aurait l'effet contraire. Les taux d'actualisation se sont situés entre 5,0 % et 7,0 % au cours de l'exercice (entre 5,0 % et 7,5 % en 2017). La fourchette de prix pour le bois d'œuvre n'est pas pertinente étant donné que le prix du marché dépend de facteurs comme l'emplacement du terrain, et la proximité des marchés et des cours d'exportation.

³⁾ L'actif net des fonds distincts est évalué à la juste valeur. L'actif des fonds distincts de niveau 3 de la Société est essentiellement investi dans des immeubles de placement et des terrains forestiers exploitables comme il est décrit ci-dessus.

Juste valeur et hiérarchie des justes valeurs des placements non évalués à la juste valeur

Au 31 décembre 2018	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	48 363 \$	48 628 \$	– \$	– \$	48 628 \$
Placements privés ²	35 754	36 103	–	30 325	5 778
Avances sur contrats ³	6 446	6 446	–	6 446	–
Prêts aux clients de la Banque ⁴	1 793	1 797	–	1 797	–
Immeubles – immeubles à usage propre ⁵	2 016	3 179	–	–	3 179
Autres placements ⁶	9 981	10 753	121	–	10 632
Total des placements présenté à la juste valeur	104 353 \$	106 906 \$	121 \$	38 568 \$	68 217 \$

Au 31 décembre 2017	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Créances hypothécaires ¹	44 742 \$	46 065 \$	– \$	– \$	46 065 \$
Placements privés ²	32 132	34 581	–	28 514	6 067
Avances sur contrats ³	5 808	5 808	–	5 808	–
Prêts aux clients de la Banque ⁴	1 737	1 742	–	1 742	–
Immeubles – immeubles à usage propre ⁵	1 281	2 448	–	–	2 448
Autres placements ⁶	8 280	8 602	88	–	8 514
Total des placements présenté à la juste valeur	93 980 \$	99 246 \$	88 \$	36 064 \$	63 094 \$

- ¹) La juste valeur des créances hypothécaires commerciales est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables. Les données non observables comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. La juste valeur des créances hypothécaires résidentielles à taux fixe est établie à l'aide de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants et les taux de remboursements anticipés, le cas échéant. Pour les créances hypothécaires résidentielles à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.
- ²) La juste valeur des placements privés est établie à l'aide d'une méthode d'évaluation interne fondée sur des données observables et non observables. Les données non observables comprennent des hypothèses liées au crédit et des ajustements au titre de la liquidité. Les placements privés sont classés dans le niveau 2, à moins que l'ajustement au titre de la liquidité n'ait une incidence importante sur le prix, auquel cas le titre pourrait être classé dans le niveau 3.
- ³) La juste valeur des avances sur contrats correspond au solde du capital impayé.
- ⁴) La juste valeur des prêts à taux fixe aux clients de la Banque est établie au moyen de la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les taux d'intérêt courants. Pour les prêts à taux variable, la juste valeur est réputée correspondre à leur valeur comptable.
- ⁵) La juste valeur des immeubles à usage propre et la hiérarchie des justes valeurs sont établies selon les méthodes décrites à la note 1 pour les actifs immobiliers – immeubles de placement.
- ⁶) Comprennent surtout des baux adossés, des propriétés pétrolières et gazières, et d'autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. La juste valeur des baux adossés est présentée à leur valeur comptable puisque la juste valeur n'est habituellement pas calculée pour ces placements. La juste valeur des propriétés pétrolières et gazières est déterminée à l'aide d'évaluations externes qui sont fondées sur la méthode des flux de trésorerie actualisés. Les données utilisées pour l'évaluation comprennent surtout les courbes des prix prévus, la production prévue ainsi que les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation. La juste valeur des autres placements comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence est déterminée à l'aide de diverses techniques d'évaluation, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et l'approche par le marché. Les données varient en fonction du placement évalué.

Transferts de placements entre le niveau 1 et le niveau 2

La Société comptabilise les transferts d'actifs et de passifs entre le niveau 1 et le niveau 2 à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Les actifs sont transférés hors du niveau 1 lorsque la fréquence et le volume des opérations dans un marché actif ne sont plus assez importants. À l'inverse, les actifs sont transférés du niveau 2 au niveau 1 lorsque le volume et la fréquence des opérations traduisent un marché actif. La Société n'a transféré aucun actif entre le niveau 1 et le niveau 2 au cours des exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

En ce qui a trait à l'actif net des fonds distincts, la Société a effectué des transferts de néant du niveau 1 au niveau 2 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (néant en 2017). La Société a effectué des transferts de 2 \$ du niveau 2 au niveau 1 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (5 \$ en 2017).

Placements et actif net des fonds distincts évalués à la juste valeur à l'aide de données importantes non observables (niveau 3)

La Société classe la juste valeur des placements et de l'actif net des fonds distincts dans le niveau 3 s'il n'existe pas de marché observable pour ces actifs ou si, en l'absence de marchés actifs, la plupart des données utilisées pour établir la juste valeur sont fondées sur les propres hypothèses de la Société à l'égard des hypothèses des participants sur le marché. Pour établir les justes valeurs de niveau 3, la Société favorise l'utilisation de données fondées sur le marché plutôt que sur ses propres hypothèses. Les profits et les pertes des tableaux qui suivent comprennent les variations de la juste valeur découlant de facteurs observables et non observables.

Les tableaux qui suivent présentent l'évolution de la juste valeur, pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017, des placements et de l'actif net des fonds distincts pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées.

Exercice clos le 31 décembre 2018	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Profits (pertes) réalisés/latents nets inclus dans le cumul des autres éléments du			Achats	Ventes	Règlements	Transfert dans le niveau 3 ³	Transfert hors du niveau 3 ³	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2018	Variation des profits (pertes) aux actifs toujours détenus
		réalisés/ latents nets inclus dans le résultat net ¹	réalisés/ latents nets inclus dans le résultat global ²									
Titres d'emprunt Juste valeur par le biais du résultat net												
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	239 \$	(2) \$	– \$	27 \$	(85) \$	(14) \$	– \$	– \$	15 \$	180 \$	(3) \$	
Sociétés	710	3	–	190	(61)	(18)	–	(93)	53	784	(10)	
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	1	6	–	–	–	–	–	–	–	7	6	
Autres actifs titrisés	25	–	–	31	–	–	–	(56)	–	–	–	
	975	7	–	248	(146)	(32)	–	(149)	68	971	(7)	
Disponibles à la vente												
Autres gouvernements et organismes gouvernementaux	47	–	–	6	(15)	(4)	–	–	3	37	–	
Sociétés	88	–	–	49	(12)	(4)	–	(7)	6	120	–	
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles	–	–	1	–	–	–	–	–	1	2	–	
Autres actifs titrisés	1	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	
	136	–	1	55	(27)	(8)	–	(8)	10	159	–	
Actions cotées												
Juste valeur par le biais du résultat net	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	
	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3	–	
Immeubles – immeubles de placement												
Autres placements	12 529	291	–	615	(2 578)	–	–	(706)	610	10 761	244	
	16 203	(1 168)	1	3 926	(1 636)	(841)	–	(35)	1 112	17 562	(434)	
	28 732	(877)	1	4 541	(4 214)	(841)	–	(741)	1 722	28 323	(190)	
Actif net des fonds distincts												
	4 255	226	–	155	(367)	1	3	(17)	191	4 447	161	
Total	34 101 \$	(644) \$	2 \$	4 999 \$	(4 754) \$	(880) \$	3 \$	(915) \$	1 991 \$	33 903 \$	(36) \$	

Exercice clos le 31 décembre 2017	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Profits (pertes)		Achats	Ventes	Règlements	Transfert dans le niveau 3 ³	Transfert hors du niveau 3 ³	Fluctuation des devises	Solde au 31 décembre 2017	Variation des profits (pertes) latents liés aux actifs toujours détenus
		Profits (pertes) réalisés/ latents nets inclus dans le cumul des autres éléments du résultat net ¹	Profits réalisés/ latents nets inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global ²								
Titres d'emprunt											
Juste valeur par le biais du résultat net											
Autres gouvernements et organismes											
gouvernementaux	272 \$	(3)\$	– \$	26 \$	(58)\$	(6)\$	– \$	– \$	8 \$	239 \$	(3)\$
Sociétés	651	19	–	105	(34)	(29)	24	(21)	(5)	710	10
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles											
	2	–	–	–	–	–	–	–	(1)	1	(1)
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales											
	6	–	–	–	(5)	(1)	–	–	–	–	–
Autres actifs titrisés											
	35	(1)	–	–	–	(7)	–	–	(2)	25	(1)
	966	15	–	131	(97)	(43)	24	(21)	–	975	5
Disponibles à la vente											
Autres gouvernements et organismes											
gouvernementaux	51	(1)	(2)	14	(15)	(2)	1	–	1	47	–
Sociétés	74	–	4	22	(10)	(4)	–	–	2	88	–
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires résidentielles											
	1	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–
Titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires commerciales											
	2	–	–	–	(1)	(1)	–	–	–	–	–
Autres actifs titrisés											
	2	–	–	–	–	(1)	–	–	–	1	–
	130	(1)	1	36	(26)	(8)	1	–	3	136	–
Actions cotées											
Juste valeur par le biais du résultat net											
	7	–	–	–	(4)	–	–	–	–	3	–
	7	–	–	–	(4)	–	–	–	–	3	–
Immeubles – immeubles de placement											
	12 756	301	–	1 257	(1 267)	–	–	–	(518)	12 529	264
Autres placements											
	14 849	395	–	3 022	(435)	(837)	–	–	(791)	16 203	244
	27 605	696	–	4 279	(1 702)	(837)	–	–	(1 309)	28 732	508
Actif net des fonds distincts											
	4 574	60	–	261	(248)	(54)	–	(184)	(154)	4 255	45
Total	33 282 \$	770 \$	1 \$	4 707 \$	(2 077)\$	(942)\$	25 \$	(205)\$	(1 460)\$	34 101 \$	558 \$

¹⁾ Ces montants sont compris dans les revenus de placement, montant net aux comptes de résultat consolidés, à l'exception du montant lié à l'actif net des fonds distincts, lequel est comptabilisé dans les variations de l'actif net des fonds distincts (voir la note 22).

²⁾ Ces montants sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global aux états de la situation financière consolidés.

³⁾ À l'égard des actifs qui sont transférés dans le niveau 3 ou hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des actifs au début de l'exercice.

Les transferts dans le niveau 3 découlent principalement de titres ayant subi une dépréciation au cours de l'exercice, ou de titres à l'égard desquels un manque de données observables sur le marché (par rapport à la période précédente) s'est traduit par un reclassement dans le niveau 3. Les transferts hors du niveau 3 découlent principalement des nouvelles données observables sur le marché pour la totalité de la durée du titre d'emprunt.

Note 4 Instruments dérivés et instruments de couverture

Les dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est tirée des taux d'intérêt, des taux de change, d'autres instruments financiers, du prix des marchandises ou d'indices sous-jacents. La Société utilise des dérivés, y compris des swaps, des contrats à terme de gré à gré et des contrats à terme normalisés, et des options pour gérer les expositions actuelles et futures à des variations de taux d'intérêt, des taux de change, des prix des marchandises et du cours des actions, et pour calquer les placements admissibles.

Les swaps sont des contrats hors cote en vertu desquels la Société et un tiers s'échangent une série de flux de trésorerie en fonction de taux appliqués à un notionnel. Pour les swaps de taux d'intérêt, les parties s'échangent généralement des paiements d'intérêts à taux fixe ou variable, calculés d'après un notionnel, libellés en une seule monnaie. Les swaps de devises supposent l'échange d'un montant de capital entre les parties, ainsi que l'échange de paiements d'intérêts libellés en une monnaie contre des paiements d'intérêts libellés en une autre monnaie. Les swaps sur le rendement total sont des contrats qui supposent l'échange de paiements fondés sur les variations des valeurs d'un actif de référence, y compris tout rendement comme l'intérêt gagné sur ces actifs, contre des montants fondés sur les taux de référence précisés dans le contrat.

Les contrats à terme de gré à gré et les contrats à terme normalisés sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre un instrument financier, des devises ou toute autre marchandise sous-jacente à une date ultérieure prédéterminée et à un prix donné. Les contrats à terme de gré à gré sont des contrats hors cote négociés entre des contreparties, tandis que les contrats à terme normalisés sont des contrats comportant des montants et des dates de règlement standards, négociés sur un marché organisé.

Les options sont des contrats en vertu desquels le détenteur a le droit, mais non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un titre, un taux de change, un taux d'intérêt ou tout autre instrument financier à un prix ou un taux prédéterminé dans un délai donné.

Voir la stratégie de couverture dynamique de garanties de contrats de rente variable de la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion de 2018 de la Société, pour une explication de la stratégie de couverture dynamique des garanties liées aux rentes variables de la Société.

a) Juste valeur des dérivés

Les modèles de tarification utilisés pour évaluer les dérivés hors cote sont fondés sur des méthodes d'évaluation standards du marché, et les données de ces modèles sont conformes à celles qu'un intervenant sur le marché utiliserait dans le cadre de l'évaluation de ces instruments. L'évaluation des dérivés peut être touchée par des variations des taux d'intérêt, des taux de change, des indices financiers, des différentiels de taux, du risque de défaillance (y compris la défaillance des contreparties au contrat) et de la volatilité du marché. Les données importantes utilisées dans les modèles d'évaluation pour la plupart des dérivés hors cote sont des données observables ou qui peuvent être étayées par des données observables sur le marché, et sont classées dans le niveau 2. Les données qui sont observables comprennent habituellement les taux d'intérêt, les taux de change et les courbes de taux d'intérêt. Toutefois, certains dérivés hors cote peuvent s'appuyer sur des données importantes pour la juste valeur, mais non observables sur le marché, ou qui ne peuvent être tirées principalement de données observables sur le marché ou étayées par de telles données, et ces dérivés sont classés dans le niveau 3. Les données qui ne sont habituellement pas observables comprennent les cours établis par des courtiers, la volatilité et les données extérieures à la tranche observable de la courbe des taux d'intérêt ou d'autres mesures pertinentes du marché. Ces données non observables peuvent faire grandement appel au jugement ou nécessiter des estimations importantes de la part de la direction. Bien qu'elles ne soient pas observables, ces données sont fondées sur des hypothèses jugées appropriées compte tenu des circonstances et conformes à celles que des intervenants sur le marché utiliseraient pour évaluer de tels instruments. L'utilisation, par la Société, de données non observables est limitée, et l'incidence sur la juste valeur des dérivés ne constitue pas un montant important, comme le démontre le montant peu élevé des dérivés de niveau 3. Le risque de crédit de la contrepartie et celui de la Société sont pris en compte dans l'établissement de la juste valeur de tous les dérivés hors cote, compte tenu de l'incidence des conventions de compensation et des ententes de garantie.

Le tableau qui suit présente le montant notionnel brut et la juste valeur des instruments dérivés en fonction de l'exposition au risque sous-jacent.

Aux 31 décembre		2018			2017		
		Montant notionnel	Juste valeur		Montant notionnel	Juste valeur	
Type de couverture	Type d'instrument		Actif	Passif		Actif	Passif
Relations de comptabilité de couverture admissibles							
Couvertures de la juste valeur	Swaps de taux d'intérêt	519 \$	– \$	13 \$	548 \$	– \$	20 \$
	Swaps de devises	91	5	–	84	1	4
Couvertures de flux de trésorerie	Swaps de devises	1 834	80	367	1 757	20	333
	Contrats à terme de gré à gré	80	–	9	165	–	4
	Contrats sur actions	101	–	12	125	16	1
Couvertures d'investissements nets	Contrats de change à terme	1 864	21	65	–	–	–
Total des dérivés dans des relations de comptabilité de couverture admissibles		4 489	106	466	2 679	37	362
Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles							
	Swaps de taux d'intérêt	300 704	11 204	5 675	246 270	12 984	6 251
	Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	14 297	–	–	11 551	–	–
	Options sur taux d'intérêt	11 736	314	–	10 093	312	–
	Swaps de devises	23 156	747	1 341	16 321	494	1 122
	Contrats de change à terme	4 052	–	–	3 157	–	–
	Contrats à terme de gré à gré	29 248	670	158	20 341	915	65
	Contrats sur actions	15 492	653	163	13 597	813	22
	Swaps sur défaillance de crédit	652	9	–	606	14	–
	Contrats à terme normalisés sur actions	10 908	–	–	12 158	–	–
Total des dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles		410 245	13 597	7 337	334 094	15 532	7 460
Total des dérivés		414 734 \$	13 703 \$	7 803 \$	336 773 \$	15 569 \$	7 822 \$

Le tableau qui suit présente les justes valeurs des dérivés par durée résiduelle jusqu'à l'échéance. Les justes valeurs présentées ci-dessous ne comprennent pas l'incidence des conventions-cadres de compensation. Voir la note 9.

Au 31 décembre 2018	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actifs dérivés	649 \$	671 \$	795 \$	11 588 \$	13 703 \$
Passifs dérivés	359	229	227	6 988	7 803

Au 31 décembre 2017	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance				Total
	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actifs dérivés	605 \$	822 \$	889 \$	13 253 \$	15 569 \$
Passifs dérivés	224	149	168	7 281	7 822

Le tableau qui suit présente les montants notionnels bruts selon la durée résiduelle jusqu'à l'échéance, le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus), l'équivalent risque de crédit et le montant pondéré en fonction du risque par type de contrat.

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Équivalent risque de crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Au 31 décembre 2018									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	3 495 \$	22 568 \$	121 817 \$	147 880 \$	11 750 \$	(6 477)\$	5 273 \$	5 301 \$	787 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	5 723	16 140	131 480	153 343	95	(96)	(1)	–	–
Contrats à terme de gré à gré	10 258	14 300	648	25 206	637	(126)	511	259	37
Contrats à terme normalisés	14 297	–	–	14 297	–	–	–	–	–
Options achetées	1 166	4 981	5 589	11 736	317	–	317	376	58
Total partiel	34 939	57 989	259 534	352 462	12 799	(6 699)	6 100	5 936	882
Contrats de change									
Swaps	1 024	6 281	17 776	25 081	807	(1 736)	(929)	2 309	256
Contrats à terme de gré à gré	5 926	60	–	5 986	54	(106)	(52)	108	13
Contrats à terme normalisés	4 052	–	–	4 052	–	–	–	–	–
Dérivés de crédit	143	509	–	652	10	–	10	–	–
Contrats sur actions									
Swaps	2 728	142	–	2 870	29	(57)	(28)	303	38
Contrats à terme normalisés	10 908	–	–	10 908	–	–	–	–	–
Options achetées	6 142	6 581	–	12 723	621	(118)	503	2 277	316
Total partiel y compris les intérêts courus	65 862	71 562	277 310	414 734	14 320	(8 716)	5 604	10 933	1 505
Moins : intérêts courus	–	–	–	–	617	(913)	(296)	–	–
Total	65 862 \$	71 562 \$	277 310 \$	414 734 \$	13 703 \$	(7 803)\$	5 900 \$	10 933 \$	1 505 \$

	Durée résiduelle jusqu'à l'échéance (montant notionnel)				Juste valeur			Équivalent risque de crédit ¹	Montant pondéré en fonction du risque ²
	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	Positive	Négative	Nette		
Au 31 décembre 2017									
Contrats de taux d'intérêt									
Swaps hors cote	7 161 \$	19 141 \$	112 412 \$	138 714 \$	13 379 \$	(6 867)\$	6 512 \$	6 588 \$	809 \$
Swaps réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation	1 615	12 928	93 561	108 104	245	(206)	39	–	–
Contrats à terme de gré à gré	6 036	10 614	675	17 325	903	(38)	865	285	35
Contrats à terme normalisés	11 551	–	–	11 551	–	–	–	–	–
Options achetées	816	3 856	5 421	10 093	312	–	312	471	61
Total partiel	27 179	46 539	212 069	285 787	14 839	(7 111)	7 728	7 344	905
Contrats de change									
Swaps	999	4 481	12 682	18 162	510	(1 483)	(973)	1 874	200
Contrats à terme de gré à gré	3 046	135	–	3 181	12	(31)	(19)	101	12
Contrats à terme normalisés	3 157	–	–	3 157	–	–	–	–	–
Dérivés de crédit	38	568	–	606	14	–	14	–	–
Contrats sur actions									
Swaps	2 612	169	–	2 781	60	(14)	46	337	35
Contrats à terme normalisés	12 158	–	–	12 158	–	–	–	–	–
Options achetées	4 693	6 148	100	10 941	769	(10)	759	2 606	305
Total partiel y compris les intérêts courus	53 882	58 040	224 851	336 773	16 204	(8 649)	7 555	12 262	1 457
Moins : intérêts courus	–	–	–	–	635	(827)	(192)	–	–
Total	53 882 \$	58 040 \$	224 851 \$	336 773 \$	15 569 \$	(7 822)\$	7 747 \$	12 262 \$	1 457 \$

¹⁾ L'équivalent risque de crédit est la somme de la valeur de remplacement et du risque de crédit éventuel. La valeur de remplacement correspond au coût actuel de remplacement de tous les contrats dont la juste valeur est positive. Les sommes prennent en compte les contrats officiels qui permettent la compensation des positions. Le risque de crédit éventuel est calculé à l'aide d'une formule prescrite par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF »).

²⁾ Le montant pondéré en fonction du risque est l'équivalent risque de crédit, pondéré selon la solvabilité de la contrepartie, conformément aux directives du BSIF.

Le montant notionnel total de 415 milliards de dollars (337 milliards de dollars en 2017) comprend 136 milliards de dollars (114 milliards de dollars en 2017) liés aux dérivés utilisés dans le cadre de la couverture dynamique des garanties de rente variable et des programmes de couverture à grande échelle du risque lié aux actions de la Société. En raison des pratiques de couverture des rentes variables de la Société, un grand nombre des opérations entraînent des positions compensatoires, ce qui donne lieu à une exposition nette à la juste valeur pour la Société bien inférieure à celle que le montant notionnel brut laisse entendre.

Juste valeur et hiérarchie des justes valeurs des instruments dérivés

Au 31 décembre 2018	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	12 155 \$	– \$	11 537 \$	618 \$
Contrats de change	886	–	876	10
Contrats sur actions	653	–	621	32
Swaps sur défaillance de crédit	9	–	9	–
Total des actifs dérivés	13 703 \$	– \$	13 043 \$	660 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	5 815 \$	– \$	5 318 \$	497 \$
Contrats de change	1 814	–	1 813	1
Contrats sur actions	174	–	118	56
Total des passifs dérivés	7 803 \$	– \$	7 249 \$	554 \$
Au 31 décembre 2017	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	14 199 \$	– \$	13 181 \$	1 018 \$
Contrats de change	527	–	527	–
Contrats sur actions	829	–	768	61
Swaps sur défaillance de crédit	14	–	14	–
Total des actifs dérivés	15 569 \$	– \$	14 490 \$	1 079 \$
Passifs dérivés				
Contrats de taux d'intérêt	6 309 \$	– \$	6 012 \$	297 \$
Contrats de change	1 490	–	1 490	–
Contrats sur actions	23	–	10	13
Total des passifs dérivés	7 822 \$	– \$	7 512 \$	310 \$

Le tableau qui suit présente l'évolution de la juste valeur des contrats dérivés nets pour lesquels des données non observables importantes (niveau 3) ont été utilisées.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Solde au début de l'exercice	769 \$	163 \$
Profits (pertes) réalisés/latents nets inclus dans les éléments qui suivent :		
Résultat net ¹	(666)	1 082
Autres éléments du résultat global ²	(48)	(9)
Achats	12	22
Règlements	18	(103)
Transferts		
Dans le niveau 3 ³	9	–
Hors du niveau 3 ³	(13)	(363)
Fluctuation des devises	25	(23)
Solde à la fin de l'exercice	106 \$	769 \$
Variation des profits (pertes) latents liés aux instruments toujours détenus	(460)\$	832 \$

¹ Ces montants sont compris dans les revenus de placement aux comptes de résultat consolidés.

² Ces montants sont inclus dans le cumul des autres éléments du résultat global aux états de la situation financière consolidés.

³ Pour le transfert des dérivés dans le niveau 3 et hors de ce niveau, la Société utilise la juste valeur des éléments respectivement à la fin et au début de la période. Les transferts dans le niveau 3 surviennent lorsque les données utilisées pour établir le prix des actifs et des passifs ne sont plus observables sur le marché (par rapport à l'exercice précédent). Les transferts hors du niveau 3 ont lieu lorsque des données observables sur le marché pour établir le prix des actifs et des passifs deviennent disponibles.

b) Relations de couverture

La Société utilise des dérivés à des fins de couverture économique. Dans certaines circonstances, ces couvertures respectent aussi les exigences en matière de comptabilité de couverture. Les stratégies de gestion du risque admissibles à la comptabilité de couverture sont désignées à titre de couvertures de la juste valeur, de couvertures de flux de trésorerie ou de couvertures d'investissements nets. Ces différents types de couvertures sont décrits ci-après.

Couvertures de la juste valeur

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations de la juste valeur des instruments financiers à taux fixe attribuables aux variations des taux d'intérêt. La Société utilise également des swaps de devises pour gérer son exposition aux variations des taux de change et des taux d'intérêt, ou les deux.

La Société comptabilise les profits et les pertes sur dérivés et les éléments couverts connexes dans les couvertures de la juste valeur dans les revenus de placement. Ces profits (pertes) sur les placements sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Exercice clos le 31 décembre 2018	Éléments couverts dans des relations de couverture de la juste valeur admissibles	Profits (pertes) comptabilisés sur dérivés	Profits (pertes) comptabilisés pour les éléments couverts	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Swaps de taux d'intérêt	Actifs à taux fixe	1 \$	(1)\$	– \$
	Passifs à taux fixe	3	(3)	–
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	7	(5)	2
Total		11 \$	(9)\$	2 \$

Exercice clos le 31 décembre 2017	Éléments couverts dans des relations de couverture de la juste valeur admissibles	Profits (pertes) comptabilisés sur dérivés	Profits (pertes) comptabilisés pour les éléments couverts	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Swaps de taux d'intérêt	Actifs à taux fixe	2 \$	(3)\$	(1)\$
	Passifs à taux fixe	(17)	17	–
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	(2)	4	2
Total		(17)\$	18 \$	1 \$

Couvertures de flux de trésorerie

La Société a recours à des swaps de taux d'intérêt pour gérer son exposition aux variations des flux de trésorerie d'instruments financiers à taux variable et de transactions prévues. La Société utilise aussi des swaps de devises et des contrats de change à terme pour couvrir la variabilité des instruments financiers et des charges libellés en devises. Des swaps sur le rendement total sont utilisés pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie associée à certaines attributions de rémunération fondée sur des actions. Des swaps sur l'inflation sont utilisés pour réduire le risque d'inflation découlant des passifs indexés à l'inflation.

L'incidence des dérivés dans des relations de couverture de flux de trésorerie sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

Exercice clos le 31 décembre 2018	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Swaps de taux d'intérêt	Passifs attendus	– \$	(20)\$	– \$
Swaps de devises	Actifs à taux fixe	–	(1)	–
	Passifs à taux variable	(36)	(62)	–
	Passifs à taux fixe	60	62	–
Contrats à terme de gré à gré	Charges attendues	(8)	(2)	–
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions	(21)	27	–
Total		(5)\$	4 \$	– \$

		Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2017				
Swaps de taux d'intérêt	Éléments couverts dans des relations de couverture de flux de trésorerie admissibles	– \$	(17)\$	– \$
Swaps de devises	Passifs attendus	3	(1)	–
	Actifs à taux fixe	95	50	–
	Passifs à taux variable	35	7	–
	Passifs à taux fixe	10	(10)	–
Contrats à terme de gré à gré	Charges attendues	20	29	–
Contrats sur actions	Rémunération fondée sur des actions			
Total		163 \$	58 \$	– \$

La Société prévoit que des pertes nettes d'environ 31 \$ seront reclassées du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net dans les 12 prochains mois. La période maximale pendant laquelle les flux de trésorerie variables sont couverts est de 18 ans.

Couvertures d'investissements nets dans des établissements à l'étranger

La Société utilise principalement des contrats de change à terme, des swaps de devises et une dette libellée en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle pour gérer son exposition au risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger.

L'incidence des relations de couverture des investissements nets sur les comptes de résultat consolidés et sur les états du résultat global consolidés est présentée dans le tableau ci-après.

	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2018			
Dette libellée en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle	(469)\$	– \$	– \$
Contrats de change à terme	9	–	–
Total	(460)\$	– \$	– \$

	Profits (pertes) sur dérivés différés dans le cumul des autres éléments du résultat global	Profits (pertes) reclassés du cumul des autres éléments du résultat global dans les revenus de placement	Inefficacité comptabilisée dans les revenus de placement
Exercice clos le 31 décembre 2017			
Dette libellée en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle	355 \$	– \$	– \$
Total	355 \$	– \$	– \$

c) Dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture admissibles

Les dérivés utilisés dans les portefeuilles servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance ne sont habituellement pas désignés à titre de relations de comptabilité de couverture admissibles puisque les variations de la valeur des passifs des contrats d'assurance couverts économiquement par ces dérivés sont également comptabilisées en résultat net. Puisque les variations de la juste valeur de ces dérivés et des risques couverts connexes sont comptabilisées dans les revenus de placement à mesure qu'elles se produisent, elles compensent généralement les variations du risque couvert dans la mesure où les couvertures sont efficaces sur le plan économique. Les swaps de taux d'intérêt et de devises sont utilisés dans les portefeuilles servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance afin de gérer les risques relatifs à la durée et aux taux de change.

Revenus de placement sur les dérivés non désignés comme relations de comptabilité de couverture

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Swaps de taux d'intérêt	(1 894)\$	(927)\$
Contrats à terme normalisés sur taux d'intérêt	(298)	372
Options sur taux d'intérêt	(52)	(96)
Swaps de devises	(122)	529
Contrats de change à terme	3	(92)
Contrats à terme de gré à gré	(355)	1 231
Contrats à terme normalisés sur actions	742	(2 190)
Contrats sur actions	(276)	153
Swaps sur défaillance de crédit	(6)	(4)
Total	(2 258)\$	(1 024)\$

d) Dérivés incorporés

Certains contrats d'assurance présentent des caractéristiques qui constituent des dérivés incorporés et sont évalués séparément à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les contrats de réassurance de garanties de prestations de rente minimales et les contrats comportant certaines caractéristiques en matière de crédit et de taux d'intérêt.

Certains contrats de réassurance liés aux garanties de prestations de rente minimales comportent des dérivés incorporés nécessitant une évaluation distincte à la juste valeur par le biais du résultat net, car la composante financière incluse dans les contrats de réassurance ne contient pas de risque d'assurance important. Au 31 décembre 2018, les cessions en réassurance liées aux garanties de prestations de rente minimales avaient une juste valeur de 1 148 \$ (1 079 \$ en 2017) et les réassurances liées aux garanties de prestations de rente minimales acceptées avaient une juste valeur de 114 \$ (100 \$ en 2017). Les sinistres remboursés au titre des contrats de cessions en réassurance contrebalancent les frais de règlement, et les sinistres pris en charge en vertu des contrats de réassurance acceptée sont présentés à titre de prestations contractuelles.

Les dérivés incorporés sur crédit et taux d'intérêt de la Société donnent au titulaire de contrats les rendements promis sur un portefeuille d'actifs. Ces dérivés incorporés comportent un risque de crédit et de taux d'intérêt qui est un risque financier incorporé dans le contrat d'assurance sous-jacent. Au 31 décembre 2018, ces dérivés incorporés avaient une juste valeur de 53 \$ (123 \$ en 2017).

Les autres instruments financiers classés à titre de dérivés incorporés, mais exemptés de l'évaluation à la juste valeur distincte comprennent les produits d'assurance vie et d'assurance vie universelle à capital variable, les taux crédités minimums garantis, les garanties de non-déchéance, les options de garanties de conversion en rente, l'indexation (IPC) des prestations, et les garanties minimales des fonds distincts autres que les garanties de prestation de rente minimales cédées/acceptées en réassurance. Ces dérivés incorporés sont évalués et présentés dans les passifs des contrats d'assurance, et sont exemptés de l'évaluation à la juste valeur de manière distincte, car soit ils présentent un risque d'assurance, soit ils sont liés étroitement au contrat d'assurance hôte.

Note 5 Impôts sur le résultat

a) Éléments de la charge (du recouvrement) d'impôt

Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les comptes de résultat consolidés :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Impôt exigible		
Exercice considéré	(327)\$	608 \$
Ajustements relatifs à l'exercice précédent	29	(38)
	(298)	570
Impôt différé		
Variation liée à des différences temporaires	1 250	(803)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	(320)	472
Charge d'impôt	632 \$	239 \$

Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	2 \$	116 \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(148)	320
Charge (recouvrement) d'impôt	(146)\$	436 \$

Charge (recouvrement) d'impôt comptabilisé directement dans les capitaux propres :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	6 \$	– \$
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(7)	(2)
Charge (recouvrement) d'impôt	(1)\$	(2)\$

Le taux d'imposition effectif présenté dans les comptes de résultat consolidés diffère du taux canadien de 26,75 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 (26,75 % en 2017), pour les raisons suivantes :

Rapprochement de la charge d'impôt

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Résultat avant impôts sur le résultat	5 519 \$	2 501 \$
Charge d'impôt au taux prévu par la loi au Canada	1 476 \$	669 \$
Augmentation (diminution) des impôts attribuable à ce qui suit :		
Revenus de placement exonérés	(200)	(242)
Écarts des taux d'imposition sur le résultat non assujéti à l'impôt du Canada	(391)	(551)
Ajustements liés à l'impôt des exercices précédents	(71)	(182)
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis	(320)	472
Autres différences	138	73
Charge d'impôt	632 \$	239 \$

Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis

Le 22 décembre 2017, le gouvernement américain a adopté une nouvelle loi fiscale qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018. La loi apporte des modifications importantes et complexes au code des impôts des États-Unis, et il faudra donc beaucoup de temps pour évaluer et interpréter ces modifications. En 2017, selon une compréhension préliminaire de la nouvelle loi, la Société a comptabilisé une charge provisoire de 1,8 milliard de dollars après impôts pour refléter l'incidence estimée de la réforme fiscale aux États-Unis sur les provisions mathématiques et les actifs d'impôt différé, montant net, y compris la réduction du taux d'imposition des sociétés américaines et l'incidence des règles propres à l'assurance vie qui limitent la déductibilité des provisions aux fins de l'impôt sur le revenu fédéral américain. En 2018, la Société a finalisé son estimation de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis et a comptabilisé un profit de 124 \$, y compris une augmentation de 196 \$ des passifs des contrats d'assurance. Se reporter à la note 7 g) pour en savoir plus sur l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les passifs des contrats d'assurance de la Société.

b) Impôt exigible à payer et à recevoir

Au 31 décembre 2018, la Société avait un montant d'impôt à recevoir d'environ 1 712 \$ (778 \$ en 2017) et un montant d'impôt à payer d'environ 118 \$ (178 \$ en 2017).

c) Actifs et passifs d'impôt différé

Le tableau ci-après présente les actifs et passifs d'impôt différé de la Société.

Aux 31 décembre	2018	2017
Actifs d'impôt différé	4 318 \$	4 569 \$
Passifs d'impôt différé	(1 814)	(1 281)
Actifs (passifs) d'impôt différé, montant net	2 504 \$	3 288 \$

Le tableau ci-après présente les composantes importantes des actifs et passifs d'impôt différé de la Société.

	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Comptabilisés dans le compte de résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre 2018
Au 31 décembre 2018						
Pertes reportées en avant	596 \$	387 \$	– \$	7 \$	29 \$	1 019 \$
Provisions techniques	7 878	(2 697)	–	3	282	5 466
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	208	27	7	–	–	242
Crédits d'impôt	454	(224)	–	–	31	261
Intérêts courus	1	–	–	–	–	1
Immeubles	(1 062)	150	(1)	–	(46)	(959)
Titres et autres placements	(3 807)	1 234	136	1	(253)	(2 689)
Vente de placements	(105)	18	–	–	–	(87)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(825)	18	–	–	(40)	(847)
Divers	(50)	157	6	(4)	(12)	97
Total	3 288 \$	(930)\$	148 \$	7 \$	(9)\$	2 504 \$

	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Comptabilisés dans le compte de résultat	Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global	Comptabilisés dans les capitaux propres	Conversion et autres	Solde au 31 décembre 2017
Au 31 décembre 2017						
Pertes reportées en avant	942 \$	(311)\$	– \$	3 \$	(38)\$	596 \$
Provisions techniques	9 366	(1 053)	(17)	–	(418)	7 878
Régimes de retraite et avantages postérieurs à l'emploi	352	(87)	(54)	–	(3)	208
Crédits d'impôt	875	(369)	–	–	(52)	454
Intérêts courus	17	(12)	–	(3)	(1)	1
Immeubles	(1 396)	284	(9)	–	59	(1 062)
Titres et autres placements	(6 064)	2 172	(239)	–	324	(3 807)
Vente de placements	(163)	58	–	–	–	(105)
Goodwill et immobilisations incorporelles	(1 059)	197	–	–	37	(825)
Divers	210	(548)	(1)	2	287	(50)
Total	3 080 \$	331 \$	(320)\$	2 \$	195 \$	3 288 \$

Au 31 décembre 2018, les actifs d'impôt différé totaux de 4 318 \$ (4 569 \$ en 2017) comprennent un montant de 3 508 \$ (4 527 \$ en 2017) à l'égard des pertes subies par la Société au cours de l'exercice considéré ou de l'exercice précédent dont la comptabilisation repose sur des bénéfices imposables futurs dans les territoires visés et des mesures réalisables de la direction.

Au 31 décembre 2018, la Société disposait de pertes fiscales reportées d'environ 4 838 \$ (3 164 \$ en 2017), dont un montant de 4 713 \$ vient à échéance entre 2020 et 2038, alors qu'un montant de 125 \$ n'a pas de date d'échéance. La Société disposait de pertes en capital reportées d'un montant d'environ 20 \$ (8 \$ en 2017), qui n'a pas de date d'échéance. Au 31 décembre 2018, un avantage d'impôt lié à ces pertes fiscales reportées totalisant 1 019 \$ (596 \$ en 2017) a été comptabilisé à titre d'actif d'impôt différé et un avantage de 121 \$ (171 \$ en 2017) n'a pas été comptabilisé. En outre, la Société a des reports au titre de crédit d'impôt d'environ 426 \$ (606 \$ en 2017), qui viendront à échéance entre 2030 et 2038, sur lesquels un avantage de 165 \$ (152 \$ en 2017) n'a pas été comptabilisé.

Le total des passifs d'impôt différé au 31 décembre 2018 s'établissait à 1 814 \$ (1 281 \$ en 2017). Ce montant comprend le passif d'impôt différé des entités consolidées. Le montant global des différences temporaires imposables lié aux participations de la Société dans des filiales n'est pas inclus dans les états financiers consolidés et s'est élevé à 16 570 \$ (11 780 \$ en 2017).

Note 6 Goodwill et immobilisations incorporelles

a) Valeurs comptables du goodwill et des immobilisations incorporelles

	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Ajouts/ cessions ³	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2018
Au 31 décembre 2018					
Goodwill	5 713 \$	(65)\$	s. o. \$	216 \$	5 864 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	753	–	s. o.	66	819
Contrats de gestion de fonds et autres ¹	755	3	s. o.	40	798
	1 508	3	s. o.	106	1 617
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée²					
Réseaux de distribution	989	(133)	48	60	868
Relations clients	899	–	55	16	860
Logiciels	661	275	147	32	821
Divers	70	–	5	2	67
	2 619	142	255	110	2 616
Total des immobilisations incorporelles	4 127	145	255	216	4 233
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	9 840 \$	80 \$	255 \$	432 \$	10 097 \$

Au 31 décembre 2017	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Ajouts/ cessions	Amortissement	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2017
Goodwill	5 884 \$	– \$	s. o. \$	(171)\$	5 713 \$
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée					
Marque de commerce	805	–	s. o.	(52)	753
Contrats de gestion de fonds et autres ¹	785	–	s. o.	(30)	755
	1 590	–	s. o.	(82)	1 508
Immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée²					
Réseaux de distribution	1 093	–	47	(57)	989
Relations clients	969	–	56	(14)	899
Logiciels	494	303	121	(15)	661
Divers	77	–	5	(2)	70
	2 633	303	229	(88)	2 619
Total des immobilisations incorporelles	4 223	303	229	(170)	4 127
Total du goodwill et des immobilisations incorporelles	10 107 \$	303 \$	229 \$	(341)\$	9 840 \$

¹⁾ La valeur comptable des contrats de gestion de fonds est attribuée aux UGT importantes de la manière suivante : 400 \$ (367 \$ en 2017) à Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis, et 273 \$ (273 \$ en 2017) à Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada.

²⁾ La valeur comptable brute des immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée s'établissait à 1 331 \$ pour les réseaux de distribution, à 1 145 \$ pour les relations clients, à 2 110 \$ pour les logiciels et à 133 \$ pour le poste Divers (respectivement 1 294 \$, 1 128 \$, 1 841 \$ et 126 \$ en 2017).

³⁾ En 2018, les cessions comprennent un goodwill de 65 \$ et des réseaux de distribution de 96 \$ découlant de la vente des activités de courtiers en valeurs mobilières aux États-Unis, et une perte de valeur des réseaux de distribution en raison de produits abandonnés de 27 \$ dans le secteur États-Unis et de 13 \$ dans le secteur Asie.

b) Test de dépréciation du goodwill

Au quatrième trimestre de 2018, la Société a achevé son test annuel de dépréciation du goodwill en déterminant les montants recouvrables de ses activités d'après des techniques d'évaluation discutées ci-après ou d'après les calculs similaires détaillés les plus récents effectués dans une période antérieure (voir les notes 1 f) et 6 c)). La Société a conclu que le goodwill n'avait subi aucune dépréciation en 2018 et en 2017.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a apporté des changements organisationnels pour favoriser une meilleure harmonisation avec les priorités stratégiques ainsi que pour définir plus clairement l'orientation et tirer profit de la portée des activités de gestion de patrimoine. À la suite de cette réorganisation, dans le cadre de laquelle les activités de gestion de patrimoine et d'actifs de la Société (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) ont été identifiées comme étant un secteur clé à présenter (note 19), la Société a modifié le niveau auquel le goodwill est soumis au test de dépréciation. La modification implique a) l'affectation du goodwill actuel aux UGT ou groupes d'UGT pertinents compris au sein du secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde qui étaient précédemment regroupés au sein des secteurs d'assurance régionaux respectifs, et b) le regroupement du goodwill des activités restantes au Canada (y compris Assurance vie individuelle, Marchés des groupes à affinités, Rentes individuelles, Régimes collectifs et International Group Program) dans le secteur Assurance – Canada. Ces changements liés à la réorganisation ont donné lieu à l'affectation de goodwill à chacune des UGT ou à chacun des groupes d'UGT qui représente au sein de la Société le niveau le plus bas auquel le goodwill fait l'objet d'un suivi pour des besoins de gestion interne. Les chiffres de la période comparative ont été retraités pour tenir compte de la réorganisation des UGT.

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable du goodwill attribué aux UGT ou groupes d'UGT.

Au 31 décembre 2018	Solde au 1 ^{er} janvier 2018	Ajouts/ cessions	Incidence des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2018
UGT ou groupe d'UGT				
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	154 \$	– \$	11 \$	165 \$
Assurance – Japon	391	–	44	435
Assurance – Canada	1 954	–	7	1 961
Assurance – États-Unis	400	(65)	32	367
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	180	–	16	196
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 198	–	106	1 304
Total	5 713 \$	(65)\$	216 \$	5 864 \$

Au 31 décembre 2017 UGT ou groupe d'UGT	Solde au 1 ^{er} janvier 2017	Ajouts/ cessions	Incidences des fluctuations des taux de change	Solde au 31 décembre 2017
Asie				
Assurance – Asie (excluant le Japon)	160 \$	– \$	(6) \$	154 \$
Assurance – Japon	403	–	(12)	391
Assurance – Canada	1 960	–	(6)	1 954
Assurance – États-Unis	428	–	(28)	400
Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde				
Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie	194	–	(14)	180
Gestion de patrimoine et d'actifs – Canada	1 436	–	–	1 436
Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis	1 303	–	(105)	1 198
Total	5 884 \$	– \$	(171) \$	5 713 \$

Les techniques d'évaluation, les hypothèses importantes et les sensibilités que l'on applique pour le test de dépréciation du goodwill sont décrites ci-après.

c) Techniques d'évaluation

Les valeurs recouvrables sont fondées sur la juste valeur diminuée des coûts de sortie pour Assurance – Asie (excluant le Japon) et Gestion de patrimoine et d'actifs – Asie ainsi que pour certaines UGT dans les groupes d'UGT Assurance – Canada et Gestion de patrimoine et d'actifs – États-Unis. Pour les autres UGT, la valeur d'utilité a été utilisée. Pour déterminer si une UGT a subi une perte de valeur, la Société compare sa valeur recouvrable au capital attribué à cette unité, ce qui correspond aux pratiques de présentation de l'information internes de la Société.

Selon l'approche par la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la Société détermine la juste valeur de l'UGT ou du groupe d'UGT au moyen d'une méthode axée sur le résultat intégrant le résultat prévu, à l'exclusion des incidences des intérêts et des marchés boursiers et des charges normalisées des affaires nouvelles, multiplié par un ratio cours/bénéfice provenant de multiples cours/bénéfice observables d'institutions financières comparables. Les multiples cours/bénéfice employés par la Société se situaient entre 9,0 et 11,7 (10,6 et 14,8 en 2017).

Selon l'approche par la valeur d'utilité, utilisée pour les UGT comprenant des activités d'assurance, une valeur actuarielle intrinsèque est établie à partir d'une projection des résultats distribuables futurs tirés des affaires en vigueur et des affaires nouvelles qui devraient se réaliser dans l'avenir, et reflète donc la valeur économique du potentiel de profit de chaque UGT ou groupe d'UGT selon une série d'hypothèses. Cette approche se fonde sur des hypothèses relatives aux taux de croissance des souscriptions et des produits, aux exigences en matière de fonds propres, aux taux d'intérêt, au rendement des capitaux propres, à la mortalité, à la morbidité, au comportement des titulaires de contrats, aux taux d'imposition et aux taux d'actualisation. Pour les UGT ne comprenant pas d'activités d'assurance, la valeur d'utilité est fondée sur l'analyse des flux de trésorerie actualisés qui intègre les éléments pertinents de la méthode d'établissement de la valeur actuarielle intrinsèque.

d) Hypothèses importantes

Pour calculer la valeur intrinsèque, la Société a actualisé les résultats projetés des contrats en vigueur et a estimé 10 ans de croissance des affaires nouvelles aux niveaux prévus du plan, ce qui est conforme aux périodes utilisées dans la prévision des activités à long terme, telles que les assurances. Pour en arriver à ses projections, la Société a examiné les résultats techniques passés, les tendances économiques comme les taux d'intérêt, le rendement des capitaux propres et le portefeuille de produits, ainsi que les tendances de l'industrie et du marché. Lorsque les hypothèses relatives au taux de croissance des flux de trésorerie des affaires nouvelles étaient utilisées dans les calculs de la valeur intrinsèque, elles se situaient entre 0 % et 17 % (entre -5 % et 17 % en 2017).

Les hypothèses relatives aux taux d'intérêt sont fondées sur les taux du marché en vigueur à la date d'évaluation.

Les taux d'imposition appliqués aux projections tiennent compte de l'incidence des traités de réassurance internes et s'élevaient respectivement à 30,8 %, 26,8 % et 21 % (respectivement 30,8 %, 26,8 % et 35 % en 2017) pour les territoires du Japon, du Canada et des États-Unis. Les hypothèses relatives aux impôts sont sensibles aux changements apportés aux lois de l'impôt ainsi qu'aux hypothèses concernant les pays où les profits sont réalisés. Il se peut que les taux d'imposition réels diffèrent des taux hypothétiques.

Les taux d'actualisation utilisés dans la détermination de la valeur d'utilité des UGT ou groupes d'UGT applicables se situaient entre 7,5 % et 14,2 % après impôts ou entre 10,2 % et 20,4 % avant impôts (entre 9,2 % et 14,2 % après impôts ou entre 11,3 % et 20,4 % avant impôts en 2017).

Les hypothèses clés décrites ci-dessus peuvent varier en raison des changements de la situation économique et des conditions du marché, ce qui pourrait entraîner des dépréciations dans l'avenir. Toute modification des taux d'actualisation et des projections des flux de trésorerie utilisés pour déterminer les valeurs intrinsèques ou la diminution des multiples cours/bénéfice fondés sur le marché peut entraîner des pertes de valeur, qui pourraient être importantes.

Note 7 Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

a) Passifs des contrats d'assurance et actifs de réassurance

Les passifs des contrats d'assurance sont présentés selon le montant brut avant les cessions en réassurance, et les passifs cédés sont présentés séparément en tant qu'actifs de réassurance. Les passifs des contrats d'assurance comprennent les provisions techniques, les prestations à payer, la provision pour sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats. Les éléments des passifs des contrats d'assurance, montant brut et montant net, sont présentés ci-dessous.

Aux 31 décembre	2018	2017
Passifs bruts des contrats d'assurance	313 737 \$	291 767 \$
Prestations brutes à payer et provision pour sinistres non déclarés	4 398	3 376
Sommes en dépôt des titulaires de contrats, montant brut	10 519	9 462
Passifs bruts des contrats d'assurance	328 654	304 605
Actifs de réassurance ¹⁾	(42 925)	(30 359)
Passifs nets des contrats d'assurance	285 729 \$	274 246 \$

¹⁾ La Société détient également des actifs de réassurance de 128 \$ (néant en 2017) pour des passifs des contrats de placement (voir la note 8 b)).

Les passifs nets des contrats d'assurance correspondent au montant qui, ajouté aux primes futures estimatives et aux revenus de placement nets, sera suffisant pour couvrir les prestations futures estimatives, les participations aux excédents et les bonifications, les impôts et taxes (autres que les impôts sur le résultat) et les charges liées aux contrats en vigueur, nets des primes et des recouvrements de réassurance.

Les passifs nets des contrats d'assurance sont établis au moyen de la MCAB, comme l'exige l'Institut canadien des actuaires.

Le calcul des passifs nets des contrats d'assurance est fondé sur une projection explicite des flux de trésorerie à partir des hypothèses courantes pour chaque composante importante des flux de trésorerie. Le rendement des placements est projeté à l'aide des portefeuilles d'actifs courants et des stratégies prévues de réinvestissement.

Chaque hypothèse est fondée sur une estimation la plus probable, rajustée selon une marge pour écarts défavorables. Pour le rendement des placements à revenu fixe, cette marge est établie au moyen de tests prescrits et élaborés par la Société conformément aux normes de pratique actuarielles canadiennes. Pour toutes les autres hypothèses, elle est déterminée en rajustant directement l'hypothèse la plus probable.

Les flux de trésorerie utilisés dans l'évaluation des passifs nets des contrats d'assurance correspondent aux flux de trésorerie bruts des contrats rajustés pour refléter les flux de trésorerie projetés des cessions en réassurance. L'incidence des cessions en réassurance sur les flux de trésorerie varie en fonction du montant porté en réassurance, de la structure des traités de réassurance, des avantages économiques prévus des flux de trésorerie provenant des traités et de l'incidence des marges pour écarts défavorables. Les passifs bruts des contrats d'assurance sont établis par actualisation des flux de trésorerie bruts des contrats au moyen du même taux d'actualisation que celui utilisé pour l'établissement du montant net d'après la MCAB.

Les actifs de réassurance sont le résultat de la différence entre les passifs bruts des contrats d'assurance et les passifs nets des contrats d'assurance. L'actif de réassurance représente l'avantage tiré des contrats de réassurance en vigueur à la date des états de la situation financière consolidés.

La période utilisée pour la projection des flux de trésorerie est la durée du contrat pour la plupart des contrats d'assurance individuelle. Pour les autres types de contrats, une période de projection plus courte peut être utilisée. De manière générale, le contrat prend fin à la première date de renouvellement, tombant après la date de clôture ou correspondant à cette dernière, à laquelle la Société peut exercer, à son gré, son droit de renouvellement des obligations contractuelles ou à l'égard des modalités de ces obligations, ou à la date de renouvellement ou de modification qui maximise les passifs des contrats d'assurance, selon la première de ces deux éventualités. Pour les produits des fonds distincts avec garanties, la période de projection correspond habituellement à la période qui mènera au plus grand passif de contrats d'assurance. Lorsque la période de projection est inférieure à la durée du contrat, les passifs des contrats d'assurance peuvent être réduits par une provision pour les frais d'acquisition qui devraient être récupérés à même les flux de trésorerie des contrats au-delà de la période de projection utilisée pour les passifs. Cette provision est soumise à un test de recouvrabilité selon des hypothèses semblables à celles utilisées pour les autres composantes de l'évaluation actuarielle.

b) Composition

La composition des passifs des contrats d'assurance et des actifs de réassurance par gamme de produits et par secteur d'exploitation est présentée dans les tableaux qui suivent.

Passifs bruts des contrats d'assurance

	Assurance individuelle				Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	Total des contrats au titre des cessions en réassurance	Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance
	Avec participation	Sans participation	Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹			
Au 31 décembre 2018							
Asie	38 470 \$	29 547 \$	5 062 \$	3 048 \$	76 127 \$	1 332 \$	77 459 \$
Canada	10 743	34 677	18 339	12 869	76 628	(202)	76 426
États-Unis	8 673	63 412	16 125	44 932	133 142	41 695	174 837
Services généraux et autres	–	(601)	46	387	(168)	100	(68)
Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	57 886	127 035	39 572	61 236	285 729	42 925 \$	328 654 \$
Total des contrats au titre des cessions en réassurance	11 596	12 303	17 927	1 099	42 925		
Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance	69 482 \$	139 338 \$	57 499 \$	62 335 \$	328 654 \$		

	Assurance individuelle				Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	Total des contrats au titre des cessions en réassurance	Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance
	Avec participation	Sans participation	Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹			
Au 31 décembre 2017							
Asie	32 737 \$	22 705 \$	4 366 \$	2 435 \$	62 243 \$	911 \$	63 154 \$
Canada	11 132	34 091	19 141	11 834	76 198	(676)	75 522
États-Unis	8 569	57 599	26 161	43 522	135 851	29 952	165 803
Services généraux et autres	–	(515)	48	421	(46)	172	126
Total, déduction faite des contrats au titre des cessions en réassurance	52 438	113 880	49 716	58 212	274 246	30 359 \$	304 605 \$
Total des contrats au titre des cessions en réassurance	11 492	11 238	6 539	1 090	30 359		
Total, compte non tenu des contrats au titre des cessions en réassurance	63 930 \$	125 118 \$	56 255 \$	59 302 \$	304 605 \$		

¹⁾ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, y compris l'assurance soins de longue durée.

Pour les contrats avec participation en vigueur au moment de la démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company, des comptes auxiliaires distincts ont été établis. Ces comptes auxiliaires permettent de traiter ces activités d'assurance avec participation comme des « blocs fermés » de contrats avec participation. Au 31 décembre 2018, les actifs et les passifs des contrats d'assurance liés aux contrats avec participation compris dans ces blocs fermés représentaient 28 790 \$ (28 135 \$ en 2017).

c) Actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, aux autres passifs et aux fonds propres

Les actifs sont répartis en segments et appariés à des passifs dotés de caractéristiques sous-jacentes similaires, par gamme de produits et par grande monnaie. La Société a établi des stratégies de placement ciblées et des pondérations d'actifs cibles pour chaque secteur d'actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance, lesquelles tiennent compte des facteurs de risque des passifs appuyés par les actifs et des attentes en matière de rendement du marché. Les passifs assortis de garanties de taux et de durée sont adossés essentiellement à des instruments à taux fixe par appariement aux flux de trésorerie pour une durée ciblée. Les flux de trésorerie à plus long terme sur ces passifs de même que sur des produits ajustables, comme les contrats d'assurance vie avec participation, sont adossés à une gamme plus étendue de catégories d'actifs, y compris des actions et des actifs alternatifs à long terme. Les fonds propres de la Société sont investis dans des créances et des actions diverses de sociétés ouvertes et fermées.

Les variations de la juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs des contrats d'assurance nets qui ne sont pas considérés comme durables par la Société auraient une incidence limitée sur le résultat net là où les actifs correspondent aux passifs, parce qu'elles seraient largement compensées par une variation correspondante de la valeur des passifs nets des contrats d'assurance. La

juste valeur des actifs servant de soutien aux passifs nets des contrats d'assurance au 31 décembre 2018, compte non tenu des actifs de réassurance, était estimée à 287 326 \$ (278 521 \$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, la juste valeur des actifs auxquels sont adossés les fonds propres et les autres passifs était estimée à 465 497 \$ (456 278 \$ en 2017).

Le tableau qui suit présente la valeur comptable des actifs servant de soutien aux passifs nets des contrats d'assurance, aux autres passifs et aux fonds propres :

Au 31 décembre 2018	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	Total
	Avec participation	Sans participation					
Actif							
Titres d'emprunt	30 934 \$	67 387 \$	20 469 \$	28 435 \$	10 061 \$	28 308 \$	185 594 \$
Actions cotées	8 416	5 562	172	262	589	4 178	19 179
Créances hypothécaires	2 218	11 111	4 972	8 732	21 295	35	48 363
Placements privés	4 151	14 131	6 960	8 581	1 772	159	35 754
Immeubles	3 106	6 028	1 214	1 799	397	233	12 777
Divers	9 061	22 816	5 785	13 427	374 418	23 097	448 604
Total	57 886 \$	127 035 \$	39 572 \$	61 236 \$	408 532 \$	56 010 \$	750 271 \$

Au 31 décembre 2017	Assurance individuelle		Rentes et régimes de retraite	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Autres passifs ²	Fonds propres ³	Total
	Avec participation	Sans participation					
Actif							
Titres d'emprunt	27 946 \$	63 128 \$	26 621 \$	25 211 \$	6 635 \$	24 459 \$	174 000 \$
Actions cotées	9 264	5 855	171	332	1 029	4 894	21 545
Créances hypothécaires	2 017	10 286	7 009	6 891	18 476	63	44 742
Placements privés	3 645	12 128	8 059	7 739	367	194	32 132
Immeubles	2 963	6 198	1 136	2 516	769	228	13 810
Divers	6 603	16 285	6 720	15 523	377 352	20 821	443 304
Total	52 438 \$	113 880 \$	49 716 \$	58 212 \$	404 628 \$	50 659 \$	729 533 \$

¹ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent l'assurance collective et l'assurance maladie individuelle et collective, y compris l'assurance soins de longue durée.

² Les autres passifs sont les passifs des contrats autres que d'assurance, qui comprennent les fonds distincts, les dépôts bancaires, la dette à long terme, les passifs d'impôt différé, les dérivés, les contrats de placement, les dérivés incorporés et d'autres passifs divers.

³ Les fonds propres sont définis à la note 13.

d) Principales hypothèses relatives à l'évaluation des passifs des contrats d'assurance

Le calcul des passifs des contrats d'assurance suppose le recours à des estimations et à des hypothèses. Les passifs des contrats d'assurance ont deux principales composantes : la première résulte des estimations les plus probables; la seconde est la provision pour écart défavorable.

Hypothèses les plus probables

Les hypothèses les plus probables sont établies relativement à la mortalité et à la morbidité, au rendement des placements, au taux de résiliation de contrats, aux charges d'exploitation et à certaines taxes. Les résultats réels sont surveillés pour s'assurer que les hypothèses demeurent appropriées et celles-ci sont modifiées lorsqu'il est justifié de le faire. Les hypothèses retenues sont exposées dans le tableau ci-dessous.

Nature de la variable et établissement des hypothèses	Gestion du risque
<p>Mortalité et morbidité</p> <p>La mortalité est la survenance de décès dans une population donnée. La mortalité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance vie et à certaines formes de rentes. La Société établit ses hypothèses de mortalité d'après ses propres statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la mortalité. Les hypothèses varient selon le sexe, la catégorie de risque, le type de contrat et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la mortalité.</p> <p>La morbidité est la survenance d'accidents et de maladies parmi les risques assurés. La morbidité constitue une hypothèse clé relativement à l'assurance soins de longue</p>	<p>La Société observe des normes de sélection des risques pour déterminer l'assurabilité des proposants. Elle assure un suivi constant de l'évolution de la sinistralité. Elle gère le risque de règlements importants en fixant des pleins de conservation qui varient selon les marchés et les régions. Elle cède à des réassureurs les dépassements de pleins.</p> <p>La mortalité est examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2018 sont favorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses retenues. La morbidité est également examinée chaque mois et les résultats techniques de l'exercice 2018 sont défavorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses retenues.</p>

Nature de la variable et établissement des hypothèses	Gestion du risque
<p>durée, l'assurance invalidité, l'assurance maladies graves et d'autres types d'assurances maladie individuelles et collectives. La Société établit ses hypothèses de morbidité d'après ses statistiques et celles du secteur de l'assurance et d'après l'évolution de la morbidité. Les hypothèses varient selon la catégorie de risque et le marché géographique. Les hypothèses sont fondées sur les améliorations futures de la morbidité.</p>	
<p>Rendement des placements</p> <p>La Société segmente les actifs pour soutenir les passifs par secteur et marché géographique, et établit des stratégies de placement pour chaque élément du passif. Les flux de trésorerie projetés découlant de ces actifs sont jumelés aux flux de trésorerie tirés de futures acquisitions ou ventes d'actifs afin d'établir les taux de rendement sur ces actifs prévus pour les exercices à venir. Les stratégies de placement sont fondées sur les politiques de placement cibles pour chaque secteur, et le rendement des placements est tiré des taux du marché actuels et prévus pour les placements à revenu fixe et des prévisions pour les autres actifs alternatifs à long terme.</p> <p>Les hypothèses sur le rendement des placements prennent en compte les pertes sur créances futures prévues sur les placements à revenu fixe. La Société établit les pertes sur créances d'après ses résultats passés, d'après ceux du secteur de l'assurance et d'après des examens particuliers du portefeuille de placements actuel.</p> <p>Les hypothèses sur le rendement des placements pour chaque catégorie d'actifs et chaque marché géographique comprennent aussi les charges de gestion des placements prévues tirées des analyses de coûts internes. Les frais sont attribués à chaque catégorie d'actifs pour élaborer des hypothèses unitaires par dollar d'actif pour chaque catégorie d'actifs et chaque marché géographique.</p>	<p>En appariant étroitement les flux de trésorerie liés aux actifs avec ceux des passifs correspondants, la Société vise à atténuer sa sensibilité aux variations futures des taux d'intérêt. La situation de risque de taux d'intérêt des secteurs fait l'objet d'un suivi continu. En vertu de la MCAB, le taux de réinvestissement est déterminé à l'aide d'un test de taux d'intérêt et reflète la situation de risque de taux d'intérêt courus.</p> <p>En 2018, la variation des taux d'intérêt a eu une incidence favorable (défavorable en 2017) sur le résultat net de la Société. L'augmentation des écarts de taux des obligations de sociétés, partiellement contrebalancée par l'incidence des variations des taux d'intérêt sans risque et des écarts de taux des swaps sur les provisions mathématiques, a contribué à cette incidence favorable.</p> <p>La Société gère les pertes sur créances en suivant des politiques de limitation de la concentration en fonction des émetteurs, des liens entre entreprises, des notations, des secteurs d'activité et des régions géographiques. Sur des contrats avec participation et certains contrats sans participation, les pertes sur créances sont transférées aux titulaires de contrats au moyen de la formule de crédit du rendement des placements. Pour ce qui est des autres contrats, les primes et prestations tiennent compte du degré reconnu par la Société des pertes sur créances futures à la signature du contrat ou à la date de modification du contrat la plus récente. La Société dispose de provisions techniques explicites pour le risque de crédit, y compris de la provision pour écarts défavorables.</p> <p>En 2018, les résultats techniques au chapitre des pertes sur créances hypothécaires et des défaillances sur titres d'emprunt ont été favorables (favorables en 2017) en regard des hypothèses de la Société.</p> <p>Les actions, les immeubles et les autres actifs alternatifs à long terme servent à soutenir les passifs dans les situations où le rendement des placements est transmis aux titulaires de contrats par l'intermédiaire de participations aux excédents ou de rajustements crédités du rendement des placements. Des actions, des immeubles, des actifs du secteur pétrolier et gazier et d'autres actifs alternatifs à long terme servent également à soutenir les obligations à longue échéance relatives aux produits de rente et de retraite de la Société et les obligations d'assurance à longue échéance sur les contrats dans les situations où le risque de rendement est assumé par la Société.</p> <p>En 2018, les résultats techniques au chapitre des placements dans des actifs alternatifs à long terme servant de soutien aux obligations liées aux titulaires de contrats ont été défavorables (défavorables en 2017) surtout en raison des pertes sur les placements dans des propriétés pétrolières et gazières, des propriétés immobilières et des actions de sociétés fermées. En 2018 (de même qu'en 2017), le montage des actifs alternatifs à long terme dépassait les exigences en matière d'évaluation.</p>

Nature de la variable et établissement des hypothèses	Gestion du risque
	<p>En 2018, pour les activités assorties d'une couverture dynamique, les résultats techniques des garanties de fonds distincts relatifs aux risques de marché résiduels non assortis d'une couverture dynamique ont été défavorables (favorables en 2017). Pour les activités qui ne sont pas assorties d'une couverture dynamique, les résultats techniques des garanties de fonds distincts découlant de variations de la valeur de marché des actifs gérés ont également été défavorables (favorables en 2017). Ceci ne tient pas compte des résultats techniques à l'égard des couvertures à grande échelle.</p> <p>En 2018, les résultats techniques au chapitre de la charge de placement ont été défavorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses de la Société.</p>
Résiliation de contrats et régularité des primes	<p>Les résiliations de contrats surviennent à la déchéance ou au rachat, où la déchéance signifie que le contrat est résilié pour cause de non-paiement de la prime et le rachat représente la résiliation volontaire du contrat par les titulaires de contrats. La régularité des primes s'entend de la régularité des dépôts sur les contrats, quand le calendrier et le montant des dépôts sont établis au gré du titulaire du contrat. La Société établit ses hypothèses de résiliation et de régularité des primes principalement d'après ses taux de déchéance récents, rajustés pour tenir compte des modalités futures prévues. Les hypothèses reflètent les différences entre les types de contrats pour chaque marché géographique.</p> <p>La Société cherche à concevoir des produits qui atténuent l'exposition financière au risque de déchéance, de rachat et de régularité des primes. La Société suit l'évolution des déchéances, des rachats et de la régularité des primes.</p> <p>Dans l'ensemble, les résultats techniques de 2018 au chapitre de la résiliation de contrats et régularité des primes ont été défavorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p>
Charges, impôts et taxes	<p>Les hypothèses sur les charges d'exploitation reflètent les coûts projetés pour la gestion et le traitement des contrats en vigueur, y compris les frais généraux connexes. Les charges découlent des études de coûts internes, projetées dans l'avenir compte tenu de l'inflation. Pour certaines activités en émergence, il est prévu que les coûts unitaires baisseront à mesure que ces activités croîtront.</p> <p>Les impôts et taxes reflètent les hypothèses sur les taxes futures sur les primes et d'autres impôts et taxes non liés au résultat. En ce qui a trait aux impôts sur le résultat, les provisions mathématiques ne sont rajustées que dans les cas de différences temporaires et de différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats.</p> <p>La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les coûts prévus liés à leur traitement et à leur gestion. De plus, la Société contrôle ses dépenses chaque mois, en comparant notamment les dépenses réelles avec les dépenses prévues dans la tarification et l'évaluation.</p> <p>Les frais de gestion de 2018 ont été défavorables (défavorables en 2017) en regard des hypothèses utilisées dans le calcul des provisions techniques.</p> <p>La Société établit la tarification de ses produits de façon à couvrir les impôts et taxes prévus.</p>
Participations aux excédents, bonifications et autres éléments variables des contrats	<p>Les meilleures estimations des participations aux excédents, des bonifications et des autres éléments variables des contrats sont établies afin d'être conformes aux attentes de la direction sur la façon dont ces éléments seront gérés si les résultats en viennent à correspondre aux meilleures estimations retenues pour la mortalité et la morbidité, le rendement des placements, les taux de résiliation des contrats, les charges d'exploitation et les impôts et taxes.</p> <p>La Société fait le suivi des résultats techniques et ajuste les prestations et les autres éléments variables des contrats pour tenir compte de ces résultats techniques.</p> <p>Les participations aux excédents font l'objet d'un examen annuel pour toutes les activités selon des conventions sur les participations aux excédents approuvées par le conseil d'administration.</p>
Change	<p>Le risque de change découle d'un écart entre la monnaie des passifs et celle des actifs auxquels ils sont adossés. Lorsque les monnaies ne sont pas appariées, le taux de rendement prévu de l'actif qui soutient le passif est diminué afin de tenir compte de la possibilité d'une variation défavorable du taux de change.</p> <p>En général, la Société apparie la monnaie de ses actifs à celle des passifs auxquels ils sont adossés en vue de limiter le risque de pertes liées aux variations du taux de change.</p>

La Société passe en revue les hypothèses et méthodes actuarielles annuellement. Lorsque des modifications sont apportées aux hypothèses (voir la note 7 h)), la totalité du montant relatif à l'incidence est immédiatement comptabilisée en résultat.

e) Sensibilité des passifs des contrats d'assurance aux modifications des hypothèses non économiques

La sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires aux modifications des hypothèses non économiques sous-jacentes aux passifs des contrats d'assurance est illustrée ci-après, en supposant que la modification des hypothèses est la même dans tous les secteurs opérationnels. La sensibilité du résultat net attribué aux actionnaires à une détérioration ou à une amélioration des hypothèses non économiques relativement à l'assurance soins de longue durée au 31 décembre 2018 est également indiquée ci-après.

Dans les faits, les résultats relatifs à chaque hypothèse varient souvent par marché géographique et par activité, et les mises à jour des hypothèses s'effectuent par activité et par région données. Les résultats réels peuvent différer de manière importante de ces estimations, et ce, pour plusieurs raisons, y compris l'interaction entre ces facteurs lorsque plus d'un facteur varie, les variations des rendements actuariels et des placements ainsi que des hypothèses à l'égard des activités de placement futures, les changements dans la combinaison des produits, les taux d'imposition effectifs et d'autres facteurs de marché, ainsi que les limites générales des modèles internes.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des modifications des hypothèses non économiques¹

Aux 31 décembre	Diminution du résultat net attribué aux actionnaires	
	2018	2017
Hypothèses concernant les contrats		
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs ^{2, 4}		
Produits pour lesquels une hausse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500)\$	(400)\$
Produits pour lesquels une baisse des taux augmente les passifs des contrats d'assurance	(500)	(500)
Variation défavorable de 5 % des taux de morbidité futurs (incidence et cessation) ^{3, 4, 5}	(4 800)	(5 100)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs ⁴	(2 200)	(2 100)
Augmentation de 5 % des charges futures	(600)	(500)

¹ Les fonds des contrats avec participation sont largement autosuffisants et n'ont pas d'incidence importante sur le résultat net attribué aux actionnaires découlant de variations des hypothèses non économiques. Les profits ou les pertes liés aux résultats techniques entraînent généralement des changements aux dividendes futurs, sans que cela ait une influence directe sur les actionnaires.

² Une augmentation des taux de mortalité entraîne généralement un accroissement des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance vie, tandis qu'une diminution des taux de mortalité entraîne généralement une augmentation des provisions mathématiques pour les contrats d'assurance présentant un risque de longévité comme les rentes immédiates.

³ Aucun montant lié au risque de morbidité n'est inclus pour les contrats pour lesquels la provision mathématique ne prévoit que les coûts des règlements prévus sur une courte période, moins de un an en général, comme l'assurance vie et maladie collective.

⁴ Les incidences des sensibilités défavorables sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux déchéances ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Société de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Société pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.

⁵ Y compris une détérioration de 5 % des taux d'incidence et une détérioration de 5 % des taux de cessation.

Incidence possible sur le résultat net attribué aux actionnaires des modifications des hypothèses non économiques pour les activités d'assurance soins de longue durée comprises dans le tableau ci-dessus^{1, 2}

Au 31 décembre 2018	Diminution du résultat net attribué aux actionnaires
Hypothèses concernant les contrats	
Variation défavorable de 2 % des taux de mortalité futurs	(200)\$
Variation défavorable de 5 % des taux d'incidence futurs liés à la morbidité	(1 700)
Variation défavorable de 5 % des taux de cessation futurs liés à la morbidité	(2 800)
Variation défavorable de 10 % des taux de résiliation futurs	(400)
Augmentation de 5 % des charges futures	(100)

¹ Les incidences des sensibilités défavorables sur les coûts des règlements en matière de soins de longue durée relatifs à la morbidité, à la mortalité et aux déchéances ne prennent en considération aucune mesure compensatoire partielle découlant de la capacité de la Société de hausser les primes dans de tels cas, sous réserve de l'approbation réglementaire de l'État. En pratique, la Société pourrait avoir l'intention de demander des hausses de tarifs correspondant au montant de la détérioration attribuable à la sensibilité.

² L'incidence des variations favorables de toutes les sensibilités est relativement symétrique.

f) Hypothèses relatives à la provision pour écarts défavorables

Les hypothèses retenues pour établir les passifs des contrats d'assurance tiennent compte des meilleures estimations prévues des résultats techniques futurs. L'actuaire désigné est tenu d'assortir chaque hypothèse d'une marge d'erreur pour en reconnaître le caractère incertain, pour prévoir le risque d'hypothèse erronée et de détérioration des résultats techniques et pour s'assurer que les passifs des contrats d'assurance sont suffisants pour honorer les engagements futurs.

Les marges sont comptabilisées en résultat à l'avenir, à mesure que le risque lié au contrat diminue. Les marges pour le risque de taux d'intérêt sont incluses en testant divers scénarios de taux d'intérêt futurs. Les marges peuvent être établies au moyen de tests sur un nombre limité de scénarios, dont certains sont prescrits par les normes de pratique actuarielles canadiennes, et en déterminant les passifs d'après les résultats les plus défavorables. Les marges peuvent aussi être établies en testant de nombreux scénarios, qui sont élaborés selon les lignes directrices en matière actuarielle. En vertu de cette approche, les passifs correspondraient à la moyenne des résultats dépassant un certain percentile dans une fourchette prescrite par les normes de pratique actuarielles canadiennes.

Des directives particulières sont aussi fournies pour d'autres risques, comme le risque de marché, le risque de crédit et les risques de mortalité et de morbidité. Pour les autres risques qui ne sont pas spécifiquement traités par l'Institut canadien des actuaires, la

fourchette définie se situe entre 5 % et 20 % des hypothèses retenues pour les résultats prévus. La Société retient les hypothèses situées dans la fourchette permise, avec le calcul du niveau établi compte tenu du profil de risque des activités. À l'occasion, par mesure de prudence dans certaines circonstances, une marge peut excéder la tranche supérieure de la fourchette, ce qui est permis selon les normes de pratique actuarielles canadiennes. Cette marge additionnelle serait reprise si les circonstances précises qui ont mené à son établissement devaient changer.

Chaque marge est passée en revue annuellement pour établir si elle est toujours appropriée.

g) Variation des passifs des contrats d'assurance

La variation des passifs des contrats d'assurance résulte des activités et des modifications des estimations actuarielles suivantes :

	Provisions techniques, montant net	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs bruts des contrats d'assurance
Exercice clos le 31 décembre 2018					
Solde au 1 ^{er} janvier	263 091 \$	11 155 \$	274 246 \$	30 359 \$	304 605 \$
Nouveaux contrats ²	3 269	–	3 269	388	3 657
Variation habituelle des contrats en vigueur ³	2 044	985	3 029	(1 150)	1 879
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ⁴	(173)	(1)	(174)	(608)	(782)
Incidence des transactions de coassurance de contrats de rente	(11 156)	–	(11 156)	11 156	–
Incidence des fluctuations des taux de change	15 686	829	16 515	2 780	19 295
Solde au 31 décembre	272 761 \$	12 968 \$	285 729 \$	42 925 \$	328 654 \$

	Provisions techniques, montant net	Autres passifs des contrats d'assurance ¹	Passifs nets des contrats d'assurance	Actifs de réassurance	Passifs bruts des contrats d'assurance
Exercice clos le 31 décembre 2017					
Solde au 1 ^{er} janvier	251 738 \$	10 815 \$	262 553 \$	34 952 \$	297 505 \$
Nouveaux contrats ³	3 545	–	3 545	441	3 986
Variation habituelle des contrats en vigueur ³	15 192	930	16 122	(3 097)	13 025
Modifications apportées aux méthodes et hypothèses ³	305	(28)	277	47	324
Incidence de la réforme fiscale aux États-Unis ^{3, 4}	2 246	–	2 246	–	2 246
Augmentation liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien aux activités traditionnelles ^{3, 5}	1 340	–	1 340	43	1 383
Incidence des fluctuations des taux de change	(11 275)	(562)	(11 837)	(2 027)	(13 864)
Solde au 31 décembre	263 091 \$	11 155 \$	274 246 \$	30 359 \$	304 605 \$

¹⁾ Les autres passifs des contrats d'assurance comprennent les prestations à payer, la provision pour les sinistres non déclarés et les sommes en dépôt des titulaires de contrats.

²⁾ En 2018, l'augmentation de 2 907 \$ présentée comme la variation des passifs des contrats d'assurance aux comptes de résultat consolidés comprend principalement les variations attribuables à la variation habituelle des contrats en vigueur, aux nouveaux contrats et aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses. Ces trois éléments des passifs bruts des contrats d'assurance ont été compensés par une augmentation de 4 754 \$, dont un montant de 3 632 \$ est présenté au poste Variation des passifs des contrats d'assurance et un montant de 1 122 \$ est présenté au poste Sinistres et prestations bruts des comptes de résultat consolidés. Le poste Variation des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance. La Société a finalisé son estimation de l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis, ce qui a entraîné une augmentation de 196 \$ avant impôts (154 \$ après impôts) des passifs des contrats d'assurance (voir la note 5).

³⁾ En 2017, l'augmentation de 20 023 \$ présentée comme la variation des passifs des contrats d'assurance aux comptes de résultat consolidés comprend principalement les variations attribuables à la variation habituelle des contrats en vigueur, aux nouveaux contrats, aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses, à l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis et à l'augmentation liée à la décision de modifier la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien aux activités traditionnelles. Ces cinq éléments des passifs bruts des contrats d'assurance ont été compensés par une augmentation de 20 964 \$, dont un montant de 20 212 \$ est présenté au poste Variation des passifs des contrats d'assurance et un montant de 752 \$ est présenté au poste Sinistres et prestations bruts des comptes de résultat consolidés. Le poste Variation des passifs des contrats d'assurance des comptes de résultat consolidés comprend également la variation des dérivés incorporés associés aux contrats d'assurance.

⁴⁾ En 2017, la réforme fiscale aux États-Unis, qui prévoit une réduction du taux d'imposition des sociétés américaines, lequel est passé de 35 % à 21 %, et l'imposition de limites à la déductibilité des provisions, a entraîné une augmentation des provisions mathématiques de 2 246 \$ avant impôts (1 774 \$ après impôts) en raison de l'incidence des différences temporaires et des différences permanentes des taux d'imposition sur les flux de trésorerie disponibles pour honorer les obligations liées aux contrats. L'incidence de 472 \$ de l'impôt différé sur cette augmentation des provisions mathématiques de même que l'incidence de la réforme fiscale aux États-Unis sur les actifs et passifs d'impôt différé de la Société sont présentées à la note 5.

⁵⁾ En 2017, la décision de réduire la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs servant de soutien aux activités traditionnelles en Amérique du Nord de la Société a entraîné une augmentation des provisions mathématiques en raison de l'incidence sur les revenus de placement prévus futurs attribuables aux actifs servant de soutien aux contrats.

h) Méthodes et hypothèses actuarielles

Un examen complet des hypothèses et des méthodes d'évaluation a lieu chaque année. L'examen réduit l'exposition de la Société à l'incertitude en s'assurant que les hypothèses à l'égard des risques liés aux actifs ainsi qu'aux passifs demeurent appropriées. Cela se fait en surveillant les résultats techniques et en mettant à jour les hypothèses qui représentent la meilleure estimation des résultats techniques futurs et les marges futures qui sont appropriées pour les risques assumés. Bien que les hypothèses choisies représentent les meilleures estimations et l'évaluation des risques actuels de la Société, la surveillance continue des résultats et de la conjoncture économique est susceptible d'entraîner des modifications futures possiblement importantes aux hypothèses d'évaluation.

Examen annuel 2018

L'examen annuel 2018 des méthodes et hypothèses actuarielles a donné lieu à une diminution des passifs des contrats d'assurance de 174 \$, nets des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué aux actionnaires de 51 \$ après impôts.

	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué aux actionnaires (après impôts)
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation	Attribuée au compte des actionnaires	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018				
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	319 \$	(192)\$	511 \$	(360)\$
Déchéances et comportement des titulaires de contrats	287	–	287	(226)
Hypothèses sur le rendement des placements	(96)	50	(146)	143
Autres mises à jour	(684)	(94)	(590)	392
Incidence nette	(174)\$	(236)\$	62 \$	(51)\$

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge de 360 \$ après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

Cette charge découle principalement des mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité pour les produits de rente indemnitaire et d'assurance temporaire de la Société au Canada. L'examen des hypothèses de mortalité pour les contrats de rente de retraite collectifs de la Société aux États-Unis et pour certains blocs de contrats d'assurance vie aux États-Unis a entraîné l'imputation d'une charge minimale aux résultats, et d'autres mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'une charge nette minimale.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge de 226 \$ après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

Cette charge découle principalement des mises à jour des taux de déchéance et de régularité des primes pour certaines gammes de produits d'assurance aux États-Unis (charge de 252 \$ après impôts), ce qui comprend des mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance pour les garanties de non-déchéance comprises dans les produits d'assurance vie universelle afin de mieux refléter les résultats techniques récents, lesquels ont démontré une variation des déchéances en fonction des niveaux de fonds liés aux primes, le tout en partie contrebalancé par des résultats techniques favorables liés à la déchéance pour plusieurs gammes de produits d'assurance vie aux États-Unis.

D'autres mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont été faites dans plusieurs gammes de produits pour tenir compte des résultats techniques récents.

Mises à jour des hypothèses sur le rendement des placements

Les mises à jour des hypothèses sur le rendement des placements ont entraîné l'imputation d'un profit de 143 \$ après impôts au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a mis à jour ses taux de défaillance des obligations pour tenir compte des résultats techniques récents, ce qui a entraîné l'imputation d'un profit de 401 \$ après impôts, et a mis à jour les hypothèses sur le rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées, plus précisément celles du secteur du pétrole et du gaz, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 210 \$ après impôts. D'autres améliorations apportées aux prévisions de rendement des placements ont entraîné l'imputation d'une charge de 48 \$ après impôts.

Autres mises à jour

Des améliorations de la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt et aux passifs dans plusieurs gammes de produits ont entraîné l'imputation d'un profit de 392 \$ après impôts au résultat net attribué aux actionnaires. Les améliorations ont principalement été apportées à la modélisation des flux de trésorerie relatifs à l'impôt par suite de la revue par la Société de la déductibilité de certaines réserves. En outre, la Société a amélioré la prévision des taux crédités aux titulaires de contrats pour certains produits.

Examen annuel 2017

La quantification de l'incidence de l'examen complet de 2017 des méthodes et hypothèses d'évaluation a eu lieu en date du 1^{er} juillet 2017 pour tous les secteurs d'activité.

L'examen annuel 2017 des méthodes et des hypothèses actuarielles a donné lieu à une augmentation des passifs des contrats d'assurance et de placement de 277 \$, nets des réassurances, et à une diminution du résultat net attribué aux actionnaires de 35 \$

après impôts. Ces charges excluent les incidences de la réforme fiscale aux États-Unis et de la réduction de la part des actifs alternatifs à long terme dans la composition du portefeuille d'actifs de la Société. Au quatrième trimestre de 2017, ces deux éléments ont entraîné l'imputation d'une charge de 2,8 milliards de dollars au résultat net, liée principalement à la variation après impôts des provisions mathématiques. Se reporter aux notes 5 et 7 g) pour plus d'information.

	Variation des passifs des contrats d'assurance, nets des réassurances			Variation du résultat net attribué aux actionnaires (après impôts)
	Total	Attribuée au compte des titulaires de contrats avec participation	Attribuée au compte des actionnaires	
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017				
Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité	(254)\$	9 \$	(263)\$	299 \$
Déchéances et comportement des titulaires de contrats	1 019	–	1 019	(783)
Autres mises à jour				
Hypothèses sur le rendement des placements dans des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées	1 296	5	1 291	(892)
Hypothèses relatives à l'écart de taux des obligations de sociétés	(515)	(1)	(514)	344
Amélioration de la modélisation des flux de trésorerie relatifs aux passifs et à l'impôt	(1 049)	–	(1 049)	696
Divers	(220)	84	(304)	301
Incidence nette	277 \$	97 \$	180 \$	(35)\$

Mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité

Les mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont entraîné l'imputation d'un profit de 299 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a réalisé un examen détaillé des hypothèses de mortalité de ses activités d'assurance vie aux États-Unis, ce qui a donné lieu à l'imputation d'une charge de 384 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Les hypothèses ont été révisées à la hausse, en particulier à des âges avancés, pour tenir compte des résultats techniques de la Société et de ceux du secteur.

Les mises à jour des normes actuarielles liées aux améliorations futures de la mortalité et l'examen des hypothèses d'amélioration de la mortalité à l'échelle mondiale ont entraîné l'imputation d'un profit de 264 \$ au résultat net attribué aux actionnaires, principalement au Canada et en Asie. Les normes actuarielles mises à jour comprennent les avantages de la diversification pour le calcul des marges pour écarts défavorables qui tiennent compte de l'incidence compensatoire du risque de longévité et de mortalité.

La Société a réalisé un examen détaillé des hypothèses de mortalité de ses activités du secteur canadien des produits d'assurance destinés aux particuliers qui a entraîné l'imputation d'un profit de 222 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

D'autres mises à jour des hypothèses de mortalité et de morbidité ont amené l'imputation d'un profit de 197 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Ces mises à jour comprennent une réduction des marges pour écarts défavorables appliquées aux hypothèses de morbidité relative à certains produits d'assurance maladie au Japon.

Mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats

Les mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont entraîné l'imputation d'une charge de 783 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Pour le secteur canadien des produits d'assurance destinés aux particuliers, les hypothèses relatives à la déchéance ont été réduites pour certains produits d'assurance vie universelle afin de tenir compte des récents résultats techniques, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 315 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Les hypothèses sur l'incidence, l'utilisation et les déchéances de la garantie de retrait minimum liée aux fonds distincts canadiens ont été mises à jour pour refléter les récents résultats techniques, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 242 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

D'autres mises à jour des hypothèses relatives à la déchéance et au comportement des titulaires de contrats ont été faites dans plusieurs gammes de produits, y compris une rectification à la baisse des hypothèses de déchéance pour les produits d'assurance vie entière de la Société au Japon, ce qui a entraîné l'imputation d'une charge de 226 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Autres mises à jour

Les autres mises à jour ont entraîné l'imputation d'un profit de 449 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

La Société a passé en revue ses hypothèses sur le rendement des actifs alternatifs à long terme et des actions cotées, ce qui a dans l'ensemble entraîné une rectification à la baisse des hypothèses de rendement ainsi que l'imputation d'une charge de 892 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. La Société a également passé en revue les hypothèses sur les écarts de taux des obligations de sociétés futurs, ce qui a entraîné l'imputation d'un profit de 344 \$ au résultat net attribué aux actionnaires.

Les améliorations de la projection des flux de trésorerie de la Société relatifs aux passifs et à l'impôt aux États-Unis ont entraîné l'imputation d'un profit de 696 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Ces changements comprennent des améliorations apportées à la projection des taux crédités aux titulaires de contrats pour certains produits d'assurance vie universelle.

Les autres améliorations ont amené l'imputation d'un profit de 301 \$ au résultat net attribué aux actionnaires. Ces changements comprennent un examen des provisions pour le risque de crédit de la contrepartie à la réassurance et plusieurs autres améliorations à la projection des flux de trésorerie de la Société liés aux actifs et aux passifs.

i) Obligations contractuelles liées aux contrats d'assurance

Les contrats d'assurance donnent lieu à des obligations fixées par des ententes. Au 31 décembre 2018, les obligations et engagements contractuels de la Société en matière de contrats d'assurance étaient les suivants :

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats d'assurance ¹	9 327 \$	10 863 \$	17 994 \$	750 238 \$	788 422 \$

¹⁾ Les flux de trésorerie découlant des passifs des contrats d'assurance incluent des estimations relatives au moment et au paiement des prestations pour sinistres survenus, aux rachats de contrats, aux contrats échus, aux paiements de rentes, aux garanties minimums sur les produits des fonds distincts, aux participations aux excédents, aux commissions et aux taxes sur primes contrebalancées par les primes futures sur les contrats en vigueur. Ces flux de trésorerie estimatifs sont fondés sur les meilleures hypothèses estimatives retenues dans le calcul des passifs des contrats d'assurance. Ces montants ne sont pas actualisés et tiennent compte des recouvrements découlant des ententes de réassurance. En raison du recours à ces hypothèses, les flux de trésorerie réels pourraient différer de ces estimations. Les flux de trésorerie incluent les dérivés incorporés évalués séparément à la juste valeur.

j) Sinistres et prestations bruts

Le tableau qui suit présente une ventilation des sinistres et prestations bruts.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Sinistres survenus	15 174 \$	14 871 \$
Rachats et capitaux échus	7 722	6 302
Paiements de rentes	4 262	4 470
Participations aux excédents et bonifications	1 809	1 085
Transferts nets des fonds distincts	(1 089)	(1 734)
Total	27 878 \$	24 994 \$

k) Transactions de coassurance de contrats de rente immédiate individuelle

Le 26 septembre 2018, la Société a conclu avec Reinsurance Group of America (« RGA ») un contrat de coassurance visant la réassurance d'un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate individuelle aux États-Unis de John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA ») et de John Hancock Life Insurance Company of New York (« JHNY »). Selon les modalités des ententes, la responsabilité en matière d'administration des contrats continuera d'incomber à la Société.

La transaction de JHUSA a été conclue en date du 1^{er} juillet 2018 au moyen d'un contrat en quote-part à 100 %. Elle a été structurée de telle façon que la Société a cédé les passifs des contrats des titulaires et transféré les placements connexes servant de soutien à ces passifs. La Société a comptabilisé dans le compte de résultat consolidé une perte de 74 \$ après impôts à la date d'entrée en vigueur de l'entente, représentant des primes cédées de 3,7 milliards de dollars et une augmentation des actifs de réassurance de 3,6 milliards de dollars.

Le 31 octobre 2018, la Société a conclu avec Jackson National Life Insurance Company (« Jackson »), filiale entièrement détenue de Prudential plc, un contrat de coassurance visant la réassurance d'un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate collective aux États-Unis de JHUSA et de JHNY. Selon les modalités des ententes, la responsabilité en matière d'administration des contrats continuera d'incomber à la Société.

La transaction de JHUSA a été conclue en date du 1^{er} octobre 2018 au moyen d'un contrat en quote-part à 100 %. Elle a été structurée de telle façon que la Société a cédé les passifs des contrats des titulaires et transféré les placements connexes servant de soutien à ces passifs. La Société a comptabilisé dans le compte de résultat consolidé un profit de 142 \$ après impôts à la date d'entrée en vigueur de l'entente, représentant des primes cédées de 7,0 milliards de dollars et une augmentation des actifs de réassurance de 7,5 milliards de dollars.

La transaction de JHNY avec Jackson devrait se conclure séparément au premier trimestre de 2019. La transaction de JHNY avec RGA s'est conclue le 7 février 2019. Ces transactions devraient donner lieu à un profit d'environ 80 \$ après impôts.

Note 8 Passifs des contrats de placement

Les passifs des contrats de placement sont des engagements contractuels qui ne contiennent pas de risque d'assurance important. Ces contrats sont évalués à la juste valeur ou au coût amorti.

a) Passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur

Les passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur comprennent certains produits d'épargne-placement et de régimes de retraite vendus principalement à Hong Kong et en Chine continentale. Le tableau qui suit présente la variation des passifs des contrats de placement évalués à la juste valeur au cours de l'exercice.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Solde aux 1 ^{er} janvier	639 \$	631 \$
Nouveaux contrats	96	50
Changements des conditions du marché	76	76
Rachats et échéances	(86)	(72)
Incidence des fluctuations des taux de change	57	(46)
Solde aux 31 décembre	782 \$	639 \$

b) Passifs des contrats de placement évalués au coût amorti

Les passifs des contrats de placement évalués au coût amorti comprennent plusieurs produits de rente fixe vendus au Canada et aux États-Unis qui procurent des paiements de revenu garanti pendant une période déterminée par contrat et qui ne sont pas conditionnels à la survie.

Valeur comptable et juste valeur des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur	Coût amorti, compte non tenu des cessions en réassurance ¹	Juste valeur
Produits de rente fixe américains	1 357 \$	1 449 \$	1 282 \$	1 433 \$
Produits de rente fixe canadiens	1 126	1 269	1 205	1 354
Passifs des contrats de placement	2 483 \$	2 718 \$	2 487 \$	2 787 \$

¹⁾ Au cours de l'exercice, des passifs des contrats de placement, dont la valeur comptable et la juste valeur s'élevaient respectivement à 128 \$ et 130 \$ (respectivement néant et néant en 2017), ont été réassurés par la Société. Au 31 décembre 2018, la valeur comptable nette et la juste valeur des passifs des contrats de placement s'élevaient respectivement à 2 355 \$ et 2 588 \$.

La variation des passifs des contrats de placement évalués au coût amorti a découlé des facteurs suivants :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Solde aux 1 ^{er} janvier	2 487 \$	2 644 \$
Dépôts dans des contrats d'assurance	6	68
Intérêt	82	100
Retraits	(201)	(232)
Honoraires	(1)	(1)
Divers	-	(1)
Incidence des fluctuations des taux de change	110	(91)
Solde aux 31 décembre	2 483 \$	2 487 \$

La valeur comptable des produits de rente fixe est amortie à un taux qui actualise exactement les flux de trésorerie réels projetés à la valeur comptable nette du passif à la date d'émission.

La juste valeur des produits de rente fixe est établie en faisant une projection des flux de trésorerie selon les modalités du contrat, et en les actualisant aux taux du marché courants ajustés selon la qualité du crédit de la Société. Aux 31 décembre 2018 et 2017, tous les contrats de placement ont été classés dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

c) Obligations contractuelles liées aux contrats de placement

Au 31 décembre 2018, les obligations et engagements contractuels de la Société en matière de contrats de placement étaient les suivants :

Paiements exigibles par période	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 3 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs des contrats de placement ¹	193 \$	492 \$	476 \$	4 312 \$	5 473 \$

¹⁾ En raison de la nature des produits, des flux de trésorerie nets peuvent être générés avant l'échéance du contrat. Les flux de trésorerie ne sont pas actualisés.

Note 9 Gestion du risque

Les politiques et les méthodes de la Société en matière de gestion du risque lié aux instruments financiers sont présentés à la rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Plus précisément, ces informations sont comprises aux sections « Risque de marché » et « Risque d'illiquidité » de cette rubrique. Les informations fournies sont conformes à IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*; par conséquent, le texte et les tableaux ombragés à la rubrique « Gestion du risque » doivent être considérés comme faisant partie intégrante des présents états financiers consolidés.

a) Risque de crédit

Le risque de crédit désigne le risque de perte découlant de l'incapacité ou du refus d'un emprunteur ou d'une contrepartie de respecter ses engagements. Une conjoncture économique régionale et mondiale qui s'aggrave, des défis sectoriels et des facteurs propres aux sociétés pourraient entraîner des défaillances ou des déclassements et se traduire par une augmentation des provisions ou une perte de valeur relativement aux placements du fonds général, aux instruments financiers dérivés et aux actifs de réassurance de la Société, ainsi que par un accroissement des provisions pour pertes sur créances futures qui sont incluses dans les provisions techniques.

La Société gère le risque de crédit au moyen de politiques et de méthodes qui comprennent un processus défini d'évaluation du crédit et d'attribution, la délégation des droits d'approbation du crédit et l'établissement de limites de concentration par emprunteur, par entreprise, par notation de crédit, par industrie et par région. Le risque lié aux contreparties à des dérivés correspond au risque de crédit possible net, qui tient compte de l'évaluation à la valeur de marché de toutes les transactions avec chacune des contreparties, nette des garanties détenues, et à une provision pour refléter le risque possible futur. Le risque de contrepartie à la réassurance est mesuré en tenant compte du niveau des obligations cédées.

La Société s'assure également, si la situation le justifie, que les créances hypothécaires, les placements privés et les prêts aux clients de la Banque sont garantis. Le type de garantie dépend du risque de crédit de la contrepartie.

Une provision pour pertes sur prêts est constituée lorsqu'un prêt devient douteux. Les provisions pour pertes sur prêts sont calculées de manière à réduire la valeur comptable des prêts à leur valeur de réalisation nette estimative. Ces provisions prennent en considération les niveaux historiques normaux des pertes sur créances et les prévisions à cet égard, ainsi qu'une provision pour écarts défavorables. De plus, les provisions mathématiques englobent également des provisions générales pour pertes sur créances relativement aux dépréciations futures d'actifs. Les pertes de valeur sont repérées par un suivi périodique de l'exposition au risque de crédit, qui comprend l'examen des conditions générales du marché, des événements liés au crédit qui se produisent au niveau du secteur d'activité ou de l'emprunteur et d'autres tendances et conditions pertinentes. Des provisions pour pertes sur les contrats de réassurance sont établies lorsqu'une contrepartie à la réassurance n'est plus en mesure ou refuse de respecter ses obligations contractuelles. La provision pour pertes est établie d'après les montants recouvrables pour la période considérée et les provisions mathématiques cédées.

Le risque de crédit lié aux contreparties à des dérivés est analysé à la note 9 d) et le risque de crédit lié aux contreparties à la réassurance, à la note 9 i).

Exposition au risque de crédit

Le tableau suivant présente la valeur comptable brute des instruments financiers assujettis au risque de crédit, compte non tenu des garanties détenues ou d'autres mesures de rehaussement du crédit.

Aux 31 décembre	2018	2017
Titres d'emprunt		
Juste valeur par le biais du résultat net	154 737 \$	147 024 \$
Disponibles à la vente	30 857	26 976
Créances hypothécaires	48 363	44 742
Placements privés	35 754	32 132
Avances sur contrats	6 446	5 808
Prêts aux clients de la Banque	1 793	1 737
Actifs dérivés	13 703	15 569
Revenus de placement à recevoir	2 427	2 182
Actifs de réassurance	43 053	30 359
Autres actifs financiers	4 800	5 253
Total	341 933 \$	311 782 \$

Au 31 décembre 2018, 99 % (99 % en 2017) des titres d'emprunt avaient une notation de qualité qui se situait entre AAA et BBB.

Qualité du crédit

La qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés est évaluée au moins une fois l'an par l'attribution d'une note de crédit interne fondée sur le suivi périodique de l'exposition au risque de crédit, en tenant compte des facteurs qualitatifs et quantitatifs.

Une provision est comptabilisée lorsque les notes de risque internes indiquent qu'une perte représente l'issue la plus probable. Ces actifs sont considérés comme des actifs à intérêt non comptabilisé, et une provision est établie à partir d'une analyse des sources de garantie et de remboursement.

Qualité du crédit des créances hypothécaires commerciales et des placements privés

Au 31 décembre 2018	AAA	AA	A	BBB	BB	B et moins	Total
Créances hypothécaires commerciales							
Magasins de détail	82 \$	1 524 \$	4 459 \$	2 227 \$	11 \$	74 \$	8 377 \$
Bureaux	56	1 495	5 454	1 650	45	6	8 706
Résidences multifamiliales	613	1 427	2 407	839	37	–	5 323
Industrie	36	366	1 953	339	120	–	2 814
Divers	289	334	1 167	1 191	–	14	2 995
Total des créances hypothécaires commerciales	1 076	5 146	15 440	6 246	213	94	28 215
Créances hypothécaires agricoles	–	163	–	389	–	–	552
Placements privés	1 143	4 968	13 304	14 055	733	1 551	35 754
Total	2 219 \$	10 277 \$	28 744 \$	20 690 \$	946 \$	1 645 \$	64 521 \$

Au 31 décembre 2017	AAA	AA	A	BBB	BB	B et moins	Total
Créances hypothécaires commerciales							
Magasins de détail	110 \$	1 517 \$	4 363 \$	2 050 \$	44 \$	57 \$	8 141 \$
Bureaux	57	1 272	4 635	1 647	70	28	7 709
Résidences multifamiliales	523	1 395	1 805	726	–	–	4 449
Industrie	33	386	1 542	477	145	–	2 583
Divers	362	331	1 012	973	14	–	2 692
Total des créances hypothécaires commerciales	1 085	4 901	13 357	5 873	273	85	25 574
Créances hypothécaires agricoles	–	159	–	405	25	–	589
Placements privés	1 038	4 246	11 978	13 160	717	993	32 132
Total	2 123 \$	9 306 \$	25 335 \$	19 438 \$	1 015 \$	1 078 \$	58 295 \$

La qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque est examinée au moins une fois l'an, la productivité ou non du prêt étant le principal indicateur de la qualité du crédit.

Des radiations complètes ou partielles de prêts sont constatées lorsque la direction estime qu'un recouvrement complet est peu réaliste. Les radiations, nettes des recouvrements, sont déduites de la provision pour pertes sur créances. Toutes les pertes de valeur sont prises en compte dans la provision pour pertes sur créances.

Qualité du crédit des créances hypothécaires résidentielles et des prêts aux clients de la Banque

Aux 31 décembre	2018 ¹			2017		
	Assurés	Non assurés	Total	Assurés	Non assurés	Total
Créances hypothécaires résidentielles						
Productives	6 854 \$	12 696 \$	19 550 \$	7 256 \$	11 310 \$	18 566 \$
Non productives	19	27	46	4	9	13
Prêts aux clients de la Banque						
Productifs	s. o.	1 787	1 787	s. o.	1 734	1 734
Non productifs	s. o.	6	6	s. o.	3	3
Total	6 873 \$	14 516 \$	21 389 \$	7 260 \$	13 056 \$	20 316 \$

¹⁾ Par non productifs / non productives, on entend les actifs qui sont en souffrance depuis 90 jours ou plus.

La valeur comptable des créances hypothécaires garanties par l'État correspondait à 15 % de la valeur comptable totale du portefeuille de créances hypothécaires au 31 décembre 2018 (17 % en 2017). La plupart de ces créances hypothécaires garanties sont classées comme des prêts résidentiels dans le tableau ci-dessus.

Actifs financiers échus ou dépréciés

La Société gère le risque de crédit en constituant des provisions relatives à la valeur comptable des prêts dépréciés et en comptabilisant les pertes de valeur sur les titres d'emprunt DV. En outre, la Société présente à titre de dépréciation certaines baisses de la juste valeur des titres d'emprunt désignés à la juste valeur par le biais du résultat net qu'elle juge être une dépréciation.

Actifs financiers échus mais non dépréciés et actifs financiers dépréciés

	Échus mais non dépréciés			Total – dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Au 31 décembre 2018				
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net	14 \$	– \$	14 \$	39 \$
Disponibles à la vente	–	2	2	1
Placements privés	15	–	15	18
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	70	–	70	120
Autres actifs financiers	77	26	103	1
Total	176 \$	28 \$	204 \$	179 \$

	Échus mais non dépréciés			Total – dépréciés
	Moins de 90 jours	90 jours et plus	Total	
Au 31 décembre 2017				
Titres d'emprunt				
Juste valeur par le biais du résultat net	– \$	– \$	– \$	45 \$
Disponibles à la vente	104	2	106	1
Placements privés	363	–	363	40
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	76	16	92	86
Autres actifs financiers	46	26	72	1
Total	589 \$	44 \$	633 \$	173 \$

Prêts dépréciés

	Valeur comptable brute	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2018			
Placements privés	61 \$	43 \$	18 \$
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	172	52	120
Total	233 \$	95 \$	138 \$

	Valeur comptable brute	Provision pour pertes sur prêts	Valeur comptable nette
Au 31 décembre 2017			
Placements privés	79 \$	39 \$	40 \$
Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	132	46	86
Total	211 \$	85 \$	126 \$

Provision pour pertes sur prêts

Exercices clos les 31 décembre	2018			2017		
	Placements privés	Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	Total	Placements privés	Créances hypothécaires et prêts aux clients de la Banque	Total
Solde aux 1 ^{er} janvier	39 \$	46 \$	85 \$	92 \$	26 \$	118 \$
Provisions	37	18	55	2	33	35
Recouvrements	(27)	(9)	(36)	(12)	(1)	(13)
Radiations ¹⁾	(6)	(3)	(9)	(43)	(12)	(55)
Solde aux 31 décembre	43 \$	52 \$	95 \$	39 \$	46 \$	85 \$

¹⁾ Comprennent les cessions et l'incidence des fluctuations des taux de change.

b) Prêts, rachats et prises en pension de titres

La Société prête des titres afin de dégager des produits d'honoraires. Le bien affecté en garantie, qui excède la valeur de marché des titres prêtés, est conservé par la Société jusqu'à la remise à la Société du titre sous-jacent. La valeur de marché des titres prêtés fait l'objet d'un suivi quotidien, et des biens additionnels affectés en garantie sont obtenus ou remboursés selon les fluctuations de la valeur de marché des titres sous-jacents prêtés. Au 31 décembre 2018, la Société avait prêté des titres (inclus dans les Placements)

dont la valeur de marché s'élevait à 1 518 \$ (1 563 \$ en 2017). La Société détient des garanties dont la valeur de marché actuelle excède la valeur des titres prêtés dans tous les cas.

La Société participe à des prises en pension de titres afin de dégager des produits d'honoraires, prendre possession de titres permettant de couvrir des positions à découvert sur des instruments semblables et répondre à ses besoins de financement à court terme. Au 31 décembre 2018, la Société participait à des prises en pension de titres de 63 \$ (230 \$ en 2017) qui sont comptabilisées à titre de créances à court terme. De plus, la Société a conclu des opérations de mise en pension de titres comptabilisées à titre de dettes fournisseurs et totalisant 64 \$ au 31 décembre 2018 (228 \$ en 2017).

c) Swaps sur défaillance de crédit

La Société reproduit l'exposition à des émetteurs particuliers en vendant des protections de crédit au moyen de swaps sur défaillance de crédit afin de compléter ses placements dans les titres d'emprunt sur le marché au comptant. La Société ne souscrit pas de protection par swaps sur défaillance du crédit excédant ses placements en obligations d'État. Un swap sur défaillance de crédit est un instrument dérivé représentant une entente entre deux parties qui acceptent d'échanger le risque de crédit d'une seule entité déterminée ou d'un indice fondé sur le risque de crédit d'un groupe d'entités (appelées communément « entité de référence » ou portefeuille d'« entités de référence ») en contrepartie d'une prime versée périodiquement. Les contrats de swaps sur défaillance de crédit ont généralement une durée de cinq ans.

Le tableau ci-dessous présente les détails des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues par type de contrats et par notation d'agences externes pour les titres de référence sous-jacents.

	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en nombre d'années) ²
Au 31 décembre 2018			
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier³ – Dettes des sociétés			
AA	25 \$	– \$	2
A	447	7	2
BBB	180	2	2
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	652 \$	9 \$	2
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	652 \$	9 \$	2

	Montant notionnel ¹	Juste valeur	Échéance moyenne pondérée (en nombre d'années) ²
Au 31 décembre 2017			
Swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier³ – Dettes des sociétés			
AAA	13 \$	– \$	1
AA	35	1	2
A	408	10	3
BBB	150	3	2
Total des swaps sur défaillance de crédit relatifs à un débiteur particulier	606 \$	14 \$	3
Total des protections par swaps sur défaillance de crédit vendues	606 \$	14 \$	3

¹ Le montant notionnel représente le montant maximal des paiements futurs de la Société à ses contreparties advenant une défaillance du crédit sous-jacent et l'absence de recouvrement sur l'obligation sous-jacente de l'émetteur.

² L'échéance moyenne pondérée des swaps sur défaillance du crédit est pondérée en fonction du montant notionnel.

³ Les notations de l'agence de notation sont fondées sur celles de S&P, lorsqu'elles sont disponibles, puis sur celles de Moody's, DBRS et Fitch. Lorsqu'aucune notation d'une agence de notation n'est disponible, une notation interne est utilisée.

Aux 31 décembre 2018 et 2017, la Société ne détenait aucune protection de crédit.

d) Dérivés

L'exposition ponctuelle aux pertes de la Société liée au risque de crédit de la contrepartie de l'instrument dérivé est limitée au montant des profits nets qui auraient pu être constatés à l'égard d'une contrepartie. Le risque brut lié à une contrepartie de l'instrument dérivé est mesuré selon le total de la juste valeur (y compris les intérêts courus) de tous les contrats en cours qui affichent des profits, à l'exclusion de tous les contrats faisant contrepoids parce qu'ils affichent des pertes et de l'incidence des garanties disponibles. La Société limite le risque de crédit lié aux contreparties de l'instrument dérivé au moyen de l'établissement de contrats avec des contreparties dont la notation de crédit est de bonne qualité; de la conclusion de conventions-cadres de compensation, qui permettent de compenser les contrats affichant une perte dans le cas de la défaillance d'une contrepartie; et de la conclusion d'accords Annexe de soutien au crédit selon lesquels des garanties doivent être remises par les contreparties lorsque l'exposition excède un certain seuil. Tous les contrats sont détenus avec des contreparties dont la notation est de BBB- ou plus. Au 31 décembre 2018, les contreparties aux contrats de dérivés de la Société étaient notées AA- ou plus dans 19 % des cas (20 % en 2017). Le risque de crédit de la Société a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 7 848 \$ au 31 décembre 2018 (10 138 \$ en 2017).

Au 31 décembre 2018, la contrepartie la plus importante, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation ou des garanties détenues, s'élevait à 2 269 \$ (2 629 \$ en 2017). L'exposition nette au risque de crédit de cette contrepartie, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de néant (néant en 2017).

Au 31 décembre 2018, l'exposition maximale totale au risque de crédit associé aux instruments dérivés de toutes les contreparties, compte non tenu de l'incidence des conventions-cadres de compensation et des garanties détenues, totalisait 14 320 \$ (16 204 \$ en 2017).

e) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Certains dérivés, prêts de titres et conventions de mise en pension sont assortis de droits de compensation conditionnels. La Société ne compense pas ces instruments financiers dans les états de la situation financière consolidés, puisque les droits de compensation sont soumis à des conditions.

Dans le cas de dérivés, la garantie est demandée et affectée aux contreparties et aux chambres de compensation pour gérer le risque de crédit conformément aux Annexes de soutien au crédit des swaps et des ententes de compensation. En vertu des conventions-cadres de compensation, la Société détient un droit de compensation en cas de défaillance, d'insolvabilité, de faillite ou d'autre résiliation par anticipation.

En ce qui a trait aux prises en pension de titres et aux mises en pension de titres, des garanties additionnelles peuvent être demandées ou affectées à des contreparties afin de gérer l'exposition au risque de crédit en vertu de conventions bilatérales de prises en pension de titres et de mises en pension de titres. Dans l'éventualité d'un défaut de paiement de la contrepartie, la Société est en droit de liquider la garantie détenue et de la porter en réduction de l'obligation de la contrepartie connexe.

Le tableau qui suit présente l'incidence des conventions-cadres de compensation soumises à conditions et d'arrangements semblables. Les arrangements semblables peuvent comprendre les conventions-cadres de mises en pension de titres mondiales, les conventions-cadres de prêts de titres mondiales et tous les droits connexes à des garanties financières.

	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés				
	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montant faisant l'objet d'une convention- cadre de compensation exécutoire ou d'arrangements semblables	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²	Montant net incluant les fiducies de financement ³	Montant net excluant les fiducies de financement
Au 31 décembre 2018					
Actifs financiers					
Actifs dérivés	14 320 \$	(6 644)\$	(7 431)\$	245 \$	245 \$
Prêts de titres	1 518	–	(1 518)	–	–
Prises en pension de titres	63	(63)	–	–	–
Total des actifs financiers	15 901 \$	(6 707)\$	(8 949)\$	245 \$	245 \$
Passifs financiers					
Passifs dérivés	(8 716)\$	6 644 \$	1 868 \$	(204)\$	(33)\$
Mises en pension de titres	(64)	63	1	–	–
Total des passifs financiers	(8 780)\$	6 707 \$	1 869 \$	(204)\$	(33)\$

	Montants correspondants non compensés aux états de la situation financière consolidés				
	Valeur brute des instruments financiers ¹	Montant faisant l'objet d'une convention- cadre de compensation exécutoire ou d'arrangements semblables	Garanties financières et garanties en espèces offertes (reçues) ²	Montant net incluant les fiducies de financement ³	Montant net excluant les fiducies de financement
Au 31 décembre 2017					
Actifs financiers					
Actifs dérivés	16 204 \$	(6 714)\$	(9 395)\$	95 \$	95 \$
Prêts de titres	1 563	–	(1 563)	–	–
Prises en pension de titres	230	(46)	(184)	–	–
Total des actifs financiers	17 997 \$	(6 760)\$	(11 142)\$	95 \$	95 \$
Passifs financiers					
Passifs dérivés	(8 649)\$	6 714 \$	1 718 \$	(217)\$	(30)\$
Mises en pension de titres	(228)	46	182	–	–
Total des passifs financiers	(8 877)\$	6 760 \$	1 900 \$	(217)\$	(30)\$

¹⁾ Les actifs et passifs financiers comprennent des intérêts courus respectivement de 621 \$ et 913 \$ (respectivement 638 \$ et 827 \$ en 2017).

- ²⁾ Les garanties financières et les garanties en espèces excluent le surdimensionnement. Au 31 décembre 2018, la Société avait des garanties plus que suffisantes sur les actifs dérivés hors cote, les passifs dérivés hors cote, les prêts de titres, les prises en pension de titres et les mises en pension de titres d'un montant respectivement de 417 \$, 405 \$, 80 \$ et néant (respectivement 743 \$, 382 \$, 79 \$ et néant en 2017). Au 31 décembre 2018, les garanties offertes (reçues) ne comprenaient pas les garanties en cours de compensation sur les instruments hors cote, ou la marge initiale sur les contrats négociés en Bourse ou les contrats réglés par l'intermédiaire d'une chambre de compensation.
- ³⁾ Comprend des dérivés conclus entre la Société et ses fiduciaires de financement qu'elle ne consolide pas. La Société n'échange pas les garanties sur les contrats de dérivés qu'elle a conclus avec ces fiduciaires. Voir la note 17.

Certains actifs au titre de billets indexés sur un risque de crédit et certains passifs au titre de billets d'apport à l'excédent à taux variable de la Société sont assortis de droits de compensation inconditionnels. En vertu des conventions de compensation, la Société détient des droits de compensation, y compris en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite de la Société. Ces instruments financiers sont compensés dans les états de la situation financière consolidés.

Un billet indexé sur un risque de crédit est un titre qui permet à l'émetteur de transférer un risque de crédit donné à l'acheteur. Un billet d'apport à l'excédent est un titre de créance subordonnée souvent considéré comme faisant partie du compte de surplus (l'équivalent réglementaire des capitaux propres aux États-Unis) par certains organismes de réglementation de l'assurance aux États-Unis. Les paiements d'intérêts sur les billets d'apport à l'excédent sont effectués après avoir d'abord effectué tous les autres paiements contractuels. Le tableau qui suit présente l'incidence de la compensation inconditionnelle.

Au 31 décembre 2018	Valeur brute des instruments financiers	Montant faisant l'objet d'une convention de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	679 \$	(679)\$	– \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(679)	679	–

Au 31 décembre 2017	Valeur brute des instruments financiers	Montant faisant l'objet d'une convention de compensation exécutoire	Montant net des instruments financiers
Billets indexés sur un risque de crédit ¹	461 \$	(461)\$	– \$
Billets d'apport à l'excédent à taux variable	(461)	461	–

- ¹⁾ En 2017, la Société a conclu une facilité de financement de 20 ans avec un tiers, acceptant d'émettre des billets d'apport à l'excédent à taux variable en échange d'un montant égal de billets indexés sur un risque de crédit. Ces billets sont détenus pour soutenir les réserves excédentaires de JHUSA en vertu de la Model Regulation XXX de la U.S. National Association of Insurance Commissioners. Dans certains scénarios, la Société demandera que des billets indexés sur un risque de crédit lui soient émis et émettra des billets d'apport à l'excédent à taux fixe d'un montant égal au produit reçu. Le tiers a convenu de financer pareil paiement au titre des billets indexés sur un risque de crédit en contrepartie d'une rémunération. Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation.

f) Concentrations du risque

La Société établit les cibles et les limites de chaque portefeuille à l'échelle de l'entreprise pour s'assurer que les portefeuilles de placements sont diversifiés en fonction des catégories d'actifs et des risques de placement individuels. La Société surveille les positions réelles et les expositions au risque réelles pour la concentration du risque et présente ses résultats au comité directeur de gestion du risque et au comité de gestion du risque du conseil d'administration.

Au 31 décembre	2018	2017
Titres d'emprunt et placements privés notés BBB ou mieux ¹	98 %	98 %
Titres d'emprunt d'État en pourcentage du total des titres d'emprunt	38 %	39 %
Placements privés de titres d'État en pourcentage du total des placements privés	11 %	10 %
Exposition la plus importante à un seul émetteur de titres d'emprunt non gouvernementaux et de placements privés	1 013 \$	1 044 \$
Émetteur le plus important en pourcentage du total du portefeuille d'actions	2 %	2 %
Immeubles de bureaux productifs de revenus (55 % des placements immobiliers en 2018, 64 % en 2017)	7 065 \$	8 836 \$
Concentration la plus élevée de créances hypothécaires et d'immeubles ² – Ontario, Canada (26 % en 2018, 25 % en 2017)	16 092 \$	14 779 \$

- ¹⁾ Les titres d'emprunt de qualité et les placements privés comprennent 41 % de titres notés A, 17 % de titres notés AA et 17 % de titres notés AAA (42 %, 16 % et 17 % en 2017) selon les notations externes lorsqu'elles sont disponibles.
- ²⁾ Les créances hypothécaires et les placements immobiliers sont diversifiés sur le plan géographique et par catégorie d'immeubles.

Titres d'emprunt et placements privés par secteur et par industrie

	2018		2017	
	Valeur comptable	% du total	Valeur comptable	% du total
Aux 31 décembre				
Gouvernements et organismes publics	73 858 \$	33	71 888 \$	35
Services publics	41 929	19	40 568	20
Services financiers	31 340	14	27 923	13
Énergie	17 685	8	16 428	8
Industrie	17 508	8	14 691	7
Consommation (non cyclique)	16 483	7	14 009	7
Consommation (cyclique)	7 707	3	5 916	3
Titrisés	3 300	2	3 577	2
Télécommunications	3 716	2	3 324	2
Matières premières	3 539	2	3 248	2
Technologie	2 352	1	2 475	1
Médias et Internet	1 112	1	1 136	–
Divers	819	–	949	–
Total	221 348 \$	100	206 132 \$	100

g) Risque d'assurance

Le risque d'assurance est le risque de perte attribuable au fait que les faits réels relatifs aux sinistres liés à la mortalité et à la morbidité, au comportement des titulaires de polices et aux charges diffèrent de ce qui était prévu au moment de la conception et de la tarification d'un produit. Diverses hypothèses sont formulées relativement à ces facteurs d'expérience, aux coûts de réassurance et au niveau des souscriptions lorsque les produits sont conçus et tarifés, et relativement aussi à l'établissement des provisions mathématiques. Les hypothèses relatives aux sinistres futurs se fondent généralement à la fois sur les résultats techniques de la Société et sur ceux du secteur, et les hypothèses relatives au comportement des titulaires de contrats et aux charges futures sont généralement formulées à partir des résultats techniques de la Société. La formulation de ces hypothèses fait largement appel au jugement professionnel et les faits réels peuvent être très différents des hypothèses posées par la Société. Les sinistres peuvent être touchés de façon inattendue par des changements dans la prévalence de maladies, les progrès médicaux et technologiques, les changements de mode de vie à grande échelle, les catastrophes naturelles, les catastrophes causées par l'homme et les actes de terrorisme. Le comportement des titulaires de contrats, y compris les habitudes de paiement des primes, le renouvellement des contrats, les taux de déchéance, les retraits et les rachats dépendent de nombreux facteurs, dont la conjoncture économique générale et les conditions du marché, ainsi que la disponibilité et l'attrait relatif d'autres produits sur le marché. Certains taux de réassurance ne sont pas garantis et peuvent être modifiés de façon inattendue. Les ajustements que la Société cherche à apporter aux éléments non garantis pour tenir compte de l'évolution des facteurs liés à l'expérience pourraient faire l'objet de mesures réglementaires ou législatives, et la Société pourrait ne pas réussir à les mettre en œuvre, ou pourrait connaître des retards dans leur mise en œuvre.

La Société gère le risque d'assurance au moyen de politiques, de normes et des meilleures pratiques mondiales en matière de conception et de tarification des produits, de souscription et de règlement des sinistres et à l'aide d'un code mondial de sélection des risques en assurance vie. Chaque secteur opérationnel établit des politiques et procédures de souscription, y compris des critères d'approbation des risques et des politiques et procédures de règlement des sinistres. La valeur des pleins de conservation mondiaux est actuellement de 30 \$ US pour l'assurance vie sur une tête (35 \$ US pour l'assurance vie sur deux têtes) et est répartie entre les secteurs opérationnels. Des pleins de conservation inférieurs sont appliqués à certains marchés et territoires. La Société cherche à réduire davantage la concentration du risque de règlements en utilisant des pleins de conservation géographiques s'appliquant à certaines garanties. À l'échelle de l'entreprise, la Société vise à réduire la probabilité de sinistres élevés en exerçant ses activités à l'échelle mondiale, en assurant un large éventail d'événements à risque sans lien les uns avec les autres, et en réassurant certains risques.

h) Risque de concentration

La concentration géographique des passifs des contrats d'assurance et de placement de la Société, y compris les dérivés incorporés, est présentée ci-dessous. L'information fournie se fonde sur les pays où les contrats sont conclus.

Au 31 décembre 2018	Passifs bruts	Actifs de réassurance	Passifs nets
	É.-U. et Canada	246 255 \$	(42 634)\$
Asie et autres	85 830	(419)	85 411
Total	332 085 \$	(43 053)\$	289 032 \$

Au 31 décembre 2017	Passifs bruts	Actifs de réassurance	Passifs nets
	É.-U. et Canada	237 434 \$	(30 225)\$
Asie et autres	70 521	(134)	70 387
Total	307 955 \$	(30 359)\$	277 596 \$

i) Risque de réassurance

Dans le cours normal des affaires, la Société limite le montant des pertes qu'elle peut subir sur tout contrat en cédant une part du risque à d'autres assureurs. Elle accepte en outre en réassurance des risques que cèdent d'autres réassureurs. Les cessions en réassurance ne libèrent pas la Société des obligations contractées en qualité d'assureur de première ligne. La défaillance des réassureurs peut entraîner des pertes pour elle; c'est pourquoi elle provisionne les sommes jugées non recouvrables. Pour réduire le risque de pertes résultant de l'insolvabilité des réassureurs, la Société limite la concentration du risque de crédit géographiquement et pour chaque réassureur. De plus, la Société choisit des réassureurs très bien notés.

Au 31 décembre 2018, la Société détenait des actifs de réassurance d'un montant de 43 053 \$ (30 359 \$ en 2017). De ces actifs, 94 % (92 % en 2017) ont été cédés à des réassureurs dont la notation de Standard and Poor's est de A- ou plus. Le risque de crédit de la Société a été réduit par des garanties détenues d'une juste valeur de 24 435 \$ au 31 décembre 2018 (13 855 \$ en 2017). L'exposition nette, compte tenu des conventions-cadres de compensation et de la juste valeur des garanties détenues, était de 18 618 \$ au 31 décembre 2018 (16 504 \$ en 2017).

Note 10 Dette à long terme

a) Valeur comptable des instruments de dette à long terme

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date d'échéance	Valeur nominale	2018	2017
Billets de premier rang à 4,70 % ^{1, 3}	23 juin 2016	23 juin 2046	1 000 \$ US	1 355 \$	1 246 \$
Billets de premier rang à 5,375 % ^{2, 3}	4 mars 2016	4 mars 2046	750 \$ US	1 010	928
Billets de premier rang à 3,527 % ^{2, 3}	2 décembre 2016	2 décembre 2026	270 \$ US	367	338
Billets de premier rang à 4,150 % ^{2, 3}	4 mars 2016	4 mars 2026	1 000 \$ US	1 356	1 246
Billets de premier rang à 4,90 % ^{2, 3}	17 septembre 2010	17 septembre 2020	500 \$ US	681	626
Billets à moyen terme à 5,505 % ⁴	26 juin 2008	26 juin 2018	400 \$	–	400
Total				4 769 \$	4 784 \$

¹⁾ La SFM peut racheter les billets en totalité, mais non en partie, le 23 juin 2021 et chaque 23 juin par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

²⁾ La SFM peut racheter les billets de premier rang en totalité ou en partie, à tout moment, à un prix de rachat équivalant à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et un prix fondé sur le rendement d'un bon du Trésor américain correspondant, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 5,375 %, 40 points de base, billets à 3,527 %, 20 points de base, billets à 4,150 %, 35 points de base, et billets à 4,90 %, 35 points de base.

³⁾ Ces billets de premier rang libellés en dollars américains ont été désignés comme couvertures de l'investissement net de la Société dans ses activités américaines, lesquelles réduisent la volatilité des résultats qui découlerait autrement d'une réévaluation de ces billets de premier rang en dollars canadiens.

⁴⁾ Le 26 juin 2018, les billets à moyen terme à 5,505 % sont venus à échéance.

Le montant au comptant des intérêts versés sur la dette à long terme au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 a été de 222 \$ (324 \$ en 2017). Les frais d'émission sont amortis sur la durée de la dette.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur d'un instrument de dette à long terme est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible (niveau 1). Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours de titres d'emprunt similaires ou estimée à l'aide de flux de trésorerie actualisés au moyen de taux observables sur le marché (niveau 2).

La dette à long terme est évaluée au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2018, la juste valeur de la dette à long terme s'établissait à 4 886 \$ (5 186 \$ en 2017). La dette à long terme a été classée dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 en 2017).

c) Ensemble des échéances de la dette à long terme

Aux 31 décembre	2018	2017
Moins de un an	– \$	400 \$
De un an à deux ans	681	–
De deux à trois ans	–	626
Plus de cinq ans	4 088	3 758
Total	4 769 \$	4 784 \$

Note 11 Instruments de fonds propres

a) Valeur comptable des instruments de fonds propres

Aux 31 décembre	Date d'émission	Date de rachat à la valeur nominale la plus proche	Date d'échéance	Valeur nominale	2018	2017
Débetures de premier rang de MFCT II à 7,535 % ¹	10 juillet 2009	31 décembre 2019	31 décembre 2108	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
Billets subordonnés de JHFC ²	14 décembre 2006	s. o.	15 décembre 2036	650 \$	647	647
Billets subordonnés de la SFM à 4,061 % ³	24 février 2017	24 février 2027	24 février 2032	750 \$ US	1 017	935
Billets subordonnés de la SFM à 3,00 % ⁴	21 novembre 2017	21 novembre 2024	21 novembre 2029	500 \$ S	498	467
Débetures subordonnées de la SFM à 3,049 % ⁵	18 août 2017	20 août 2024	20 août 2029	750 \$	747	746
Débetures subordonnées de la SFM à 3,317 % ⁵	9 mai 2018	9 mai 2023	9 mai 2028	600 \$	597	–
Débetures subordonnées de Manufacturers à 3,181 % ⁶	20 novembre 2015	22 novembre 2022	22 novembre 2027	1 000 \$	997	996
Billets subordonnés de la SFM à 3,85 % ⁴	25 mai 2016	25 mai 2021	25 mai 2026	500 \$ S	499	467
Débetures subordonnées de Manufacturers à 2,389 % ⁶	1 ^{er} juin 2015	5 janvier 2021	5 janvier 2026	350 \$	349	349
Débetures subordonnées de Manufacturers à 2,10 % ⁶	10 mars 2015	1 ^{er} juin 2020	1 ^{er} juin 2025	750 \$	749	748
Débetures subordonnées de Manufacturers à 2,64 % ⁶	1 ^{er} décembre 2014	15 janvier 2020	15 janvier 2025	500 \$	500	499
Débetures subordonnées de Manufacturers à 2,811 % ⁶	21 février 2014	21 février 2019	21 février 2024	500 \$	500	499
Billets d'apport à l'excédent de JHUSA à 7,375 % ⁷	25 février 1994	s. o.	15 février 2024	450 \$ US	632	584
Débetures subordonnées de Manufacturers à 2,926 % ⁸	29 novembre 2013	29 novembre 2018	29 novembre 2023	250 \$	–	250
Débetures subordonnées de Manufacturers à 2,819 % ⁸	25 février 2013	26 février 2018	26 février 2023	200 \$	–	200
Total					8 732 \$	8 387 \$

¹ Émises par Manufacturers à la Fiducie de capital Financière Manuvie II (« MFCT II »), une partie liée à la Société entièrement détenue non consolidée. À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et à chaque cinquième anniversaire par la suite (chacun une « date de révision du taux d'intérêt »), le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre au taux des obligations du gouvernement du Canada à cinq ans majoré de 5,2 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, Manufacturers peut racheter les débetures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et à toute date de révision du taux d'intérêt, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés. Le prix de rachat pour les débetures rachetées n'importe quel jour qui n'est pas une date de révision du taux d'intérêt sera égal à la valeur la plus élevée entre la valeur nominale et la juste valeur établie d'après le rendement des obligations non rachetables du gouvernement du Canada jusqu'à la prochaine date de révision du taux d'intérêt, majoré de a) 1,0325 % si le rachat a lieu au plus tôt le 31 décembre 2014, mais avant le 31 décembre 2019, ou b) 2,065 % si le rachat a lieu après le 31 décembre 2019, majoré des intérêts courus et impayés. Voir la note 17.

² Émis par Manulife Holdings (Delaware) LLC (« MHDLL »), maintenant John Hancock Financial Corporation (« JHFC »), une filiale entièrement détenue de la SFM, à Manulife Finance (Delaware) LLC (« MFLLC »), une filiale de Manulife Finance (Delaware) L.P. (« MFLP »). MFLP et ses filiales sont des parties liées entièrement détenues non consolidées de la Société. Le billet porte intérêt à un taux variable équivalant au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré de 0,72 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, JHFC peut racheter le billet, en totalité ou en partie, à tout moment, à la valeur nominale, majorée des intérêts courus et impayés. Voir la note 17.

³ À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à celui des mid-swaps du dollar américain à 5 ans, majoré de 1,647 %. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

⁴ À la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à celui des swaps du dollar de Singapour à 5 ans, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : billets à 3,00 % – 83,2 points de base, billets à 3,85 % – 197 points de base. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les billets, en totalité, mais non en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite à chaque date de versement de l'intérêt, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

⁵ L'intérêt est fixe pour la période allant jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche; par la suite, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à un taux variable égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : débetures à 3,049 % – 105 points de base, et débetures à 3,317 % – 78 points de base. Avec l'approbation des organismes de réglementation, la SFM peut racheter les débetures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche et par la suite, à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

⁶ L'intérêt est fixe pour la période allant jusqu'à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche; par la suite, le taux d'intérêt sera révisé pour correspondre à un taux variable égal au taux des acceptations bancaires de 90 jours, majoré d'un nombre déterminé de points de base. Le nombre déterminé de points de base s'établit comme suit : débetures à 3,181 % – 157 points de base, débetures à 2,389 % – 83 points de base, débetures à 2,10 % – 72 points de base, débetures à 2,64 % – 73 points de base, et débetures à 2,811 % – 80 points de base. Avec l'approbation des organismes de réglementation, Manufacturers peut racheter les débetures, en totalité ou en partie, à la date de rachat à la valeur nominale la plus proche, et par la suite à un prix de rachat équivalant à la valeur nominale, majoré des intérêts courus et impayés.

⁷ Émis par John Hancock Mutual Life Insurance Company, maintenant John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.). Tout paiement d'intérêt ou de capital sur ces billets nécessite l'autorisation préalable du Department of Insurance and Financial Services de l'État du Michigan. La valeur comptable des billets d'apport à l'excédent reflète un écart d'évaluation non amorti de 20 \$ US (23 \$ US en 2017), résultant de l'acquisition de John Hancock Financial Services, Inc. L'amortissement de l'ajustement à la juste valeur est comptabilisé dans la charge d'intérêts.

⁸ Manufacturers a racheté la totalité des débetures subordonnées à 2,926 % et 2,819 % à la valeur nominale, respectivement les 29 novembre 2018 et 26 février 2018, soit les dates de rachat à la valeur nominale la plus proches.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur des instruments de fonds propres est déterminée d'après les cours lorsque cela est possible (niveau 1). Lorsque les cours ne sont pas disponibles, la juste valeur est déterminée d'après les cours de titres d'emprunt similaires ou estimée à l'aide de flux de trésorerie actualisés au moyen de taux observables sur le marché (niveau 2).

Les instruments de fonds propres sont évalués au coût amorti dans les états de la situation financière consolidés. Au 31 décembre 2018, la juste valeur des instruments de fonds propres s'élevait à 8 712 \$ (8 636 \$ en 2017). Les instruments de fonds propres ont été classés au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs (niveau 2 en 2017).

Note 12 Capital social et résultat par action

Le capital social autorisé de la SFM consiste en :

- un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale; et
- un nombre illimité d'actions privilégiées des catégories A, B et 1 sans valeur nominale, pouvant être émises en série.

a) Actions privilégiées

Les changements apportés aux actions privilégiées émises et en circulation se présentent comme suit :

	2018		2017	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Exercices clos les 31 décembre				
Solde aux 1 ^{er} janvier	146	3 577 \$	146	3 577 \$
Émises, actions de catégorie 1, série 25 ¹	10	250	–	–
Frais d'émission, nets des impôts	–	(5)	–	–
Solde aux 31 décembre	156	3 822 \$	146	3 577 \$

¹⁾ Le 20 février 2018, la SFM a émis 10 millions d'actions de catégorie 1, série 25, à dividende non cumulatif et à taux révisable, au prix de 25 \$ l'action pour un produit brut de 250 \$.

Information additionnelle sur les actions privilégiées en circulation au 31 décembre 2018

Au 31 décembre 2018	Date d'émission	Taux de dividende annuel ¹	Date de rachat la plus proche ²	Nombre d'actions (en millions)	Valeur nominale	Montant net ³
Actions privilégiées de catégorie A						
Série 2	18 février 2005	4,65 %	s. o.	14	350 \$	344 \$
Série 3	3 janvier 2006	4,50 %	s. o.	12	300	294
Actions privilégiées de catégorie 1						
Série 3 ^{4, 5}	11 mars 2011	2,178 %	19 juin 2021	6	158	155
Série 4	20 juin 2016	variable ⁵	s. o.	2	42	41
Série 5 ^{4, 5}	6 décembre 2011	3,891 %	19 décembre 2021	8	200	195
Série 7 ^{4, 5}	22 février 2012	4,312 %	19 mars 2022	10	250	244
Série 9 ^{4, 5}	24 mai 2012	4,351 %	19 septembre 2022	10	250	244
Série 11 ^{4, 5, 7}	4 décembre 2012	4,731 %	19 mars 2023	8	200	196
Série 13 ^{4, 5, 8}	21 juin 2013	4,414 %	19 septembre 2023	8	200	196
Série 15 ^{4, 5}	25 février 2014	3,90 %	19 juin 2019	8	200	195
Série 17 ^{4, 5}	15 août 2014	3,90 %	19 décembre 2019	14	350	343
Série 19 ^{4, 5}	3 décembre 2014	3,80 %	19 mars 2020	10	250	246
Série 21 ^{4, 5}	25 février 2016	5,60 %	19 juin 2021	17	425	417
Série 23 ^{4, 5}	22 novembre 2016	4,85 %	19 mars 2022	19	475	467
Série 25 ^{4, 5}	20 février 2018	4,70 %	19 juin 2023	10	250	245
Total				156	3 900 \$	3 822 \$

¹⁾ Les porteurs d'actions privilégiées de catégorie A et de catégorie 1 ont le droit de recevoir des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare.

²⁾ Le rachat de toutes les actions privilégiées est assujéti à l'approbation des organismes de réglementation. À l'exception des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3 et de catégorie 1, série 4, la SFM peut racheter chaque série, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, à la date de rachat la plus proche ou tous les cinq ans par la suite. La date de rachat la plus proche respective des actions privilégiées de catégorie A, série 2 et série 3 est échuë et la SFM peut racheter ces actions, en totalité ou en partie, à la valeur nominale, en tout temps, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation, comme il est mentionné ci-dessus. La SFM peut racheter les actions privilégiées de catégorie 1, série 4, en tout ou en partie, en tout temps, à 25,00 \$ par action si elles sont rachetées le 19 juin 2021 et le 19 juin tous les cinq ans par la suite, ou à 25,50 \$ si elles sont rachetées à toute autre date après le 19 juin 2016, sous réserve de l'approbation des organismes de réglementation.

³⁾ Déduction faite des frais d'émission après impôts.

⁴⁾ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, le taux de dividende annuel sera révisé à un taux équivalent au rendement des obligations du Canada à cinq ans, majoré par un taux donné pour chaque série. Les taux donnés pour les actions de catégorie 1 sont les suivants : série 3 – 1,41 %, série 5 – 2,90 %, série 7 – 3,13 %, série 9 – 2,86 %, série 11 – 2,61 %, série 13 – 2,22 %, série 15 – 2,16 %, série 17 – 2,36 %, série 19 – 2,30 %, série 21 – 4,97 %, série 23 – 3,83 % et série 25 – 2,55 %.

⁵⁾ À la date de rachat la plus proche et tous les cinq ans par la suite, les actions privilégiées de catégorie 1 seront convertibles au gré du porteur en actions de la série du numéro suivant. De plus, elles donnent droit à des dividendes en espèces préférentiels, non cumulatifs, payables trimestriellement si le conseil d'administration en déclare, à un taux équivalent au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré par le taux donné à la note de bas de tableau 4 ci-dessus.

- ⁶⁾ Le taux de dividende variable des actions de catégorie 1, série 4 correspond au taux des bons du Trésor du Canada à trois mois, majoré de 1,41 %.
- ⁷⁾ La SFM n'a pas exercé son droit visant le rachat de la totalité ou d'une partie des actions de catégorie 1, série 11 en circulation le 19 mars 2018 (la date de rachat la plus proche). Le taux de dividende des actions de catégorie 1, série 11 a été révisé conformément à la note de bas de tableau 4 ci-dessus, et établi à un taux fixe annuel de 4,731 % pour une période de cinq ans commençant le 20 mars 2018.
- ⁸⁾ La SFM n'a pas exercé son droit visant le rachat de la totalité ou d'une partie des actions de catégorie 1, série 13 en circulation le 19 septembre 2018 (la date de rachat la plus proche). Le taux de dividende des actions de catégorie 1, série 13 a été révisé conformément à la note de bas de tableau 4 ci-dessus, et établi à un taux fixe annuel de 4,414 % pour une période de cinq ans commençant le 20 septembre 2018.

b) Actions ordinaires

Les changements apportés aux actions ordinaires émises et en circulation se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018		2017	
	Nombre d'actions (en millions)	Montant	Nombre d'actions (en millions)	Montant
Solde aux 1 ^{er} janvier	1 982	22 989 \$	1 975	22 865 \$
Rachetées aux fins d'annulation	(23)	(269)	–	–
Émises dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes	9	182	–	–
Émises à l'exercice d'options sur actions et d'unités d'actions différées	3	59	7	124
Total	1 971	22 961 \$	1 982	22 989 \$

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Le 12 novembre 2018, la Société a annoncé que la Bourse de Toronto a approuvé l'offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPRCNA »), autorisant ainsi la Société à racheter aux fins d'annulation jusqu'à 40 millions d'actions ordinaires de la SFM. Les rachats aux termes de l'OPRCNA ont commencé le 14 novembre 2018 et pourraient se poursuivre jusqu'au 13 novembre 2019, lorsque l'OPRCNA prendra fin, ou plus tôt si la Société finalise ses rachats. Au 31 décembre 2018, la Société avait racheté 23 millions d'actions pour un coût total de 478 \$. De ce montant, une tranche de 269 \$ a été inscrite au poste Actions ordinaires et une tranche de 209 \$ a été comptabilisée au poste Résultats non distribués dans les états des variations des capitaux propres consolidés.

Régime de réinvestissement des dividendes

La Société offre un régime de réinvestissement des dividendes dans le cadre duquel les actionnaires peuvent choisir de réinvestir automatiquement les dividendes sous forme d'actions ordinaires de la SFM au lieu d'être payés au comptant. Le programme est offert au gré du conseil d'administration, qui décide aussi des conditions d'application. Au cours des trois premiers trimestres de 2018, des actions ordinaires dans le cadre du régime de réinvestissement des dividendes ont été achetées sur le marché libre sans escompte. En ce qui a trait au dividende versé le 19 décembre 2018, le nombre requis d'actions ordinaires a été acheté à un escompte de deux pour cent (2 %) par rapport au cours du marché.

c) Résultat par action

Le tableau suivant présente le résultat de base et le résultat dilué par action ordinaire de la Société.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Résultat de base par action ordinaire	2,34 \$	0,98 \$
Résultat dilué par action ordinaire	2,33	0,98

Le tableau qui suit présente un rapprochement du dénominateur (nombre d'actions) servant à calculer le résultat de base par action et le résultat dilué par action.

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (en millions)	1 983	1 978
Attributions fondées sur des actions à effet dilutif ¹⁾ (en millions)	5	8
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées (en millions)	1 988	1 986

¹⁾ L'effet dilutif des attributions fondées sur des actions a été calculé en appliquant la méthode du rachat d'actions. Cette méthode calcule le nombre d'actions supplémentaires en supposant que les attributions fondées sur des actions en cours sont exercées. Le nombre d'actions ainsi obtenu est réduit du nombre d'actions présumées être rachetées à même le produit de l'émission, selon le cours moyen des actions ordinaires de la SFM pour l'exercice. Un nombre moyen pondéré de 7 millions (2 millions en 2017) d'attributions fondées sur des actions antidilutives a été exclu du calcul.

d) Dividende trimestriel déclaré après la fin de l'exercice

Le 13 février 2019, le conseil d'administration de la Société a approuvé un dividende trimestriel de 0,25 \$ par action ordinaire de la SFM, payable au plus tôt le 19 mars 2019 aux actionnaires inscrits en date du 27 février 2019 à la clôture des marchés.

Le conseil d'administration a également déclaré des dividendes sur les actions privilégiées à dividende non cumulatif suivantes. Ces dividendes seront versés au plus tôt le 19 mars 2019 aux actionnaires inscrits à la clôture des marchés le 27 février 2019.

Actions de catégorie A, série 2 – 0,29063 \$ par action
 Actions de catégorie A, série 3 – 0,28125 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 3 – 0,136125 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 4 – 0,193315 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 5 – 0,243188 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 7 – 0,2695 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 9 – 0,271938 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 11 – 0,295688 \$ par action

Actions de catégorie 1, série 13 – 0,275875 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 15 – 0,24375 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 17 – 0,24375 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 19 – 0,2375 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 21 – 0,35 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 23 – 0,303125 \$ par action
 Actions de catégorie 1, série 25 – 0,29375 \$ par action

Note 13 Gestion des fonds propres

a) Gestion des fonds propres

La Société surveille et gère ses fonds propres consolidés conformément à la ligne directrice du test de suffisance du capital des sociétés d'assurance vie (« TSAV »), le nouveau cadre sur les fonds propres émis par le Bureau du surintendant des institutions financières (« BSIF ») qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018. En vertu de ce nouveau cadre régissant les fonds propres, les ressources en fonds propres consolidés de la Société, y compris les fonds propres disponibles, la provision d'excédent et les dépôts admissibles, sont évaluées en regard du coussin de solvabilité de base, qui correspond à l'exigence de fonds propres fondée sur le risque déterminée selon la ligne directrice.

Les activités d'exploitation de la Société sont, pour la majeure partie, menées par Manufacturers et ses filiales.

Manufacturers est également régie par le BSIF et, par conséquent, assujettie aux exigences de fonds propres fondées sur le risque consolidé, selon le cadre du TSAV du BSIF.

La Société cherche à gérer ses fonds propres en poursuivant les objectifs suivants :

- Exercer ses activités en disposant de fonds propres suffisants pour être en mesure de respecter tous les engagements envers les titulaires de contrats et les créanciers avec un degré de confiance élevé.
- Conserver la confiance des organismes de réglementation, des titulaires de contrats, des agences de notation, des investisseurs et d'autres créanciers afin d'assurer l'accès aux marchés financiers.
- Optimiser le rendement des fonds propres afin de répondre aux attentes des actionnaires, sous réserve de contraintes et de considérations en matière d'adéquation des fonds propres établies pour atteindre les deux premiers objectifs.

Les fonds propres sont gérés et contrôlés selon la politique de gestion des fonds propres. La politique est passée en revue et approuvée chaque année par le conseil d'administration et est intégrée au cadre de gestion du risque et des finances de la Société. La politique établit des directives concernant la quantité et la qualité des fonds propres, la mobilité des fonds propres internes et la gestion proactive des besoins de fonds propres continus et futurs.

Le cadre de gestion des fonds propres prend en considération les exigences de l'ensemble de la Société ainsi que les besoins de chacune des filiales de la Société. Les cibles internes en matière de fonds propres sont établies au-dessus des exigences réglementaires et se fondent sur un nombre de facteurs, y compris les attentes des organismes de réglementation et des agences de notation, les résultats des tests de sensibilité et de simulation de crise, ainsi que les évaluations des risques de la Société. La Société surveille les fonds propres par rapport à ces cibles internes et prend les mesures appropriées pour atteindre ses objectifs d'affaires.

Les fonds propres consolidés de la SFM, établis selon les normes comptables, sont présentés dans le tableau qui suit. Aux fins de l'information réglementaire à produire, les fonds propres disponibles selon le TSAV se fondent sur les fonds propres consolidés, ajustés pour tenir compte de certaines déductions, limites et restrictions, conformément à la ligne directrice du TSAV.

Fonds propres consolidés

Aux 31 décembre	2018	2017
Total des capitaux propres	47 151 \$	42 163 \$
Ajustement au titre du cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie	(127)	(109)
Total des capitaux propres excluant le cumul des autres éléments du résultat global lié aux couvertures de flux de trésorerie	47 278	42 272
Instruments de fonds propres admissibles	8 732	8 387
Fonds propres consolidés	56 010 \$	50 659 \$

b) Restrictions sur la distribution de dividendes et de fonds propres

La *Loi sur les sociétés d'assurances* (Canada) (« LSA ») restreint la distribution de dividendes et de fonds propres. Ces restrictions s'appliquent à la Société et à sa principale filiale d'exploitation, Manufacturers. La LSA interdit la déclaration ou le versement de dividendes sur les actions d'une société d'assurance s'il existe des motifs valables de croire que la société n'a pas de capital suffisant ni de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou que la déclaration ou le versement de dividendes ferait en sorte que la société contreviendrait à un règlement pris en application de la LSA concernant le maintien d'un capital suffisant et de formes de liquidités suffisantes et appropriées, ou à toute décision imposée à la société par le BSIF. Cette loi exige également que les sociétés d'assurance signifient la déclaration d'un dividende au BSIF au moins 15 jours avant la date fixée pour le paiement. De même, cette loi interdit l'achat, aux fins d'annulation, de toute action émise par une société d'assurance, ou le rachat de toute action rachetable ou toute autre opération sur fonds propres semblable, lorsqu'il y a raisonnablement lieu de croire que la société ne dispose pas de provisions suffisantes ni de liquidités suffisantes et appropriées, ou que, du fait du paiement, elle enfreindrait soit un règlement de la loi touchant le maintien par la société de provisions suffisantes et de liquidités suffisantes et appropriées, soit une directive donnée à la société par le BSIF. Ces dernières opérations exigent l'approbation au préalable du BSIF.

En vertu de la LSA, les sociétés d'assurance canadiennes sont tenues de maintenir des niveaux adéquats de fonds propres en tout temps.

Puisque la Société est une société de portefeuille dont toutes les activités sont menées par le biais de filiales d'assurance réglementées (ou de sociétés détenues directement ou indirectement par ces filiales), sa capacité à verser les dividendes futurs reposera sur la réception de fonds suffisants en provenance de ses filiales d'assurance réglementées. Ces filiales sont également assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports à la SFM.

La Société et Manufacturers se sont engagées en faveur des porteurs de billets de la Fiducie II, série 1 (les « billets ») en circulation que si l'intérêt n'est pas versé en totalité en espèces sur les billets à toute date de versement de l'intérêt ou si Manufacturers décide que les porteurs de billets réinvestissent l'intérêt devant leur être versé sur les billets à toute date de versement de l'intérêt dans une nouvelle série d'actions de catégorie 1 de Manufacturers, Manufacturers s'abstiendra de déclarer ou de verser des dividendes en espèces sur les actions privilégiées publiques de Manufacturers (au sens attribué à ce terme ci-après), s'il y en a en circulation, et si aucune action privilégiée publique de Manufacturers n'est en circulation, la SFM s'abstiendra de déclarer ou de verser des dividendes en espèces sur ses actions privilégiées et ses actions ordinaires, dans chaque cas, jusqu'au sixième mois après la date de ce report. Le terme « actions privilégiées publiques de Manufacturers » désigne, à tout moment, les actions privilégiées de Manufacturers qui à ce moment-là : a) ont été émises au public (sauf les actions privilégiées de Manufacturers détenues en propriété effective par des membres du même groupe que Manufacturers); b) sont inscrites à la cote d'une Bourse reconnue, et c) confèrent une part de liquidation totale d'au moins 200 \$. Toutefois, si à un moment donné il y a plus d'une catégorie d'actions privilégiées publiques de Manufacturers en circulation, les actions privilégiées publiques de Manufacturers en circulation dont la catégorie a le rang le plus élevé seront, à toutes fins utiles, les actions privilégiées publiques de Manufacturers.

Note 14 Produits tirés des contrats de service

La Société fournit des services de gestion des placements, des services administratifs, des services de placement et des services connexes aux fonds de placement exclusifs et de tiers, aux régimes de retraite, aux régimes d'avantages collectifs et aux autres ententes. La Société fournit également des services de gestion de propriété aux locataires des immeubles de placement de la Société.

Les contrats de service de la Société comportent habituellement une seule et même obligation de prestation, qui comprend une série de services connexes similaires offerts à chaque client.

Les obligations de prestation de la Société prévues dans les ententes de services sont généralement remplies progressivement, à mesure que le client reçoit et consomme les avantages des services rendus, mesurés à l'aide de la méthode fondée sur les extrants. Les honoraires comprennent généralement une contrepartie variable et les produits connexes sont comptabilisés dans la mesure où il est hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés.

Les honoraires liés aux actifs varient selon la valeur de l'actif des comptes gérés, sous réserve des conditions du marché et du comportement des investisseurs, lesquels sont hors du contrôle de la Société. Les honoraires liés au traitement des transactions et les honoraires d'administration varient selon le volume des activités des clients, qui sont également hors du contrôle de la Société. Certains honoraires, y compris les honoraires liés aux services de placement, sont fondés sur les soldes des comptes et les volumes de transactions. Les honoraires liés au solde des comptes et aux volumes de transactions sont calculés quotidiennement. Les honoraires de gestion de propriété comprennent des composantes fixes et le recouvrement des coûts variables des services rendus aux locataires. Les honoraires liés aux services fournis sont généralement comptabilisés à mesure que les services sont fournis, c'est-à-dire lorsqu'il devient hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement à la baisse important du montant cumulé des produits constatés. La Société a déterminé que ses contrats de service ne comportaient aucune composante financement importante étant donné que les honoraires sont perçus mensuellement. La Société ne détient aucun actif ni aucun passif important sur contrat.

Les tableaux qui suivent présentent les produits tirés des contrats de service par gamme de services et par secteur à présenter, comme il est précisé à la note 19.

	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018						
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	328 \$	149 \$	521 \$	2 805 \$	(236)\$	3 567 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	226	854	17	1 939	–	3 036
Honoraires de placement et autres honoraires	255	49	617	724	(30)	1 615
Total inclus dans les autres produits	809	1 052	1 155	5 468	(266)	8 218
Honoraires de services de gestion de propriété comptabilisés dans les revenus de placement, montant net	31	160	147	–	10	348
Total	840 \$	1 212 \$	1 302 \$	5 468 \$	(256)\$	8 566 \$

	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017						
Honoraires de gestion de placements et autres honoraires connexes	351 \$	137 \$	569 \$	2 397 \$	(232)\$	3 222 \$
Honoraires de traitement des transactions, d'administration et de service	206	871	17	1 978	3	3 075
Honoraires de placement et autres honoraires	269	64	626	785	(42)	1 702
Total inclus dans les autres produits	826	1 072	1 212	5 160	(271)	7 999
Honoraires de services de gestion de propriété comptabilisés dans les revenus de placement, montant net	22	161	156	–	5	344
Total	848 \$	1 233 \$	1 368 \$	5 160 \$	(266)\$	8 343 \$

Note 15 Rémunération fondée sur des actions

a) Options sur actions

La Société attribue des options sur actions et des unités d'actions différées à certaines personnes en vertu de son régime d'options sur actions des dirigeants (le « régime des dirigeants »). Les options donnent au porteur le droit d'acheter des actions ordinaires de la SFM à un prix d'exercice équivalant au cours de clôture moyen des actions ordinaires à la Bourse de Toronto du jour précédent, des cinq jours précédents ou des dix jours précédents, selon le plus élevé des trois montants, à la date d'attribution des options. Les droits rattachés aux options s'acquiert sur une période maximale de quatre ans et les options expirent au plus tard dix ans après la date de l'attribution. En vigueur à compter de l'attribution de 2015, les options ne peuvent être exercées qu'après le cinquième anniversaire. Au total, 73 600 000 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime des dirigeants.

Options en cours

	2018		2017	
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré
Exercices clos les 31 décembre				
En cours aux 1 ^{er} janvier	25	20,45 \$	30	19,80 \$
Attribuées	3	24,52	4	24,56
Exercées	(3)	17,77	(7)	16,03
Échues	(1)	37,35	(1)	39,47
Qui ont fait l'objet d'une renonciation	(1)	21,24	(1)	20,86
En cours aux 31 décembre	23	20,29 \$	25	20,45 \$
Exercables aux 31 décembre	9	18,08 \$	12	19,93 \$

	Options en cours			Options exerçables		
	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)	Nombre d'options (en millions)	Prix d'exercice moyen pondéré	Durée de vie moyenne pondérée contractuelle restante (en années)
Exercice clos le 31 décembre 2018						
12,64 \$ – 20,99 \$	11	17,27 \$	4,00	7	17,06 \$	2,09
21,00 \$ – 24,83 \$	12	23,26 \$	6,95	2	21,27 \$	3,25
Total	23	20,29 \$	5,49	9	18,08 \$	2,37

La juste valeur moyenne pondérée de chaque option attribuée en 2018 a été estimée à 4,97 \$ (5,18 \$ en 2017) au moyen du modèle de Black et Scholes. Ce modèle est fondé sur les hypothèses suivantes pour ces options : taux d'intérêt sans risque de 2,00 % (1,25 % en 2017), taux de rendement des actions de 3,25 % (3,00 % en 2017), taux de volatilité prévu de 28,0 % (29,5 % en 2017) et durée prévue de 6,3 ans (6,7 ans en 2017). La volatilité prévue est estimée en évaluant divers facteurs, comme la volatilité historique du cours de l'action sur plusieurs années.

La charge de rémunération liée aux options sur actions pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 était de 9 \$ (16 \$ en 2017).

b) Unités d'actions différées

En 2000, la Société a attribué des unités d'actions différées (« UAD ») à certains salariés en vertu du régime des dirigeants. Les droits rattachés à ces UAD sont acquis sur une période de trois ans, et chaque UAD donne au porteur le droit de recevoir une action ordinaire à la date de la retraite ou de la cessation d'emploi. Lorsque des dividendes sont versés sur les actions ordinaires, les porteurs d'UAD sont réputés avoir reçu des dividendes au même taux, payables sous forme d'UAD supplémentaires. En 2018, aucune UAD n'a été attribuée à des salariés aux termes du régime des dirigeants (aucune en 2017). Au 31 décembre 2018, 337 000 UAD étaient en circulation (610 000 en 2017).

En outre, pour certains salariés et dans le cadre du programme de rémunération différée de la Société, la Société attribue, au titre du régime d'unités d'actions temporairement incessibles (« UATI »), des UAD qui donnent au porteur le droit de recevoir un paiement en espèces équivalant à la valeur du même nombre d'actions ordinaires, majorée des dividendes crédités au moment du départ à la retraite ou de la cessation d'emploi. En 2018, la Société a attribué 55 000 UAD à certains salariés, dont les droits sont acquis après 34 mois (23 000 en 2017). En 2018, 8 000 UAD ont été attribuées (aucune UAD attribuée en 2017) à des salariés qui ont choisi de reporter en totalité ou en partie la réception de leur prime de rendement annuelle. Les droits rattachés à ces UAD ont été immédiatement acquis. De plus, en 2018, aucune UAD n'a été attribuée (43 000 UAD attribuées en 2017) à certains salariés afin qu'ils reportent en totalité ou en partie le paiement de leurs UATI et/ou de leurs unités d'actions fondées sur le rendement (« UAR »). Les droits rattachés à ces UAD ont aussi été immédiatement acquis.

En vertu du régime d'actionariat des administrateurs externes, chaque administrateur admissible peut choisir de recevoir sa rémunération forfaitaire et ses jetons de présence annuels sous forme d'UAD ou d'actions ordinaires plutôt qu'en espèces. Lorsqu'il cesse d'être membre du conseil d'administration, l'administrateur admissible qui a choisi de recevoir des UAD peut recevoir un paiement au comptant correspondant à la valeur des UAD accumulées dans son compte ou, s'il préfère, un nombre équivalent d'actions ordinaires. Au total, 1 million d'actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu de ce régime.

La juste valeur des 141 000 UAD émises au cours de l'exercice était de 19,37 \$ l'unité au 31 décembre 2018 (156 000 UAD émises à 26,22 \$ l'unité en 2017).

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Nombre d'UAD (en milliers)		
En cours aux 1 ^{er} janvier	2 645	2 682
Émises	141	156
Réinvesties	98	88
Rachetées	(346)	(279)
Renoncations et annulations	–	(2)
En cours aux 31 décembre	2 538	2 645

Parmi les UAD en cours au 31 décembre 2018, 337 000 (610 000 en 2017) donnent au porteur le droit de recevoir des actions ordinaires, 1 151 000 (1 103 000 en 2017) donnent au porteur le droit de recevoir un paiement au comptant et 1 050 000 (932 000 en 2017) donnent au porteur le droit de recevoir, à son gré, un paiement au comptant ou des actions ordinaires.

La charge de rémunération liée aux UAD pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 était de 6 \$ (13 \$ en 2017).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UAD au 31 décembre 2018 était de 43 \$ (53 \$ en 2017) et était comprise dans les Autres passifs.

c) Unités d'actions temporairement incessibles et unités d'actions fondées sur le rendement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, 5,5 millions d'UATI (5,6 millions en 2017) et 0,8 million d'UAR (1,0 million en 2017) ont été attribuées à certains salariés admissibles en vertu du régime d'UATI de la SFM. La juste valeur des UATI et des UAR attribuées au cours

de l'exercice était de 19,37 \$ l'unité au 31 décembre 2018 (26,22 \$ l'unité en 2017). Chaque UATI et chaque UAR confèrent à leur porteur le droit de recevoir un paiement égal à la valeur de marché d'une action ordinaire, majorée des dividendes crédités, au moment de l'acquisition des droits, sous réserve de conditions relatives au rendement.

Les droits des UATI et des UAR attribuées arrivent en février 2018 seront acquis respectivement 34 mois et 36 mois suivant leur date d'attribution, et la charge de rémunération connexe est comptabilisée sur ces périodes, sauf si le salarié est admissible à la retraite avant la date d'acquisition des droits, auquel cas le coût est comptabilisé sur la période allant de la date d'attribution à la date à laquelle le salarié est admissible à la retraite. La charge de rémunération liée aux UATI et aux UAR pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 était respectivement de 111 \$ et 14 \$ (respectivement 125 \$ et 21 \$ en 2017).

La valeur comptable et juste valeur du passif lié aux UATI et aux UAR au 31 décembre 2018 était de 128 \$ (228 \$ en 2017) et était comprise dans les Autres passifs.

d) Programme international d'actionnariat

Le programme international d'actionnariat de la Société permet aux salariés admissibles d'appliquer jusqu'à 5 % de leur salaire de base annuel à l'achat d'actions ordinaires. La Société verse un montant correspondant au pourcentage des cotisations admissibles des salariés jusqu'à concurrence d'un montant maximal. Les cotisations de la Société sont acquises immédiatement. Toutes les cotisations servent à acheter des actions ordinaires sur le marché libre.

Note 16 Avantages futurs du personnel

La Société offre des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de retraite à cotisations définies, et d'autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à ses salariés et agents, y compris des régimes de retraite agréés (admissibles sur le plan fiscal) qui sont habituellement capitalisés, des régimes de retraite complémentaires non agréés (non admissibles sur le plan fiscal) offerts aux dirigeants, des régimes de soins de santé pour retraités et des régimes d'invalidité, lesquels sont généralement non capitalisés.

a) Caractéristiques des régimes de retraite

Pour atténuer le risque financier associé aux régimes de retraite à prestations définies fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et aux régimes de soins de santé pour retraités, la Société a cessé, au fil du temps, d'offrir ces régimes aux nouveaux membres, et dans le cas des régimes de retraite, les a remplacés par des régimes d'accumulation de capital. Ces derniers comprennent des régimes à solde de caisse à prestations définies, les régimes 401(k) et les régimes à cotisations définies, selon le lieu de travail des employés. Reflet du passage des régimes à prestations définies aux régimes d'accumulation de capital, les obligations au titre des régimes de retraite fondés sur le salaire moyen de fin de carrière constituent moins de 50 % des obligations au titre des régimes de retraite de la Société à l'échelle mondiale, et le nombre des employés qui contribuent à ces régimes de retraite diminue chaque année.

Au cours de l'exercice, la Société a mis en œuvre un programme de départ volontaire dans le cadre de la transformation de ses activités au Canada et un programme de départ à la retraite anticipé volontaire en Amérique du Nord. Ces deux programmes combinés donneront lieu au départ volontaire de 1 270 employés au Canada et de 229 employés aux États-Unis d'ici la fin de 2019. Une perte sur compression de 22 \$ attribuable à ces programmes a été comptabilisée en résultat au quatrième trimestre de 2018. La perte correspond à l'augmentation du montant net du passif au titre des régimes à prestations définies qui s'explique par le fait que les employés touchés ont quitté ou quitteront plus tôt que ce qui avait été précédemment présumé.

Tous les régimes de retraite sont régis par des comités de retraite locaux ou la direction, mais les modifications importantes aux régimes doivent être soumises à l'approbation du conseil d'administration de la Société.

La politique de capitalisation de la Société pour les régimes à prestations définies restants consiste à verser les cotisations annuelles minimales requises selon les règlements des pays où les régimes sont offerts. Les hypothèses et méthodes prescrites aux fins des exigences réglementaires de capitalisation diffèrent habituellement de celles utilisées aux fins comptables.

La Société a encore des obligations au titre des régimes de retraite à prestations définies ou des régimes de soins de santé pour retraités aux États-Unis, au Canada, au Japon et à Taiwan (Chine). Des régimes d'invalidité sont également offerts aux États-Unis et au Canada.

Les plus importants régimes de retraite à prestations définies et de soins de santé pour retraités sont les principaux régimes offerts aux salariés des États-Unis et du Canada. Ils sont considérés comme étant les régimes significatifs et sont traités plus en détail ci-après dans la présente note. La Société évalue ses obligations au titre des prestations définies et la juste valeur des actifs de ses régimes aux fins comptables en date du 31 décembre de chaque année.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis

La Société gère un régime à solde de caisse admissible qui est offert aux nouveaux participants, un régime à solde de caisse non admissible fermé et un régime de soins de santé pour retraités fermé.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société pour le régime à solde de caisse admissible sont requises chaque année. Les déficits mis au jour par les évaluations des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période pouvant aller jusqu'à sept ans. On prévoit qu'il n'y aura pas de financement requis pour ce régime en 2019. Il n'y a pas d'actifs en réserve pour le régime à solde de caisse non admissible.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie et maladie. La plupart des salariés qui ont pris leur retraite après 1991 reçoivent un montant en dollars fixe de la Société en fonction de leurs années de service. Ce régime a cessé d'être offert à tous les salariés embauchés après 2004. Bien que des actifs aient été mis en réserve dans une fiducie admissible aux fins du règlement des prestations du régime de soins de santé pour retraités, cette capitalisation est facultative. Les prestations au titre des soins de santé offerts dans le cadre du régime sont coordonnées avec le régime d'assurance maladie américain afin d'optimiser l'utilisation du soutien financier disponible offert par le gouvernement fédéral.

Aux États-Unis, les régimes de retraite et de soins de santé pour retraités admissibles sont régis par le comité des avantages sociaux, tandis que le régime de retraite non admissible est régi par le sous-comité des régimes de retraite non admissibles.

Régimes de retraite à prestations définies et régime de soins de santé pour retraités offerts au Canada

Au Canada, les régimes à prestations définies de la Société comprennent deux régimes agréés fondés sur le salaire moyen de fin de carrière, un régime complémentaire non agréé fondé sur le salaire moyen de fin de carrière et un régime de soins de santé pour retraités; tous ces régimes n'acceptent plus de nouveaux membres.

Des évaluations actuarielles visant à déterminer les cotisations de capitalisation minimales de la Société au titre des régimes de retraite agréés sont requises au moins tous les trois ans. Les déficits mis au jour par l'évaluation des régimes doivent généralement être capitalisés sur une période de dix ans. Pour 2019, la capitalisation requise pour ces régimes devrait être de 12 \$. Le régime complémentaire de retraite non agréé n'est pas capitalisé.

Le régime de soins de santé pour retraités subventionne le coût des prestations d'assurance vie, maladie et soins dentaires. Ces subventions représentent un montant fixe pour ceux qui ont pris leur retraite après le 30 avril 2013 et seront éliminées pour ceux qui prendront leur retraite après 2019. Il n'y a pas d'actifs en réserve pour ce régime.

Les régimes de retraite agréés sont régis par des comités de retraite, tandis que le régime complémentaire non agréé est régi par le conseil d'administration. Le régime de soins de santé pour retraités est régi par la direction.

b) Risques

Pour ce qui est des régimes fondés sur le salaire moyen de fin de carrière et des régimes de soins de santé pour retraités, la Société assume généralement les principaux risques comme les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements, à la longévité et à l'inflation des coûts des soins de santé. Dans les régimes à cotisations définies, ces risques sont le plus souvent assumés par l'employé. Dans les régimes à solde de caisse, les risques liés aux taux d'intérêt, aux placements et à la longévité sont en partie transférés à l'employé.

Les principales sources de risques liés aux régimes de la Société sont les suivantes :

- Une baisse des taux d'actualisation qui accroît les obligations au titre des régimes à prestations définies d'un montant plus grand que la variation de la valeur des actifs des régimes
- Des taux de mortalité plus bas que prévu
- Des coûts de soins de santé plus élevés que prévu dans le cadre des régimes de soins de santé pour retraités

La Société a géré ces risques en apportant des changements à la conception et à l'admissibilité des régimes, qui ont limité ainsi la taille et la croissance des obligations au titre des régimes à prestations définies. Pour ce qui est des régimes capitalisés, les risques liés aux placements sont gérés au moyen de stratégies visant à améliorer l'alignement entre les fluctuations des placements et les fluctuations des obligations.

Aux États-Unis, les représentants du comité mandatés et la direction passent en revue la situation financière du régime de retraite à prestations définies admissible au moins une fois par mois, et des mesures sont prises conformément à une politique de placement dynamique établie pour atténuer les risques liés au régime lorsque la situation de capitalisation s'améliore. Au 31 décembre 2018, la répartition de l'actif cible du régime s'établissait comme suit : 27 % d'actifs sources de rendement et 73 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif.

Au Canada, les comités internes et la direction examinent la situation financière du régime de retraite agréé à prestations définies au moins tous les trimestres. Au 31 décembre 2018, la répartition de l'actif cible des régimes s'établissait comme suit : 20 % d'actifs sources de rendement et 80 % d'actifs utilisés à des fins d'appariement au passif.

c) Régimes de retraite et régimes de soins de santé pour retraités

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Variations de l'obligation au titre des régimes à prestations définies :				
Solde d'ouverture	4 706 \$	4 767 \$	665 \$	682 \$
Coût des services rendus au cours de l'exercice	42	48	–	1
Coût des services passés – modifications	8	–	–	–
Coût des services passés – compressions	10	–	12	–
Charges d'intérêts	165	182	24	26
Cotisations des participants	1	1	4	4
Écarts actuariels liés aux :				
Résultats réels	–	15	(7)	(9)
Modifications des hypothèses démographiques	35	–	(1)	–
Modifications des hypothèses économiques	(250)	214	(56)	41
Prestations versées	(304)	(315)	(45)	(45)
Incidence des fluctuations des taux de change	262	(206)	44	(35)
Obligation au titre des régimes à prestations définies aux 31 décembre	4 675 \$	4 706 \$	640 \$	665 \$

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Variation des actifs des régimes :				
Juste valeur des actifs des régimes, solde d'ouverture	4 328 \$	4 277 \$	587 \$	603 \$
Produits d'intérêts	153	164	21	23
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	(315)	312	(16)	30
Cotisations de l'employeur	79	85	10	12
Cotisations des participants	1	1	4	4
Prestations versées	(304)	(315)	(45)	(45)
Frais administratifs	(6)	(5)	(2)	(2)
Incidence des fluctuations des taux de change	254	(191)	51	(38)
Juste valeur des actifs des régimes aux 31 décembre	4 190 \$	4 328 \$	610 \$	587 \$

d) Montants comptabilisés dans les états de la situation financière consolidés

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Variation du passif au titre des régimes à prestations définies, montant net				
Obligation au titre des régimes à prestations définies	4 675 \$	4 706 \$	640 \$	665 \$
Juste valeur des actifs des régimes	4 190	4 328	610	587
Déficit	485	378	30	78
Incidence du plafonnement de l'actif ¹	9	–	–	–
Déficit et passif au titre des régimes à prestations définies, montant net	494	378	30	78
Le déficit se compose de :				
Régimes capitalisés ou partiellement capitalisés	(248)	(383)	(121)	(72)
Régimes non capitalisés	742	761	151	150
Déficit et passif au titre des régimes à prestations définies, montant net	494 \$	378 \$	30 \$	78 \$

¹⁾ En 2018, la Société a comptabilisé une dépréciation de 9 \$ de l'actif net au titre des régimes à prestations définies pour l'un de ses régimes de retraite agréés au Canada. Cette dépréciation découle du fait que la majorité des prestations pour service futur du régime ont été converties de prestations définies à cotisations définies, réduisant ainsi l'avantage économique que la Société peut tirer des surplus du régime. En ce qui a trait aux autres régimes de retraite capitalisés, la valeur actualisée des avantages économiques disponibles sous forme de diminutions des cotisations futures aux régimes demeure plus élevée que les surplus qui sont prévus.

e) Ventilation de l'obligation au titre des régimes à prestations définies

	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Aux 31 décembre								
Membres actifs	621 \$	592 \$	32 \$	34 \$	332 \$	393 \$	22 \$	20 \$
Membres inactifs et retraités	2 431	2 434	457	481	1 291	1 287	129	130
Total	3 052 \$	3 026 \$	489 \$	515 \$	1 623 \$	1 680 \$	151 \$	150 \$

f) Évaluation à la juste valeur

Les principales catégories d'actifs des régimes et la répartition réelle en pourcentage pour chaque catégorie sont présentées ci-dessous.

	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Au 31 décembre 2018								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	26 \$	1 %	51 \$	8 %	19 \$	1 %	– \$	–
Titres de capitaux propres ³	500	17 %	38	6 %	269	20 %	–	–
Titres d'emprunt	2 088	73 %	514	85 %	1 033	79 %	–	–
Autres placements ⁴	252	9 %	7	1 %	3	0 %	–	–
Total	2 866 \$	100 %	610 \$	100 %	1 324 \$	100 %	– \$	–

	Régimes offerts aux É.-U. ¹				Régimes offerts au Canada ²			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Au 31 décembre 2017								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	33 \$	1 %	33 \$	6 %	5 \$	1 %	– \$	–
Titres de capitaux propres ³	695	24 %	45	8 %	212	15 %	–	–
Titres d'emprunt	1 979	67 %	502	85 %	1 165	84 %	–	–
Autres placements ⁴	235	8 %	7	1 %	4	0 %	–	–
Total	2 942 \$	100 %	587 \$	100 %	1 386 \$	100 %	– \$	–

¹) Tous les actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs liés aux actions de sociétés fermées, aux terrains forestiers exploitables et aux terres agricoles. Au total, ces actifs représentent environ 7 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite et de soins de santé pour retraités offerts aux États-Unis au 31 décembre 2018 (6 % en 2017).

²) Tous les actifs des régimes de retraite offerts au Canada ont des cours quotidiens dans des marchés actifs, sauf les actifs des contrats de rente collectifs qui représentent environ 0,2 % de l'ensemble des actifs des régimes de retraite offerts au Canada au 31 décembre 2018 (0,3 % en 2017).

³) Les titres de capitaux propres comprennent des placements directs dans des actions ordinaires de la SFM de 0,9 \$ (1,3 \$ en 2017) dans le régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis et de néant (néant en 2017) au Canada.

⁴) Les autres actifs des régimes de retraite offerts aux États-Unis comprennent des placements dans des actions de sociétés fermées, de même que dans des terrains forestiers exploitables, des terres agricoles et des contrats à terme normalisés gérés. Les autres actifs des régimes de retraite offerts au Canada comprennent des placements dans le contrat de rente collectif.

g) Coût net des prestations comptabilisé aux comptes de résultat consolidés

Les éléments du coût net des prestations pour les régimes de retraite et les régimes de soins de santé pour retraités étaient les suivants :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Coût des services rendus au cours de la période au titre des régimes à prestations définies	42 \$	48 \$	– \$	1 \$
Frais d'administration au titre des régimes à prestations définies	6	5	2	2
Coût des services passés – modifications des régimes ¹	8	–	–	–
Coût des services passés – compressions ²	10	–	12	–
Coût des services	66	53	14	3
Intérêt sur le passif (l'actif) au titre des régimes à prestations définies, montant net	12	18	3	3
Coût des prestations définies	78	71	17	6
Coût des cotisations définies	78	75	–	–
Coût net des prestations	156 \$	146 \$	17 \$	6 \$

¹) Le coût des services passés lié aux modifications des régimes comprend un montant de 8 \$, résultat d'un accord de partage de l'excédent intervenu entre la Société et certains anciens employés au Canada, qui a reçu l'approbation réglementaire en 2018.

²) Le coût des services passés lié aux compressions comprend un montant de 22 \$, reflétant le coût des programmes de départ volontaire et de départ à la retraite volontaire décrits à la note 16 a).

h) Incidence de la réévaluation comptabilisée dans les autres éléments du résultat global

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Écarts actuariels sur les obligations au titre des régimes à prestations définies liés aux :				
Résultats réels	– \$	(15)\$	7 \$	9 \$
Modifications des hypothèses démographiques	(35)	–	1	–
Modifications des hypothèses économiques	250	(214)	56	(41)
Rendement des actifs des régimes (excluant les produits d'intérêts)	(315)	312	(16)	30
Variation de l'incidence du plafonnement de l'actif	(9)	–	–	–
Total de l'incidence de la réévaluation	(109)\$	83 \$	48 \$	(2)\$

i) Hypothèses

Les hypothèses clés retenues par la Société pour calculer l'obligation au titre des régimes à prestations définies et le coût net des prestations pour les régimes de retraite à prestations définies et les régimes de soins de santé pour retraités se présentaient comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes offerts aux É.-U.				Régimes offerts au Canada			
	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités		Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Pour calculer l'obligation au titre des prestations définies à la fin de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	4,3 %	3,6 %	4,3 %	3,6 %	3,8 %	3,5 %	3,8 %	3,6 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	7,8 %	8,5 %	s. o.	s. o.	5,7 %	5,9 %
Pour calculer le coût des prestations définies de l'exercice¹ :								
Taux d'actualisation	3,6 %	4,1 %	3,6 %	4,1 %	3,5 %	3,9 %	3,6 %	4,0 %
Taux tendanciel du coût des soins de santé initial ²	s. o.	s. o.	8,5 %	8,8 %	s. o.	s. o.	5,9 %	6,0 %

¹) Les hypothèses à l'égard des hausses de l'inflation et de la rémunération ne sont pas présentées puisqu'elles n'ont pas une incidence importante sur les obligations et les coûts.

²) Le taux tendanciel du coût des soins de santé retenu pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités offert aux États-Unis était de 7,8 % passant graduellement à 5,0 % pour 2030 et les exercices subséquents (8,5 % en 2017 passant graduellement à 5,0 % pour 2032), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 8,5 % passant graduellement à 5,0 % pour 2032 et les exercices subséquents (8,8 % en 2017 passant graduellement à 5,0 % pour 2032). Au Canada, le taux utilisé pour évaluer l'obligation au titre du régime de soins de santé pour retraités était de 5,7 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (5,9 % en 2017 passant graduellement à 4,8 % pour 2026), et celui pour évaluer le coût net des prestations était de 5,9 % passant graduellement à 4,8 % pour 2026 et les exercices subséquents (6,0 % en 2017 passant graduellement à 4,8 % pour 2026).

Les hypothèses concernant la mortalité future se fondent sur des statistiques et des tables de mortalité publiées. Les espérances de vie actuelles sous-tendant les valeurs des obligations des régimes à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2018	États-Unis	Canada
Espérance de vie (en années) des participants actuellement âgés de 65 ans		
Hommes	22,5	23,6
Femmes	24,0	25,5
Espérance de vie (en années) à 65 ans des participants actuellement âgés de 45 ans		
Hommes	24,1	24,6
Femmes	25,6	26,4

j) Sensibilité des hypothèses sur les obligations

Les hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les obligations comptabilisées à l'égard des régimes de retraite à prestations définies et des régimes de soins de santé pour retraités. L'incidence potentielle que peuvent avoir sur les obligations des modifications des hypothèses clés est illustrée dans le tableau ci-dessous. Les sensibilités supposent que toutes les autres hypothèses restent constantes. Dans la réalité, il peut y avoir des corrélations avec d'autres hypothèses.

Au 31 décembre 2018	Régimes de retraite	Régimes de soins de santé pour retraités
Taux d'actualisation		
Incidence d'une hausse de 1 %	(423)\$	(62)\$
Incidence d'une baisse de 1 %	500	74
Taux tendanciel du coût des soins de santé		
Incidence d'une hausse de 1 %	s. o.	21
Incidence d'une baisse de 1 %	s. o.	(18)
Taux de mortalité¹		
Incidence d'une baisse de 10 %	114	14

¹⁾ Si les estimations actuarielles de mortalité sont ajustées dans l'avenir pour tenir compte des baisses imprévues concernant la mortalité, l'incidence d'une baisse de 10 % des taux de mortalité futurs pour chaque catégorie d'âge serait une hausse de l'espérance de vie des participants âgés de 65 ans de 0,9 année pour les hommes et les femmes américains et de 0,8 année pour les hommes et les femmes canadiens.

k) Profil des échéances

La durée moyenne pondérée (en années) des obligations au titre des prestations définies est présentée ci-dessous.

Aux 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Régimes offerts aux É.-U.	8,8	9,5	9,0	9,8
Régimes offerts au Canada	12,4	12,8	14,3	14,2

l) Flux de trésorerie – Cotisations

Le total des paiements en espèces pour l'ensemble des avantages futurs du personnel, incluant les cotisations en espèces par la Société à des régimes de retraite à prestations définies et à des régimes de soins de santé pour retraités capitalisés, les paiements en espèces versés directement aux bénéficiaires de régimes de retraite et de régimes de soins de santé pour retraités non capitalisés, ainsi que les cotisations en espèces à des régimes de retraite à cotisations définies, se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	Régimes de retraite		Régimes de soins de santé pour retraités	
	2018	2017	2018	2017
Régimes à prestations définies	79 \$	85 \$	10 \$	12 \$
Régimes à cotisations définies	78	77	–	–
Total	157 \$	162 \$	10 \$	12 \$

Les meilleures estimations de la Société des paiements en espèces prévus pour les avantages futurs du personnel pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019 s'élèvent à 88 \$ pour les régimes de retraite à prestations définies, à 78 \$ pour les régimes de retraite à cotisations définies et à 12 \$ pour les régimes de soins de santé pour retraités.

Note 17 Participations dans des entités structurées

La Société est engagée auprès d'entités structurées consolidées et non consolidées qui sont établies aux fins de générer des revenus de placement et des produits d'honoraires. La Société entretient aussi des liens avec des entités structurées en vue de faciliter l'obtention de financement pour la Société. Ces entités peuvent présenter certaines ou toutes les caractéristiques suivantes : le contrôle de l'entité n'est pas établi simplement en fonction des droits de vote; l'entité exerce des activités limitées vouées à la réalisation d'un objectif précis; l'entité est soumise à un fort effet de levier ou elle possède un capital hautement structuré.

La Société ne présente que ses liens avec des entités structurées consolidées et non consolidées importantes. Aux fins d'évaluation de l'importance de l'entité structurée, la Société tient compte de la nature de sa relation avec l'entité, notamment si elle est commanditée (c.-à-d. initialement organisée et gérée) par la Société. Parmi les autres facteurs examinés, mentionnons le placement de la Société dans l'entité structurée par rapport à l'ensemble des placements, les rendements tirés de l'entité par rapport à l'ensemble des revenus de placement, montant net, la taille de l'entité par rapport au total des fonds sous gestion et l'exposition de la Société à tout autre risque découlant de ses liens avec l'entité structurée.

La Société ne fournit aucun soutien financier ou autre à ses entités structurées lorsqu'elle n'a pas l'obligation contractuelle de le faire.

a) Entités structurées consolidées

Entités structurées d'investissement

La Société agit à titre de gestionnaire de placements dans des sociétés de terrains forestiers exploitables et des sociétés forestières. Le fonds général et les fonds distincts de la Société investissent dans bon nombre de ces sociétés. La Société contrôle l'une des sociétés de terrains forestiers exploitables qu'elle gère, Hancock Victoria Plantations Holdings PTY Limited (« HVPH »). HVPH est classée en tant qu'entité structurée surtout parce que les employés de la Société exercent des droits de vote dans cette entité au nom d'autres investisseurs. Au 31 décembre 2018, les actifs consolidés de terrains forestiers exploitables de la Société se rapportant à HVPH s'élevaient à 920 \$ (884 \$ en 2017). La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à HVPH.

Entités structurées de financement

La Société titrise certaines créances hypothécaires commerciales et résidentielles garanties et à taux variable et des marges de crédit hypothécaire. Des entités consolidées facilitant ces opérations sont identifiées comme étant des entités structurées, car leurs activités se limitent à émettre et à gérer le financement de la Société. Pour obtenir davantage d'information concernant le programme de titrisation des créances hypothécaires de la Société, voir la note 3.

b) Entités structurées non consolidées

Entités structurées d'investissement

Le tableau suivant présente le placement de la Société dans des entités structurées d'investissement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités, dont certaines sont commanditées par la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties à l'égard du risque de perte lié à ces entités structurées.

Aux 31 décembre	Placement de la Société ¹		Exposition maximale de la Société à une perte ²	
	2018	2017	2018	2017
Baux adossés ³	3 575 \$	3 273 \$	3 575 \$	3 273 \$
Sociétés de terrains forestiers exploitables ⁴	788	736	821	786
Sociétés de placements immobiliers ⁵	566	361	566	361
Total	4 929 \$	4 370 \$	4 962 \$	4 420 \$

¹ Les placements de la Société dans ces entités structurées non consolidées sont compris dans les placements, et les rendements que la Société en tire sont compris dans les revenus de placement, montant net et le cumul des autres éléments du résultat global.

² L'exposition maximale de la Société à une perte découlant de chacune des entités structurées se limite aux montants investis dans chacune d'entre elles, plus les engagements en capital non capitalisés, le cas échéant. Les engagements liés aux placements de la Société sont présentés à la note 18. La perte maximale ne devrait se réaliser qu'en cas de faillite ou de liquidation de l'entité, ou en cas de catastrophe naturelle en ce qui a trait aux sociétés forestières.

³ Ces entités sont des fiducies commerciales constituées en vertu d'une loi qui utilisent l'apport en capital de la Société et l'apport en titres d'emprunt de premier rang d'autres parties pour financer l'acquisition d'actifs. Ces actifs sont loués à des tiers locataires en vertu de baux à long terme. La Société détient des titres de capitaux propres dans ces fiducies commerciales. La Société ne consolide aucune des fiducies qui sont parties à ces baux étant donné qu'elle n'exerce aucun pouvoir décisionnel sur ces fiducies.

⁴ Ces entités détiennent et exploitent des terrains forestiers exploitables. La Société investit dans leurs actions et leurs titres d'emprunt. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de conseils en placement, d'honoraires de gestion forestière et d'honoraires de conseils liés au rendement. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

⁵ Ces entités, qui comprennent la Manulife U.S. REIT, détiennent et exploitent des propriétés commerciales. La Société investit dans leurs actions. La Société reçoit un rendement sous la forme de revenu de placement, d'honoraires de gestion de placements, d'honoraires de gestion de propriété, de frais d'acquisition et de cession, et de frais de location. La Société n'exerce pas de contrôle sur ces entités, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce qu'elle ne retire pas de rendements variables importants de ces entités, ou les deux.

Entités structurées de financement

Les participations de la Société dans des entités structurées de financement non consolidées importantes et son exposition maximale à une perte relative à ces entités se présentent comme suit :

Aux 31 décembre	Placements de la Société ¹	
	2018	2017
Manulife Finance (Delaware), L.P. ²	821 \$	835 \$
Fiducie de capital Financière Manuvie II ³	999	1 000
Total	1 820 \$	1 835 \$

¹ La participation de la Société comprend des montants empruntés auprès des entités structurées et le placement de la Société dans le capital subordonné de ces entités et les swaps de taux de change et de taux d'intérêt entre la Société et ces entités, le cas échéant.

² Cette entité est une société en commandite entièrement détenue qui sert à faciliter le financement de la Société. Voir les notes 11 et 18.

³ Cette entité est une société d'investissement à capital variable qui sert à faciliter le financement de la Société. Voir la note 11.

i) Autres placements

La Société entretient des relations de placement avec diverses autres entités qui découlent de son placement direct dans leurs titres d'emprunt ou capitaux propres et qui ont été évaluées aux fins de contrôle. Les placements dans ces autres entités comprennent, sans toutefois s'y limiter, des placements dans des sociétés en commandite et des sociétés à responsabilité limitée des secteurs de l'électricité et de l'infrastructure, du pétrole et du gaz, de l'immobilier et de l'agriculture, ainsi que dans des actions de sociétés fermées. La plupart de ces autres entités ne sont pas commanditées par la Société. Les relations de la Société avec ces autres entités ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation individuelle pour déterminer si ce sont des entités structurées. L'exposition maximale de la Société aux pertes qu'elle pourrait subir du fait de son engagement auprès de ces autres entités se limite au placement dans celles-ci et aux montants qu'elle s'est engagée à investir, mais qu'elle n'a pas encore financés. La Société comptabilise les revenus qu'elle tire de ces entités dans les revenus de placement, montant net, et le cumul des autres éléments du résultat global. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte financière provenant de ces autres entités.

ii) Participations dans des actifs titrisés

La Société investit dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires émis par des entités de titrisation commanditées par d'autres parties, dont des émetteurs privés ou soutenus par le gouvernement, afin de générer des revenus de placement. La Société ne détient pas de participation financière donnant le contrôle dans ces émetteurs. Ces entités de titrisation sont considérées être des entités structurées en raison de la portée limitée de leurs activités et de leur structure du capital à fort levier financier. Les placements dans des titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires sont inclus dans les titres d'emprunt et les placements privés dans les états de la situation financière consolidés, et leurs justes valeurs et valeurs comptables sont présentées à la note 3. La perte maximale que pourrait subir la Société du fait de ces placements se limite aux montants investis.

Les titres adossés à des créances hypothécaires commerciales sont garantis par des créances hypothécaires commerciales, et les titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles sont garantis par des créances hypothécaires résidentielles. Les titres adossés à des créances peuvent être garantis par différents actifs sous-jacents, y compris des créances sur cartes de crédit, sur prêts automobiles et sur contrats de location d'aéronefs. Les titres adossés à des créances et à des créances hypothécaires dans lesquels la Société investit proviennent principalement d'Amérique du Nord.

Le tableau qui suit présente les placements dans des actifs titrisés par type et qualité d'actifs :

Aux 31 décembre	2018				2017
	Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales	Titres adossés à des créances hypothécaires résidentielles	Titres adossés à des créances	Total	Total
AAA	1 653 \$	8 \$	810 \$	2 471 \$	2 503 \$
AA	–	–	306	306	401
A	72	7	374	453	504
BBB	–	–	70	70	142
BB et moins	–	–	–	–	26
Total de l'exposition de la Société	1 725 \$	15 \$	1 560 \$	3 300 \$	3 576 \$

iii) Fonds communs de placement

La Société agit à titre de promoteur et peut investir dans une gamme de fonds communs de placement offerts au public assortis d'un large éventail de styles de placement. À titre de promoteur, la Société est responsable de l'organisation des fonds communs de placement qui mettent en œuvre des stratégies de placement pour le compte d'investisseurs actuels et de futurs investisseurs. Elle reçoit des honoraires, au taux du marché, pour les services de conseil et d'administration qu'elle fournit à ces fonds communs de placement. En règle générale, la Société ne contrôle pas les fonds communs de placement dont elle est le promoteur, soit parce qu'elle n'a pas le pouvoir de diriger leurs politiques financières et opérationnelles, soit parce que ses rendements sous la forme d'honoraires et de participations ne sont pas importants, ou les deux. Certains fonds communs de placement sont des entités structurées puisque leurs droits décisionnels ne résultent pas de capitaux propres conférant des droits de vote et que leurs investisseurs reçoivent des droits de rachat.

Les relations de la Société avec ces fonds communs de placement ne sont pas importantes, individuellement. Par conséquent, la Société ne fournit aucun sommaire de données financières à leur égard et ne procède à aucune évaluation pour déterminer si ce sont des entités structurées. La participation de la Société dans des fonds communs de placement se limite au capital qu'elle y investit et aux honoraires qu'elle en tire, le cas échéant. Les placements de la Société dans des fonds communs de placement sont inclus dans les actions cotées présentées dans les états de la situation financière consolidés. Voir la note 3 pour obtenir davantage d'information sur les placements de la Société. La Société ne fournit pas de garanties aux autres parties pour couvrir le risque de perte provenant de ces fonds communs de placement.

Le placement de la Société à titre de promoteur dans le capital de démarrage des fonds communs de placement s'établissait à 1 711 \$ au 31 décembre 2018 (1 918 \$ en 2017). Les actifs gérés dans les fonds communs de placement destinés aux particuliers de la Société s'élevaient à 182 219 \$ au 31 décembre 2018 (191 507 \$ en 2017).

Note 18 Engagements et éventualités

a) Poursuites judiciaires

La Société est régulièrement partie à des poursuites judiciaires, en qualité de défenderesse ou de demanderesse. Les poursuites auxquelles est partie la Société mettent habituellement en cause ses activités de fournisseur de produits d'assurance, de gestion de patrimoine ou de réassurance, ou ses fonctions de conseiller en placement, d'employeur ou de contribuable. D'autres sociétés d'assurance vie et gestionnaires d'actifs, exerçant leurs activités dans des territoires où la Société exerce ses activités, ont fait l'objet de différentes poursuites judiciaires, certaines ayant entraîné des jugements ou règlements importants à l'encontre des défenderesses; il est possible que la Société soit partie à de telles poursuites dans l'avenir. Par ailleurs, les organismes de réglementation et les instances gouvernementales du Canada, des États-Unis, de l'Asie et d'autres territoires où la Société exerce ses activités envoient périodiquement à la Société des demandes de renseignements et, de temps à autre, exigent la production d'informations ou effectuent des examens visant à s'assurer que les pratiques de la Société demeurent conformes aux lois régissant, entre autres, les secteurs de l'assurance et des valeurs mobilières, et les activités des courtiers en valeurs mobilières.

Une action collective contre John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.) (« JHUSA ») est en instance devant la Cour de district de New York (« district Sud de New York ») aux États-Unis. Les demanderesse allèguent que JHUSA aurait enfreint, et continuerait d'enfreindre, les modalités contractuelles de certains contrats d'assurance vie universelle souscrits entre 1990 et 2006 environ, en intégrant des frais inacceptables dans le calcul de ses coûts d'assurance et de certaines autres charges relatives à des avenants. La Société est d'avis que le calcul de ses coûts d'assurance était, et continue d'être, conforme aux modalités des contrats. En mai 2018, les parties se sont entendues sur les modalités financières d'un règlement d'un montant de 91 \$ US. Le 1^{er} novembre 2018, la Cour a accordé l'approbation préliminaire du règlement de 91 \$ US et a prévu la tenue d'une audience sur le caractère équitable le 19 février 2019.

En juin 2018, une action collective contre JHUSA et John Hancock Life Insurance Company of New York (« JHNY ») a été intentée devant le district Sud de New York au nom des titulaires de contrats d'assurance vie universelle Performance souscrits entre 2003 et 2009 dont les contrats sont assujettis à une hausse des coûts d'assurance annoncée en 2018. En octobre 2018, une action collective presque identique contre JHUSA et JHNY a été intentée dans le district Sud de New York à titre d'action connexe à l'action introduite en juin et a été attribuée au même juge. L'enquête préalable dans le cadre de ces affaires a commencé et se poursuivra en 2019. Aucune date d'audience n'a été fixée pour les questions de fond. Il est encore trop tôt pour évaluer les diverses issues possibles de ces deux actions liées.

b) Engagements de placements

Dans le cours normal des affaires, divers engagements de placements non encore exécutés ne sont pas comptabilisés aux états financiers consolidés. Au 31 décembre 2018, ces engagements s'élevaient à 10 372 \$ (8 235 \$ en 2017), dont un montant de 888 \$ (682 \$ en 2017) expirait dans les 30 jours, de 3 546 \$ (2 177 \$ en 2017), dans les 31 à 365 jours et de 5 938 \$ (5 376 \$ en 2017), dans plus de un an.

c) Lettres de crédit

Dans le cours normal des affaires, des banques, à titre de tierces parties, émettent des lettres de crédit au nom de la Société. Les entités de la Société utilisent des lettres de crédit pour payer des bénéficiaires tiers et pour régler les opérations de réassurance entre ses filiales. Au 31 décembre 2018, des lettres de crédit dont les bénéficiaires sont des tiers, totalisant 74 \$ (77 \$ en 2017), étaient en cours.

d) Garanties

i) Garanties relatives à Manulife Finance (Delaware), L.P. (« MLFP »)

La SFM a garanti le paiement des montants exigibles sur le capital de 650 \$ des débentures subordonnées venant à échéance le 15 décembre 2041 émises par MLFP, société en commandite entièrement détenue non consolidée.

ii) Garanties relatives à The Manufacturers Life Insurance Company

Le 29 janvier 2007, la SFM a fourni une garantie subordonnée, comme modifiée et mise à jour le 13 janvier 2017, à l'égard des actions de catégorie A et des actions de catégorie B de Manufacturers et de toute autre catégorie d'actions privilégiées de rang égal aux actions de catégorie A et aux actions de catégorie B de Manufacturers. Pour le capital suivant des émissions de débentures subordonnées de Manufacturers, la SFM a fourni une garantie subordonnée le jour de l'émission : 500 \$, le 21 février 2014; 500 \$, le 1^{er} décembre 2014; 750 \$, le 10 mars 2015; 350 \$, le 1^{er} juin 2015; et 1 000 \$, le 20 novembre 2015.

Le tableau suivant présente certaines données financières consolidées résumées de la SFM et de MLFP.

Information résumée tirée des comptes de résultat consolidés

	SFM (garant)	Activités consolidées de Manufacturers	Autres filiales de la SFM regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Exercice clos le 31 décembre 2018						
Total des produits	443 \$	38 994 \$	434 \$	(899)\$	38 972 \$	62 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	4 800	5 076	(419)	(4 657)	4 800	22
Exercice clos le 31 décembre 2017						
Total des produits	182 \$	58 445 \$	270 \$	(574)\$	58 323 \$	29 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	2 104	2 467	(257)	(2 210)	2 104	6

Information résumée tirée des états de la situation financière consolidés

	SFM (garant)	Activités consolidées de Manufacturers	Autres filiales de la SFM regroupées	Ajustements de consolidation	Montant total consolidé	MFLP
Au 31 décembre 2018						
Placements	21 \$	353 632 \$	11 \$	– \$	353 664 \$	11 \$
Total des autres actifs	54 346	83 523	3	(54 474)	83 398	1 059
Actif net des fonds distincts	–	313 209	–	–	313 209	–
Passifs des contrats d'assurance	–	328 654	–	–	328 654	–
Passifs des contrats de placement	–	3 265	–	–	3 265	–
Passif net des fonds distincts	–	313 209	–	–	313 209	–
Total des autres passifs	8 403	50 043	–	(454)	57 992	833
Au 31 décembre 2017						
Placements	21 \$	334 191 \$	10 \$	– \$	334 222 \$	5 \$
Total des autres actifs	48 688	71 180	4	(48 868)	71 004	1 033
Actif net des fonds distincts	–	324 307	–	–	324 307	–
Passifs des contrats d'assurance	–	304 605	–	–	304 605	–
Passifs des contrats de placement	–	3 126	–	–	3 126	–
Passif net des fonds distincts	–	324 307	–	–	324 307	–
Total des autres passifs	7 696	48 145	–	(509)	55 332	831

iii) Garanties relatives à JHUSA

Des détails à l'égard des garanties relatives à certains titres émis ou qui seront émis par JHUSA figurent à la note 23.

e) Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des affaires, la Société cède ses actifs en garantie des dettes contractées, strictement afin de fournir une sûreté à la contrepartie. Dans l'éventualité d'une défaillance de la Société, la contrepartie a le droit d'appeler la sûreté au règlement de la dette. Les actifs donnés en garantie sont rendus à la Société si l'opération sous-jacente est résiliée ou, dans le cas de dérivés, si l'exposition nette diminue en raison de variations de la valeur de marché.

La ventilation des garanties se présente comme suit :

Aux 31 décembre	2018		2017	
	Titres d'emprunt	Divers	Titres d'emprunt	Divers
En ce qui a trait aux :				
Dérivés	3 655 \$	102 \$	3 189 \$	44 \$
Obligations réglementaires	412	84	398	86
Immeubles	–	–	–	2
Mises en pension de titres	64	–	228	–
Régimes de retraite non enregistrés en fiducie	–	420	–	412
Divers	3	301	3	271
Total	4 134 \$	907 \$	3 818 \$	815 \$

f) Obligations en vertu de contrats de location

La Société a un certain nombre d'obligations en vertu de contrats de location simple, principalement pour l'utilisation de bureaux. Le montant total des paiements minimums futurs exigibles en vertu de contrats de location simple non résiliables est de 575 \$ (838 \$ en 2017). Les paiements annuels sont inclus à la rubrique « Gestion du risque – Risque d'illiquidité » du rapport de gestion de 2018 de la Société.

g) Contrats avec participation

Dans certains territoires où la Société offre des contrats avec participation, il existe des restrictions réglementaires à l'égard du montant du profit pouvant être transféré aux actionnaires. Le cas échéant, ces restrictions se présentent habituellement sous la forme d'un pourcentage fixe des participations aux excédents. Pour les contrats avec participation traités comme des « blocs fermés » distincts, les transferts sont assujettis aux modalités des plans de démutualisation de Manufacturers et de John Hancock Mutual Life Insurance Company.

h) Billets d'apport à l'excédent à taux fixe

Un tiers fournit par contrat des mécanismes de financement de secours pour les activités de la Société aux États-Unis aux termes desquels, dans certaines circonstances, des fonds peuvent être fournis en échange de l'émission de billets d'apport à l'excédent à taux fixe. Au 31 décembre 2018, la Société n'avait aucun billet d'apport à l'excédent à taux fixe en circulation.

Note 19 Information sectorielle

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2018, la Société a créé le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde, qui est maintenant un secteur clé à présenter, afin de refléter les changements organisationnels apportés pour favoriser une meilleure harmonisation avec ses priorités stratégiques ainsi que pour définir plus clairement l'orientation et tirer profit de la portée des activités de gestion de patrimoine et d'actifs à l'échelle mondiale.

Les secteurs à présenter de la Société sont le secteur Asie, le secteur Canada, le secteur États-Unis, le secteur Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et le secteur Services généraux et autres. Chaque secteur à présenter est responsable de la gestion de ses résultats d'exploitation, du développement de ses produits, de l'élaboration des stratégies de service et de placement en fonction du profil et des besoins de ses activités et de son marché. Les principaux produits et services offerts par la Société sont les suivants :

Activités de gestion de patrimoine et d'actifs (Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde) – Comprennent les fonds communs de placement et les fonds négociés en Bourse, les régimes de retraite collectifs et les produits d'épargne-retraite, et les produits de gestion d'actifs institutionnels dans toutes les grandes catégories d'actifs. Ces produits et services sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents et courtiers liés à la Société, des maisons de courtage, des conseillers financiers, des consultants en matière de régimes de retraite indépendants et des banques.

Produits d'assurance et de rente (Asie, Canada et États-Unis) – Comprennent divers produits d'assurance vie individuelle, d'assurance soins de longue durée individuelle et collective, et des produits de rente garantis et partiellement garantis. Les produits sont distribués par l'entremise de nombreux réseaux de distribution, y compris des agents d'assurance, des courtiers, des banques et des planificateurs financiers, et au moyen de la commercialisation directe. La Banque Manuvie du Canada offre divers produits de dépôt et de crédit aux consommateurs canadiens.

Services généraux et autres – Comprennent le rendement des actifs auxquels sont adossés les fonds propres, net des sommes affectées aux secteurs d'exploitation, les coûts engagés par le siège social attribuables aux activités liées aux actionnaires (non affectés aux secteurs d'exploitation), les coûts de financement, les activités du sous-secteur de la réassurance IARD, de même que les activités de réassurance en voie de liquidation, notamment les activités liées aux rentes variables et les activités d'assurance accident et maladie.

En plus de réorganiser les secteurs, la Société a modifié la présentation de l'information sectorielle en ce qui a trait aux modifications apportées aux méthodes et hypothèses actuarielles. Ces modifications, qui étaient auparavant présentées dans le secteur Services généraux et autres, le sont maintenant dans les secteurs à présenter respectifs. Les chiffres de la période comparative ont été retraités pour tenir compte de ces modifications.

Par secteur à présenter

Au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Produits						
Assurance vie et maladie	14 938 \$	8 975 \$	6 341 \$	– \$	98 \$	30 352 \$
Rentes et régimes de retraite ¹	3 175	452	(9 967)	–	–	(6 340)
Primes, montant net	18 113	9 427	(3 626)	–	98	24 012
Revenus (pertes) de placement, montant net	278	2 764	1 723	(8)	(225)	4 532
Autres produits	1 296	1 446	2 542	5 472	(328)	10 428
Total des produits	19 687	13 637	639	5 464	(455)	38 972
Prestations et charges						
Assurance vie et maladie	10 875	8 044	4 255	–	(37)	23 137
Rentes et régimes de retraite	1 986	518	(9 784)	77	–	(7 203)
Prestations et sinistres, montant net	12 861	8 562	(5 529)	77	(37)	15 934
Charges d'intérêts	187	447	56	2	583	1 275
Autres charges	4 749	3 063	3 428	4 322	682	16 244
Total des prestations et charges	17 797	12 072	(2 045)	4 401	1 228	33 453
Résultat avant impôts sur le résultat	1 890	1 565	2 684	1 063	(1 683)	5 519
Recouvrement (charge) d'impôt	(355)	(321)	(352)	(108)	504	(632)
Résultat net	1 535	1 244	2 332	955	(1 179)	4 887
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	208	–	–	–	6	214
Titulaires de contrats avec participation	(360)	233	–	–	–	(127)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	1 687 \$	1 011 \$	2 332 \$	955 \$	(1 185)\$	4 800 \$
Total de l'actif	112 327 \$	214 101 \$	272 228 \$	130 379 \$	21 236 \$	750 271 \$

Au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde	Services généraux et autres	Total
Produits						
Assurance vie et maladie	13 145 \$	4 322 \$	6 778 \$	– \$	110 \$	24 355 \$
Rentes et régimes de retraite	2 568	443	844	–	–	3 855
Primes, montant net	15 713	4 765	7 622	–	110	28 210
Revenus (pertes) de placement, montant net	4 044	4 560	10 657	42	64	19 367
Autres produits	933	1 862	3 039	5 158	(246)	10 746
Total des produits	20 690	11 187	21 318	5 200	(72)	58 323
Prestations et charges						
Assurance vie et maladie	11 881	5 018	16 193	–	268	33 360
Rentes et régimes de retraite	1 889	2 404	1 574	74	–	5 941
Prestations et sinistres, montant net	13 770	7 422	17 767	74	268	39 301
Charges d'intérêts	164	307	36	1	631	1 139
Autres charges	4 360	3 069	3 374	4 193	386	15 382
Total des prestations et charges	18 294	10 798	21 177	4 268	1 285	55 822
Résultat avant impôts sur le résultat	2 396	389	141	932	(1 357)	2 501
Recouvrement (charge) d'impôt	(405)	159	(1 342)	146	1 203	(239)
Résultat net	1 991	548	(1 201)	1 078	(154)	2 262
Moins le résultat net attribué (la perte nette imputée) aux :						
Participations ne donnant pas le contrôle	187	–	–	–	7	194
Titulaires de contrats avec participation	(30)	(6)	–	–	–	(36)
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux actionnaires	1 834 \$	554 \$	(1 201)\$	1 078 \$	(161)\$	2 104 \$
Total de l'actif	96 354 \$	217 813 \$	263 523 \$	131 779 \$	20 064 \$	729 533 \$

¹⁾ Au cours de l'exercice, la Société a cédé des primes pour réassurer un bloc de contrats traditionnels de rente immédiate individuelle aux États-Unis. Voir la note 7 k) pour plus de détails.

Les résultats par secteur à présenter de la Société diffèrent de ceux obtenus par secteur géographique du fait, essentiellement, de la répartition des secteurs Gestion de patrimoine et d'actifs, Monde et Services généraux et autres de la Société entre les secteurs géographiques auxquels ses activités se rapportent.

Par emplacement géographique

Au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date	Asie	Canada	États-Unis	Divers	Total
Produits					
Assurance vie et maladie	15 010 \$	8 561 \$	6 342 \$	439 \$	30 352 \$
Rentes et régimes de retraite	3 175	452	(9 967)	–	(6 340)
Primes, montant net	18 185	9 013	(3 625)	439	24 012
Revenus (pertes) de placement, montant net	371	2 933	1 032	196	4 532
Autres produits	2 115	2 904	5 395	14	10 428
Total des produits	20 671 \$	14 850 \$	2 802 \$	649 \$	38 972 \$
Au 31 décembre 2017 et pour l'exercice clos à cette date					
Produits					
Assurance vie et maladie	13 215 \$	3 894 \$	6 780 \$	466 \$	24 355 \$
Rentes et régimes de retraite	2 568	443	844	–	3 855
Primes, montant net	15 783	4 337	7 624	466	28 210
Revenus (pertes) de placement, montant net	4 258	4 642	10 407	60	19 367
Autres produits	1 632	3 187	5 911	16	10 746
Total des produits	21 673 \$	12 166 \$	23 942 \$	542 \$	58 323 \$

Note 20 Parties liées

La Société conclut des transactions avec des parties liées dans le cours normal des activités et selon des modalités équivalentes à celles qui prévalent dans le cas de transactions soumises à des conditions normales de concurrence.

a) Transactions avec certaines parties liées

Les transactions avec MFLP, société en commandite non consolidée entièrement détenue, et MFCT, fiducie non consolidée entièrement détenue, sont décrites aux notes 10, 11 et 18. Se reporter à la note 3 a) pour d'autres transactions avec des parties liées.

b) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les personnes ayant le pouvoir et la responsabilité de planifier, de diriger et de contrôler les activités de la Société. Les administrateurs (dirigeants et non-dirigeants) et les membres de la haute direction sont considérés comme les principaux dirigeants. En 2018, ce groupe a été élargi afin d'inclure un plus grand nombre de dirigeants. Ainsi, les chiffres de 2017 présentés dans le tableau ci-dessous ont été retraités pour tenir compte de ce groupe élargi. Le sommaire de la rémunération des principaux dirigeants se présente comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Avantages à court terme	65 \$	78 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	5	5
Paiements fondés sur des actions	50	59
Indemnités de fin de contrat de travail	5	6
Autres avantages à long terme	2	2
Total	127 \$	150 \$

Note 21 Filiales

Suit une liste des principales filiales d'exploitation de Manuvie détenues directement et indirectement.

Au 31 décembre 2018

(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à côté du nom de la société)

	Adresse	Description
La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers	Toronto, Canada	Entreprise canadienne et chef de file des services financiers offrant une gamme variée de produits de protection financière et de services de gestion de patrimoine
Manulife Holdings (Alberta) Limited	Calgary, Canada	Société de portefeuille
John Hancock Financial Corporation	Wilmington, Delaware, États-Unis	Société de portefeuille
The Manufacturers Investment Corporation	Michigan, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Reassurance Company Ltd.	Michigan, États-Unis	Filiale d'assurance captive qui fournit des produits de réassurance vie, de rente et de soins de longue durée aux sociétés affiliées
John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)	Michigan, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États, sauf l'État de New York
John Hancock Subsidiaries LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	Société de portefeuille
John Hancock Financial Network, Inc.	Boston, Massachusetts, États-Unis	Entreprise de distribution de services financiers
John Hancock Advisers, LLC	Boston, Massachusetts, États-Unis	Conseiller en placements
John Hancock Funds, LLC	Boston, Massachusetts, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
Manulife Asset Management (U.S.), LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	Société de gestion d'actifs
Hancock Natural Resource Group, Inc.	Boston, Massachusetts, États-Unis	Gestionnaire de portefeuilles de terrains forestiers exploitables et de terres agricoles diversifiés à l'échelle mondiale
John Hancock Life Insurance Company of New York	New York, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans l'État de New York
John Hancock Investment Management Services, LLC	Boston, Massachusetts, États-Unis	Conseiller en placements
John Hancock Life & Health Insurance Company	Boston, Massachusetts, États-Unis	Société d'assurance vie des É.-U. autorisée à exercer ses activités dans tous les États
John Hancock Distributors, LLC	Wilmington, Delaware, États-Unis	Courtier en valeurs mobilières
John Hancock Insurance Agency, Inc.	Wilmington, Delaware, États-Unis	Agence d'assurance
Manulife Reinsurance Limited	Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance financière aux sociétés affiliées
Manulife Reinsurance (Bermuda) Limited	Hamilton, Bermudes	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Banque Manuvie du Canada	Waterloo, Canada	Fournisseur de produits et de services bancaires intégrés non offerts par les sociétés d'assurance
Manulife Asset Management Holdings (Canada), Inc.	Toronto, Canada	Société de portefeuille
Gestion d'actifs Manuvie limitée	Toronto, Canada	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille et de fonds communs de placement au Canada
La Nord-américaine, première compagnie d'assurance	Toronto, Canada	Société canadienne d'assurances IARD
NAL Resources Management Limited	Calgary, Canada	Société de gestion de propriétés pétrolières et gazières
Manulife Resources Limited	Calgary, Canada	Société détenant des propriétés pétrolières et gazières
Manulife Property Limited Partnership	Toronto, Canada	Société détenant des redevances pétrolières et gazières

Au 31 décembre 2018
(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à
côté du nom de la société)

	Adresse	Description
Manulife Property Limited Partnership II	Toronto, Canada	Société détenant des redevances pétrolières et gazières et des actions et obligations étrangères
Manulife Western Holdings Limited Partnership	Calgary, Canada	Société détenant des propriétés pétrolières et gazières
Placements Manuvie Services d'investissement inc.	Oakville, Canada	Courtier en épargne collective du secteur Canada
Manulife Holdings (Bermuda) Limited	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Manufacturers P&C Limited	St. Michael, Barbade	Société de réassurance IARD
Manulife Financial Asia Limited	Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (Cambodia) PLC	Phnom Penh, Cambodge	Société d'assurance vie
Manufacturers Life Reinsurance Limited	St. Michael, Barbade	Fournisseur de réassurance vie et de réassurance de rente aux sociétés affiliées
Manulife (Vietnam) Limited	Ho Chi Minh-Ville, Vietnam	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Vietnam) Company Limited	Ho Chi Minh-Ville, Vietnam	Société de gestion de fonds
Manulife International Holdings Limited	Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife (International) Limited	Hong Kong, Chine	Société d'assurance vie
Manulife-Sinochem Life Insurance Co. Ltd. (51 %)	Shanghai, Chine	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management International Holdings Limited	Hong Kong, Chine	Société de portefeuille
Manulife Asset Management (Hong Kong) Limited	Hong Kong, Chine	Conseiller en placements et gestionnaire de portefeuille qui offre des fonds communs de placement
Manulife Asset Management (Taiwan) Co., Ltd.	Taipei, Taiwan (Chine)	Société de gestion d'actifs
Manulife Life Insurance Company (Japan)	Tokyo, Japon	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Japan) Limited	Tokyo, Japon	Gestionnaire de portefeuille, conseiller en placements et fonds communs de placement
Manulife Insurance (Thailand) Public Company Limited (85,8 %) ¹	Bangkok, Thaïlande	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited (92,7 %) ¹	Bangkok, Thaïlande	Gestionnaire de placements
Manulife Holdings Berhad (59,5 %)	Kuala Lumpur, Malaisie	Société de portefeuille
Manulife Insurance Berhad (59,5 %)	Kuala Lumpur, Malaisie	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management Services Berhad (59,5 %)	Kuala Lumpur, Malaisie	Société de gestion d'actifs
Manulife (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	Société d'assurance vie
Manulife Asset Management (Singapore) Pte. Ltd.	Singapour	Société de gestion d'actifs
The Manufacturers Life Insurance Co. (Phils.), Inc.	Makati, Philippines	Société d'assurance vie
Manulife Chinabank Life Assurance Corporation (60 %)	Makati, Philippines	Société d'assurance vie
PT Asuransi Jiwa Manulife Indonesia	Jakarta, Indonésie	Société d'assurance vie
PT Manulife Aset Manajemen Indonesia	Jakarta, Indonésie	Société de gestion de portefeuille qui offre des fonds communs de placement et des fonds discrétionnaires
Manulife Asset Management (Europe) Limited	Londres, Angleterre	Société de gestion de portefeuille des fonds internationaux de la Financière Manuvie
Compagnie d'assurance Manuvie du Canada	Toronto, Canada	Société d'assurance vie
EIS Services (Bermuda) Limited	Hamilton, Bermudes	Société de portefeuille
Berkshire Insurance Services Inc.	Toronto, Canada	Société de portefeuille
JH Investments (Delaware), LLC	Boston, Massachusetts, États-Unis	Société de portefeuille
Placements Manuvie incorporée	Oakville, Canada	Courtier en valeurs mobilières

Au 31 décembre 2018
(détenue à 100 %, sauf si indiqué autrement entre parenthèses à
côté du nom de la société)

	Adresse	Description
Manulife Asset Management (North America) Limited	Toronto, Canada	Conseiller en placements
Regional Power Inc.	Mississauga, Canada	Promoteur et exploitant d'installations hydroélectriques

¹⁾ Les droits de vote en pourcentage de la SFM sont les mêmes que la participation en pourcentage, à l'exception de Manulife Insurance (Thailand) Public Company Limited et Manulife Asset Management (Thailand) Company Limited où les droits de vote de la SFM sont respectivement de 93,0 % et 96,4 %.

Note 22 Fonds distincts

La Société gère des fonds distincts pour le compte de ses titulaires de contrats. Les titulaires de contrats ont la possibilité d'investir dans différentes catégories de fonds distincts qui détiennent respectivement une gamme de placements sous-jacents. Ces derniers sont la propriété de la Société; toutefois, les rendements tirés de ces placements appartiennent aux titulaires de contrats. Par conséquent, la Société n'assume pas le risque associé à ces actifs en dehors des garanties offertes sur certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable. La rubrique « Gestion du risque » du rapport de gestion de 2018 de la Société fournit de l'information concernant les garanties de rente variable et les garanties des fonds distincts.

La composition de l'actif net par catégorie de fonds distincts se situait dans les fourchettes suivantes pour les exercices clos les 31 décembre 2018 et 2017.

Types de fonds	Fourchette en %	
	2018	2017
Fonds du marché monétaire	2 à 3 %	2 à 3 %
Fonds à revenu fixe	14 à 15 %	14 à 15 %
Fonds équilibrés	25 à 26 %	22 à 29 %
Fonds d'actions	58 à 60 %	55 à 60 %

Les fonds du marché monétaire comprennent des placements ayant une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an. Les fonds à revenu fixe sont composés principalement de placements dans des titres à revenu fixe et peuvent contenir de plus petits placements dans des actions diversifiées ou des obligations à rendement élevé. Par rapport aux fonds à revenu fixe, les fonds équilibrés se composent de titres à revenu fixe et d'une composante de placements en actions plus importante. Les types de fonds d'actions offerts aux titulaires de contrats vont des fonds à faible volatilité aux fonds dynamiques. Les fonds d'actions investissent dans un assortiment varié d'actions canadiennes, américaines et internationales.

Les placements sous-jacents des fonds distincts comprennent des titres individuels et des fonds communs de placement (collectivement l'« actif net »), dont certains peuvent être des entités structurées. La valeur comptable et les variations de l'actif net des fonds distincts se présentent comme suit. Les informations sur la juste valeur des fonds distincts sont présentées à la note 3 g).

Actif net des fonds distincts

Aux 31 décembre	2018	2017
Placements à la valeur de marché		
Trésorerie et titres à court terme	3 700 \$	4 756 \$
Titres d'emprunt	15 313	15 472
Actions	11 661	12 624
Fonds communs de placement	277 133	288 007
Autres placements	4 678	4 514
Revenus de placement à recevoir	1 811	201
Autres actifs et passifs, montant net	(700)	(766)
Total de l'actif net des fonds distincts	313 596 \$	324 808 \$
Composition de l'actif net des fonds distincts		
Détenu par les titulaires de contrats	313 209 \$	324 307 \$
Détenu par la Société	387	501
Total de l'actif net des fonds distincts	313 596 \$	324 808 \$

Variations de l'actif net des fonds distincts

Exercices clos les 31 décembre	2018	2017
Flux de trésorerie nets des titulaires de contrats		
Dépôts des titulaires de contrats	38 236 \$	34 776 \$
Transferts au fonds général, montant net	(1 089)	(1 734)
Paiements aux titulaires de contrats	(47 475)	(46 305)
	(10 328)	(13 263)
Montants liés aux placements		
Intérêts et dividendes	19 535	16 930
Profits (pertes) nets réalisés et latents sur placements	(34 683)	24 384
	(15 148)	41 314
Divers		
Honoraires de gestion et d'administration	(3 985)	(4 161)
Incidence des fluctuations des taux de change	18 249	(14 790)
	14 264	(18 951)
Ajouts (déductions) nets	(11 212)	9 100
Actif net des fonds distincts au début de l'exercice	324 808	315 708
Actif net des fonds distincts à la fin de l'exercice	313 596 \$	324 808 \$

L'actif des fonds distincts peut être exposé à divers risques financiers et autres risques. Ces risques sont principalement atténués par des directives de placement qui sont surveillées activement par des conseillers de portefeuille professionnels et expérimentés. La Société n'est pas exposée à ces risques au-delà des passifs liés aux garanties associées à certains produits de rente ou d'assurance vie à capital variable. Par conséquent, l'exposition de la Société au risque de perte attribuable aux fonds distincts se limite à la valeur de ces garanties.

Les garanties sont comptabilisées dans les passifs des contrats d'assurance de la Société. Les actifs soutenant ces garanties sont comptabilisés dans les placements selon le type de placement.

Note 23 Information en rapport avec les placements dans des contrats de rente différée et les *SignatureNotes* établis, émis ou pris en charge par John Hancock Life Insurance Company (U.S.A.)

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, et l'information connexe ont été intégrées aux présents états financiers consolidés relatifs à JHUSA en conformité avec le Règlement S-X et la Règle 12h-5 de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « Commission »). Ces états financiers sont intégrés par renvoi aux déclarations d'inscription de la SFM et de ses filiales dont il est fait état ci-après et qui ont trait à la garantie par la SFM de certains titres qu'émettront ses filiales.

JHUSA détient des contrats de rente différée qui sont ajustés à la valeur de marché, dont certains sont inscrits auprès de la Commission. Ces contrats peuvent offrir des options de placement variables assorties d'options de placement fixe, ou n'offrir que des options de placement fixe. Les options de placement fixe donnent au participant la possibilité de placer des sommes fixes pour des durées fixes et à des taux d'intérêt fixes, sous réserve d'un ajustement à la valeur de marché en cas de résiliation par le participant avant l'échéance. Comme il fait l'objet d'un ajustement à la valeur de marché, le contrat de rente permet de garder intacte pour les deux parties la convention de taux fixe pendant toute la durée du placement. L'appellation « AVM » est utilisée pour désigner les choix de placements à durée fixe qui font l'objet d'ajustements à la valeur de marché.

JHUSA peut également offrir aux épargnants des billets à moyen terme, dans le cadre de son programme *SignatureNotes*.

Avec prise d'effet le 31 décembre 2009, John Hancock Variable Life Insurance Company (« John Hancock Variable Life ») et John Hancock Life Insurance Company (« John Hancock Life ») se sont regroupés avec JHUSA. Relativement aux regroupements, JHUSA a pris en charge les droits et obligations de John Hancock Variable Life liés aux AVM émis par John Hancock Variable Life, et les droits et obligations de John Hancock Life liés aux *SignatureNotes* émis par John Hancock Life.

La SFM a fourni une garantie complète et inconditionnelle à l'égard des obligations de paiement de JHUSA en vertu des AVM et des *SignatureNotes* (y compris les AVM et les *SignatureNotes* pris en charge par JHUSA dans le regroupement), et ces AVM et *SignatureNotes* ont été inscrits auprès de la Commission. Les *SignatureNotes* et les AVM pris en charge ou émis par JHUSA sont collectivement appelés, dans la présente note, les « titres garantis ». JHUSA est, et John Hancock Variable Life et John Hancock Life étaient, une filiale entièrement détenue de la SFM.

Les garanties de la SFM à l'égard des titres garantis consistent en obligations non garanties de la SFM, et sont subordonnées, quant au droit de paiement, au paiement préalable de toutes les autres obligations de la SFM, exception faite des autres garanties et obligations de la SFM qui, selon leurs modalités, sont désignées comme étant de rang égal ou inférieur aux garanties de la SFM des titres garantis, pour ce qui est du droit de paiement.

Les lois de l'État de New York régissent les garanties de la SFM des *SignatureNotes* émis ou pris en charge par JHUSA et les lois du Commonwealth du Massachusetts régissent les garanties de la SFM des AVM émis ou pris en charge par JHUSA. La SFM a reconnu la

compétence des tribunaux de l'État de New York et du Massachusetts. Mais comme une part importante des actifs de la SFM est située à l'extérieur des États-Unis, les actifs qui se trouvent aux États-Unis risquent d'être insuffisants pour exécuter un jugement rendu par un tribunal fédéral ou étatique américain visant à faire appliquer les garanties de rang inférieur. Selon le droit fédéral canadien et le droit de l'Ontario, où la SFM a ses bureaux de direction, il est généralement possible d'intenter une action en Ontario pour faire exécuter un jugement rendu aux États-Unis, du moment qu'il demeure exécutoire et non exécuté pour une somme d'argent déterminée, qu'il n'est ni nul ni annulable aux États-Unis et qu'un tribunal canadien rend un jugement à l'encontre de la SFM et prévoyant le paiement d'une somme libellée en dollars canadiens, sous réserve des dispositions usuelles touchant la fraude et le non-respect de l'intérêt public, sous réserve également des lois limitant l'exercice des droits des créanciers et des lois de prescription. Il n'existe actuellement en Ontario aucune politique générale qui rende possible d'éviter de reconnaître et de faire exécuter en Ontario un jugement rendu par un tribunal de l'État de New York ou du Massachusetts au sujet des garanties de la SFM des *SignatureNotes* émis ou pris en charge par JHUSA ou un jugement rendu par un tribunal du Massachusetts au sujet des garanties des AVM émis ou pris en charge par JHUSA.

La SFM est une société de portefeuille. L'actif de la SFM est constitué pour l'essentiel de placements dans ses filiales. Les flux de trésorerie entrants de la SFM proviennent surtout des dividendes et des paiements d'intérêts de ses filiales d'exploitation et les flux sortants, des charges, des dividendes versés aux actionnaires et des rachats d'actions. Comme la SFM est une société de portefeuille, sa capacité d'honorer ses engagements, dont le paiement de toute somme due en vertu de ses garanties, dépend surtout des dividendes provenant de ses filiales d'exploitation.

Ces filiales sont assujetties à des dispositions réglementaires, au Canada, aux États-Unis et dans d'autres pays, qui peuvent limiter leur capacité de verser des dividendes ou de consentir des apports ou des prêts à la SFM. Ainsi, la capacité de certaines filiales de la SFM de déclarer et de payer des dividendes est limitée par la LSA. Les restrictions relatives aux dividendes imposées par la LSA sont décrites à la note 13.

Aux États-Unis, la législation des assurances du Michigan, de l'État de New York et du Massachusetts, où certaines filiales américaines d'assurance de la SFM ont leur siège social, impose des restrictions générales quant au paiement de dividendes et autres distributions ou à l'obtention de prêts par ces filiales. Ces restrictions sont décrites à la note 13.

En Asie, la législation des assurances des pays où la SFM exerce ses activités prévoit soit des restrictions précises touchant le paiement de dividendes ou d'autres distributions, ou l'obtention de prêts par les filiales, soit des contrôles de solvabilité ou d'autres contrôles financiers, lesquels peuvent empêcher les filiales de verser des dividendes dans certains cas.

Il n'est pas certain que les restrictions réglementaires, actuelles ou à venir, au Canada, aux États-Unis et en Asie ne porteront pas atteinte à la capacité de la SFM d'honorer ses engagements, dont le paiement de sommes dues en vertu de sa garantie.

Les données financières consolidées résumées qui suivent, présentées selon les IFRS, reflètent l'incidence des regroupements et sont fournies conformément au Règlement S-X et à la Règle 12h-5 de la Commission.

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 décembre 2018	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Actif					
Placements	21 \$	105 043 \$	248 962 \$	(362)\$	353 664 \$
Investissements dans des filiales non consolidées	54 015	7 356	17 738	(79 109)	–
Actifs de réassurance	–	63 435	9 136	(29 518)	43 053
Autres actifs	331	17 025	43 213	(20 224)	40 345
Actif net des fonds distincts	–	168 476	146 671	(1 938)	313 209
Total de l'actif	54 367 \$	361 335 \$	465 720 \$	(131 151)\$	750 271 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance	– \$	155 162 \$	203 682 \$	(30 190)\$	328 654 \$
Passifs des contrats de placement	–	1 191	2 076	(2)	3 265
Autres passifs	275	18 136	46 072	(19 992)	44 491
Dette à long terme	4 769	–	–	–	4 769
Instruments de fonds propres	3 359	632	4 741	–	8 732
Passif net des fonds distincts	–	168 476	146 671	(1 938)	313 209
Capitaux propres des actionnaires	45 964	17 738	61 291	(79 029)	45 964
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	–	–	94	–	94
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	1 093	–	1 093
Total du passif et des capitaux propres	54 367 \$	361 335 \$	465 720 \$	(131 151)\$	750 271 \$

État de la situation financière consolidé résumé

Au 31 décembre 2017	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Actif					
Placements	21 \$	108 144 \$	226 421 \$	(364)\$	334 222 \$
Investissements dans des filiales non consolidées	48 374	6 509	14 999	(69 882)	–
Actifs de réassurance	–	49 927	8 281	(27 849)	30 359
Autres actifs	314	18 678	40 715	(19 062)	40 645
Actif net des fonds distincts	–	176 139	149 812	(1 644)	324 307
Total de l'actif	48 709 \$	359 397 \$	440 228 \$	(118 801)\$	729 533 \$
Passif et capitaux propres					
Passifs des contrats d'assurance	– \$	147 155 \$	185 884 \$	(28 434)\$	304 605 \$
Passifs des contrats de placement	–	1 130	1 998	(2)	3 126
Autres passifs	297	19 399	41 395	(18 930)	42 161
Dette à long terme	4 784	–	–	–	4 784
Instruments de fonds propres	2 615	584	5 188	–	8 387
Passif net des fonds distincts	–	176 139	149 812	(1 644)	324 307
Capitaux propres des actionnaires	41 013	14 990	54 801	(69 791)	41 013
Capitaux propres attribuables aux titulaires de contrats avec participation	–	–	221	–	221
Participations ne donnant pas le contrôle	–	–	929	–	929
Total du passif et des capitaux propres	48 709 \$	359 397 \$	440 228 \$	(118 801)\$	729 533 \$

Compte de résultat consolidé résumé

Exercice clos le 31 décembre 2018	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Produits					
Primes brutes	– \$	8 452 \$	31 814 \$	(1 116)\$	39 150 \$
Primes cédées à des réassureurs	–	(14 149)	(2 105)	1 116	(15 138)
Primes, montant net	–	(5 697)	29 709	–	24 012
Revenus (pertes) de placement, montant net	445	907	4 126	(946)	4 532
Autres produits, montant net	(2)	1 799	9 820	(1 189)	10 428
Total des produits	443	(2 991)	43 655	(2 135)	38 972
Prestations et charges					
Prestations et sinistres, montant net	–	(7 403)	22 862	475	15 934
Commissions, placements et frais généraux	19	3 427	14 052	(1 660)	15 838
Autres charges	380	233	2 018	(950)	1 681
Total des prestations et charges	399	(3 743)	38 932	(2 135)	33 453
Résultat avant impôts sur le résultat	44	752	4 723	–	5 519
(Charge) recouvrement d'impôt	(11)	223	(844)	–	(632)
Résultat après impôts sur le résultat	33	975	3 879	–	4 887
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	4 767	1 206	2 181	(8 154)	–
Résultat net	4 800 \$	2 181 \$	6 060 \$	(8 154)\$	4 887 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	214 \$	– \$	214 \$
Titulaires de contrats avec participation	–	(10)	(127)	10	(127)
Actionnaires	4 800	2 191	5 973	(8 164)	4 800
	4 800 \$	2 181 \$	6 060 \$	(8 154)\$	4 887 \$

Compte de résultat consolidé résumé

Exercice clos le 31 décembre 2017	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Produits					
Primes brutes	– \$	8 561 \$	22 895 \$	4 905 \$	36 361 \$
Primes cédées à des réassureurs	–	2 523	(5 765)	(4 909)	(8 151)
Primes, montant net	–	11 084	17 130	(4)	28 210
Revenus (pertes) de placement, montant net	178	7 986	11 947	(744)	19 367
Autres produits, montant net	4	2 874	10 864	(2 996)	10 746
Total des produits	182	21 944	39 941	(3 744)	58 323
Prestations et charges					
Prestations et sinistres, montant net	–	20 803	19 179	(681)	39 301
Commissions, placements et frais généraux	11	3 208	13 852	(2 049)	15 022
Autres charges	404	194	1 915	(1 014)	1 499
Total des prestations et charges	415	24 205	34 946	(3 744)	55 822
Résultat avant impôts sur le résultat	(233)	(2 261)	4 995	–	2 501
(Charge) recouvrement d'impôt	62	1 134	(1 435)	–	(239)
Résultat après impôts sur le résultat	(171)	(1 127)	3 560	–	2 262
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	2 275	628	(486)	(2 417)	–
Résultat net	2 104 \$	(499)\$	3 074 \$	(2 417)\$	2 262 \$
Résultat net attribué (perte nette imputée) aux :					
Participations ne donnant pas le contrôle	– \$	– \$	194 \$	– \$	194 \$
Titulaires de contrats avec participation	–	(10)	(36)	10	(36)
Actionnaires	2 104	(489)	2 916	(2 427)	2 104
	2 104 \$	(499)\$	3 074 \$	(2 417)\$	2 262 \$

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2018	SFM (garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Activités d'exploitation					
Résultat net	4 800 \$	2 181 \$	6 060 \$	(8 154)\$	4 887 \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(4 767)	(1 206)	(2 181)	8 154	–
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	–	(5 273)	8 180	–	2 907
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	–	(86)	121	–	35
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance, compte non tenu des transactions de coassurance	–	1 609	(716)	–	893
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	–	58	154	–	212
Autres amortissements	4	225	518	–	747
(Profits) pertes nets réalisés et latents et perte de valeur sur les actifs	(11)	4 158	4 580	–	8 727
Charge (recouvrement) d'impôt différé	11	679	240	–	930
Frais de restructuration	–	43	113	–	156
Charge au titre des options sur actions	–	–	10	–	10
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	37	2 388	17 079	–	19 504
Dividendes reçus d'une filiale non consolidée	2 700	405	777	(3 882)	–
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	251	(536)	(31)	–	(316)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 988	2 257	17 825	(3 882)	19 188
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	–	(38 799)	(62 373)	–	(101 172)
Cessions et remboursements	–	35 817	46 294	–	82 111
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	–	(169)	41	–	(128)
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(1 284)	–	–	1 284	–
Diminution nette de la trésorerie découlant de l'achat de filiales et d'entreprises	–	–	187	–	187
Apport de capital à des filiales non consolidées	–	(14)	–	14	–
Remboursement de capital de filiales non consolidées	–	72	–	(72)	–
Billets à recevoir de la société mère	–	–	(83)	–	83
Billets à recevoir de filiales	(23)	(61)	–	84	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 307)	(3 154)	(15 934)	1 393	(19 002)
Activités de financement					
(Diminution) augmentation des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	–	–	(189)	–	(189)
Remboursement de dette à long terme	(400)	–	–	–	(400)
Émission d'instruments de fonds propres, montant net	597	–	–	–	597
Rachat d'instruments de fonds propres	–	–	(450)	–	(450)
Emprunt garanti découlant d'opérations de titrisation	–	–	250	–	250
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	–	–	1 490	–	1 490
Dividendes payés au comptant aux actionnaires	(1 788)	–	–	–	(1 788)
Dividendes payés à la société mère	–	(777)	(3 105)	3 882	–
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	–	–	(60)	–	(60)
Actions ordinaires rachetées	(478)	–	–	–	(478)
Actions ordinaires émises, montant net	59	–	1 284	(1 284)	59
Actions privilégiées émises, montant net	245	–	–	–	245
Apport de capital par la société mère	–	–	14	(14)	–
Remboursement de capital à la société mère	–	–	(72)	72	–
Billets à payer à la société mère	–	–	84	(84)	–
Billets à payer à des filiales	83	–	–	(83)	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(1 682)	(777)	(754)	2 489	(724)
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(1)	(1 674)	1 137	–	(538)
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	1	353	468	–	822
Solde au début de l'exercice	21	3 638	11 439	–	15 098
Solde à la fin de l'exercice	21	2 317	13 044	–	15 382
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	21	4 133	11 811	–	15 965
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	–	(495)	(372)	–	(867)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	21	3 638	11 439	–	15 098
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	21	2 783	13 411	–	16 215
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	–	(466)	(367)	–	(833)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	21 \$	2 317 \$	13 044 \$	– \$	15 382 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts reçus	427 \$	4 381 \$	7 074 \$	(930)\$	10 952 \$
Intérêts versés	373	92	1 677	(930)	1 212
Impôts payés	(59)	286	234	–	461

Tableau des flux de trésorerie consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2017	SFM (Garant)	JHUSA (émetteur)	Autres filiales	Ajustements de consolidation	SFM consolidée
Activités d'exploitation					
Résultat net	2 104 \$	(499)\$	3 074 \$	(2 417)\$	2 262 \$
Ajustements :					
Quote-part du résultat net des filiales non consolidées	(2 275)	(628)	486	2 417	–
Augmentation (diminution) des passifs des contrats d'assurance	–	16 877	3 146	–	20 023
Augmentation (diminution) des passifs des contrats de placement	–	55	118	–	173
(Augmentation) diminution des actifs de réassurance	–	(1 890)	4 159	–	2 269
Amortissement des (primes) escomptes sur les placements	–	24	206	–	230
Autres amortissements	4	123	433	–	560
(Profits) pertes nets réalisés et latents et perte de valeur sur les actifs	(7)	(2 609)	(4 572)	–	(7 188)
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(59)	(2 239)	1 967	–	(331)
Charge au titre des options sur actions	–	(4)	19	–	15
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les éléments suivants :	(233)	9 210	9 036	–	18 013
Dividendes reçus d'une filiale non consolidée	2 700	125	1 175	(4 000)	–
Variations des débiteurs et des créditeurs liés aux contrats et aux activités d'exploitation	(45)	(4 627)	4 450	–	(222)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	2 422	4 708	14 661	(4 000)	17 791
Activités d'investissement					
Achats et avances hypothécaires	–	(30 645)	(56 579)	–	(87 224)
Cessions et remboursements	–	26 952	43 768	–	70 720
Variations des débiteurs et des créditeurs nets des courtiers en placements	–	182	45	–	227
Placement dans des actions ordinaires de filiales	(2 473)	–	–	2 473	–
Diminution nette de la trésorerie découlant de l'achat de filiales et d'entreprises	–	–	(10)	–	(10)
Apport de capital à des filiales non consolidées	–	(63)	–	63	–
Remboursement de capital des filiales non consolidées	–	11	–	(11)	–
Billets à recevoir de sociétés affiliées	–	–	201	(201)	–
Billets à recevoir de la société mère	–	368	24	(392)	–
Billets à recevoir de filiales	(16)	(10)	–	26	–
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(2 489)	(3 205)	(12 551)	1 958	(16 287)
Activités de financement					
(Diminution) augmentation des pensions sur titres et des titres vendus mais non encore achetés	–	–	(29)	–	(29)
Remboursement de dette à long terme	(600)	–	(7)	–	(607)
Émission d'instruments de fonds propres, montant net	2 209	–	–	–	2 209
Rachat d'instruments de fonds propres	–	–	(899)	–	(899)
Emprunt garanti découlant d'opérations de titrisation	–	–	741	–	741
Variations des dépôts de clients de la Banque, montant net	–	–	261	–	261
Dividendes payés au comptant aux actionnaires	(1 780)	–	–	–	(1 780)
Apports des (distributions aux) détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, montant net	–	–	(6)	–	(6)
Actions ordinaires émises, montant net	124	–	2 473	(2 473)	124
Dividendes payés à la société mère	–	(1 175)	(2 825)	4 000	–
Apport de capital par la société mère	–	–	63	(63)	–
Remboursement de capital à la société mère	–	–	(11)	11	–
Billets à payer à des sociétés affiliées	–	(201)	–	201	–
Billets à payer à la société mère	–	–	26	(26)	–
Billets à payer à des filiales	(24)	–	(368)	392	–
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(71)	(1 376)	(581)	2 042	14
Trésorerie et titres à court terme					
Augmentation (diminution) au cours de l'exercice	(138)	127	1 529	–	1 518
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les titres à court terme	(2)	(276)	(380)	–	(658)
Solde au début de l'exercice	161	3 787	10 290	–	14 238
Solde à la fin de l'exercice	21	3 638	11 439	–	15 098
Trésorerie et titres à court terme					
Début de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	161	4 317	10 673	–	15 151
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	–	(530)	(383)	–	(913)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, au début de l'exercice	161	3 787	10 290	–	14 238
Fin de l'exercice					
Trésorerie et titres à court terme, montant brut	21	4 133	11 811	–	15 965
Paiements en cours de compensation inscrits dans les autres passifs, montant net	–	(495)	(372)	–	(867)
Trésorerie et titres à court terme, montant net, à la fin de l'exercice	21 \$	3 638 \$	11 439 \$	– \$	15 098 \$
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie					
Intérêts reçus	273 \$	4 391 \$	6 504 \$	(572)\$	10 596 \$
Intérêts versés	392	96	1 202	(572)	1 118
Impôts payés	99	1 084	177	–	1 360

Note 24 Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants ont été reclassés de façon à les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice considéré.